



E-RDC
La transformation
digitale en marche !



Rapport #2

2023-2024

Évaluation de la mise
en œuvre du Plan National
du Numérique « Horizon 2025 »



AGENCE POUR LE
DÉVELOPPEMENT DU
NUMÉRIQUE



PLAN NATIONAL
DU NUMÉRIQUE
HORIZON 2025







4 Piliers →

01 **INFRA-STRUCTURES**

02 **USAGES APPLICATIFS**

03 **CONTENUS**

04 **GOUVERNANCE ET REGULATION**

TABLES DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
VISION DU CHEF DE L'ÉTAT SUR LE NUMERIQUE POUR SON SECOND MANDAT DE 2024-2028.....	6
MOT DU MINISTRE	8
MOT DU COORDONNATEUR DE L'ADN	10
RESUME EXECUTIF.....	12
INTRODUCTION	14
I. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNN.....	15
A. OUTIL D'ÉVALUATION.....	16
B. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PNN.....	17
C. ÉVOLUTION PAR PHASE	17
D. ÉVOLUTION PAR PILIER	18
E. PERSPECTIVE POUR LA FINALISATION DU PNN	18
II. AVANCEMENT DES PROJETS PNN AMORCÉS	21
A. PROJETS CLÔTURES.....	22
B. PROJETS OPÉRATIONNALISÉS.....	40
III. INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE CONGOLAISE	71
CONCLUSION : LE NUMÉRIQUE, UNE CHANCE POUR TOUS LES CITOYENS.....	75
BIBLIOGRAPHIE.....	77
ANNEXES.....	79



4 Piliers

01 **INFRA-STRUCTURES**

02 **USAGES APPROPRIÉS**

03 **CONTENUS**

04 **GOUVERNANCE ET RÉGULATION**

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAI	: Institut Africain de Leadership Agricole
ADN	: Agence pour le Développement du Numérique
ADEX	: Africa Digital Expo
AFD	: Agence Française de Développement
AFRINIC	: African Network Information Centre
ANCE	: Autorité Nationale de Certification Électronique
ANCY	: Agence Nationale de Cybersécurité
ANICIIS	: Agence Nationale d'Ingénierie Clinique de l'Information et d'Informatique de Santé
ANICNS	: Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la santé
APD	: Autorité de Protection des Données
ARN	: Autorité de Régulation du Numérique
ARPTC	: Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo
BCC	: Banque Centrale du Congo
BM	: Banque Mondiale
CAMI	: Cadastre Minier
CENI	: Commission Électorale Nationale Indépendante
CIGIP	: Commission Interministérielle de la Gestion de la charte de l'Identité visuelle et du Portail du gouvernement
CIN	: Carte d'Identité Nationale
COMESA	: Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
CMR	: Conférence mondiale des radiocommunications
CNC	: Conseil National de Cyberdéfense
CNN	: Conseil National du Numérique
CSU	: Couverture Santé Universelle
DANTIC	: Direction des Archives, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
DCF	: Direction du Cadastre Foncier
DINACOPE	: Digitalisation Nationale des Coordonnées Pédagogiques
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCP	: Direction Générale des Trésors et de la Comptabilité Publique
EDGI	: Indice de Développement du Gouvernement Électronique
EPST	: Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
ESU	: Enseignement Supérieur et Universitaire
ETD	: Entités Territoriales Décentralisées
EVISA	: Visa électronique
FAO	: Food and Agriculture Organisation
FDSU	: Fond de Développement du Service Universel
FGP	: le Fichier Général de la Population
FOGEC	: Fonds de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo
FPM	: Formation Professionnelle et Métiers
GN-RDC	: Guichet Numérique de la République Démocratique du Congo
HEC	: Haute École des Commerces de Kinshasa
IDEA	: Identification Delivery and Empowerment Application
IGF	: Inspection Générale des Finances
IITA	: Institut International d'Agriculture Tropicale
INACO	: Institut National des Archives du Congo
INS	: Institut National de la Statistique
IPN	: Infrastructure Publique Numérique
ISYS REGIE	: Système d'information pour la gestion des régies financières
LOGIRAD	: Logiciel de gestion des recettes administratives
MOOC	: Massive Open Online Course



4 Piliers →

01 **INFRA-STRUCTURES**

02 **USAGES APPROPRIÉS**

03 **CONTENUS**

04 **GOUVERNANCE ET RÉGULATION**

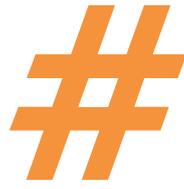
- PEQPESU : Projet d'Éducation pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements aux niveaux Secondaire et Universitaire
- OADC : Open Acces Data Center
- ODD : Objectifs de Développement Durable
- ONIP : Office National d'Identification de la Population
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OVDA : l'Office de voirie de desserte agricole
- PATN : Projet d'Appui à la Transformation Numérique
- PNDA : Programme National de Développement Agricole
- PNN : Plan National du Numérique
- PoP : points de présence
- PTNTIC : Postes Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'information et de la communication
- PTN : Postes Télécommunication et Numérique
- RCS : Rural Coverage Sites
- RDC : République Démocratique du Congo
- SADC : Communauté de Développement d'Afrique Australe
- SCPT : Société Congolaise des Postes et Télécommunications
- SIGMAP : Système Intégré de Gestion des Marchés Publics
- SISAG : Système d'Information de Suivi des Actions Gouvernementales
- SNEL : Société Nationale d'Électricité
- STN : Stratégie de Transformation Numérique
- TAF : Tableaux d'Attributions des fréquences
- TBI : Tony Blair Institute
- TIC : technologies de l'information et de la communication
- TNA : Tableau national d'attribution des bandes de fréquences
- TNT : Télévision Numérique Terrestre
- UIT : Union Internationale des Télécommunications
- UPN : Université Pédagogique Nationale



Son Excellence Monsieur

Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Président de la République Démocratique du Congo



Vision du Chef de l'Etat portant sur le Numérique dans le contexte de son second Mandat de 2024-2028

Dès sa prise de fonction lors de son premier mandat, Son Excellence Monsieur le Président de la République a posé les fondements juridiques du développement du secteur numérique, à travers le Plan National du Numérique « Horizon 2025 » (PNN). Cet acte fondateur a permis d'encadrer la transformation digitale du pays amorcée au niveau national, provincial et dans les entités territoriales décentralisées (ETD), et ce, à travers plusieurs projets structurants.

Pour son second mandat, le Président de la République a résolument fixé le cap vers « l'émergence d'une économie numérique mature », tel que cela a été exprimé dans son programme de campagne 2024-2028. Le Chef de l'Etat engage ainsi le pays sur la voie d'une transformation digitale en profondeur afin d'assurer une plus grande efficacité et inclusivité des services publics aux fins d'un développement socio-économique important et durable.

Le Programme d'Action du Gouvernement 2024-2028 reprend, dans son axe stratégique 3.2.1 relatif au développement des réseaux de communication et d'accès internet, la mise en action des projets non exécutés du PNN assurant ainsi l'appropriation et l'intégration de la vision du Chef de l'Etat dans les priorités gouvernementales.

Cette transformation digitale a pour objectif d'augmenter l'efficacité des services publics et de les rendre plus inclusifs. En effet, l'objectif déterminé est de garantir que tous les citoyens, indépendamment de leur situation géographique ou socio-économique, aient accès à des services publics de qualité pour permettre un impact positif significatif dans leur quotidien.

Dans sa vision, le Chef de l'Etat souhaite accélérer la mise en œuvre des fondamentaux de l'économie numérique que sont :

- 1. La plateformes des institutions, entreprises et services publics (E-GOUVERNEMENT) :** Il s'agit de transformer les institutions, les entreprises et les services publics par la mise en place des plateformes numériques avec pour résultante une amélioration de l'efficacité, de la transparence et de l'accessibilité des citoyens aux services publics. Les citoyens auront alors la faculté d'accéder aux services publics en ligne, et cela facilitera ainsi les interactions avec le gouvernement.
- 2. Le développement des compétences digitales :** Il est essentiel de former les citoyens aux compétences numériques afin qu'ils soient en mesure de tirer pleinement parti des avantages de l'économie numérique. Cette démarche consiste non seulement en la formation aux compétences de base en informatique, mais aussi en aptitudes plus avancées qui s'imposent dans la perspective des emplois du futur.
- 3. Les infrastructures numériques :** Pour soutenir l'économie numérique, il est nécessaire de disposer d'infrastructures numériques solides qui se matérialisent par la connectivité à large bande, les centres de données, les réseaux de capteurs et autres technologies clés.

Le Chef de l'Etat, dans sa vision, veut faire de la RDC un leader dans le domaine du numérique tout en mettant l'accent sur l'inclusion, l'efficacité et la durabilité.

Since 2011

Africa Digital Expo

Mot de Monsieur



MINISTÈRE



Mot du Ministre

« J’apprécie cette démarche qui rejoint la philosophie qui sous-tend aujourd’hui la réussite d’une transformation numérique inclusive, à savoir : démarche participative, collaborative et coopérative. Tout en rappelant, la vision du Chef de l’État de faire du numérique un levier de bonne gouvernance et c’est dans cette logique que le Gouvernement de la République, piloté par Son Excellence Judith SUMINWA, Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, a donné la priorité à la transformation numérique, tel qu’indiqué dans le Plan National Stratégique du Développement et le Plan National du Numérique, et a confié la lourde mission à mon ministère pour la mise en œuvre d’un vaste programme de la transformation numérique de notre pays ... ».

Extrait du discours à l’ouverture de la 13ème édition de Digital Africa Expo (ADEX), Décembre 2024.



Dominique Migisha

Coordonnateur de l'Agence pour le
Développement du Numérique



Mot du Coordonnateur de l'ADN

C'est avec un profond sentiment de responsabilité et d'obligation de redevabilité que je vous présente ce 2ème Rapport d'évaluation concernant la mise en œuvre de notre Plan National du Numérique pour la période 2023-2024.

L'Agence pour le Développement du Numérique (ADN), dont une des missions est d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale sectorielle qu'est le Plan National du Numérique "Horizon 2025" (PNN), a instauré un dispositif afin de garantir le suivi de la concrétisation de la vision du Chef de l'État à travers la transformation numérique complète de l'écosystème national. Ce dispositif se fonde sur des indicateurs qualitatifs à base d'un référentiel validé par le Gouvernement pour évaluer l'état d'avancement des projets sectoriels et multisectoriels. De ce fait, il se rapproche de tous les acteurs, tant du secteur public que privé, afin de collecter les données y relatives.

Ce rapport représente non seulement un état des lieux des avancées réalisées, mais également un reflet des défis encore à surmonter pour réaliser pleinement la vision du Président de la République, celle d'un numérique inclusif et innovant au service de tous.

Depuis le lancement du Plan National du Numérique « Horizon 2025 », la vision sectorielle du Président de la République est restée notre boussole : faire du numérique un levier essentiel pour le développement économique et social de notre pays. Le PNN est fondé sur 4 piliers, à savoir : (i) Infrastructures, (ii) Contenus, (iii) Usages Applicatifs et (iv) Gouvernance – Régulation. À ces piliers s'ajoute un pilier reprenant les priorités du chef de l'État (Pilier Président).

De ce fait, durant cette période, plusieurs axes de la stratégie nationale du numérique congolais ont été impactés par des projets et programmes amorcés ou terminés. Ce rapport met en lumière les progrès significatifs réalisés dans différents domaines. Au 31 décembre 2024, le PNN affiche un taux de réalisation de 58%. Aussi, sur l'ensemble des 69 projets qui le constituent, 40 Projets sont amorcés dont, 17 clôturés et 23 opérationnels. Cela témoigne à suffisance que le numérique en RDC a engagé une réelle démarche de transformation structurelle vers une économie digitale au bénéfice de la population.

L'évaluation de la mise en œuvre des quatre piliers du Plan National du Numérique témoigne d'un engagement fort vers une transformation numérique avec une avancée encourageante, mais inégale. Les défis restent nombreux, notamment en termes d'infrastructures, de financement et de renforcement des capacités. Ce qui nécessite des mesures consolidées et un engagement fort de toutes les parties prenantes pour trouver des solutions durables et innovantes en vue de surmonter ces obstacles. Il est donc essentiel de renforcer les infrastructures, de former les ressources humaines et de consolider un cadre législatif propice à l'économie numérique.

Pour conclure, certes le chemin est encore long, mais les bases sont en place. Ensemble, poursuivons nos efforts pour construire un avenir numérique dynamique, au service de l'ensemble de notre société.

RESUME EXECUTIF

Le présent résumé exécutif, pour la période 2023-2024, met en lumière les avancées engrangées et les enjeux majeurs du 2ème rapport d'évaluation du Plan National du Numérique (PNN). Porté par la vision du Chef de l'État, ce plan stratégique vise à transformer la République Démocratique du Congo (RDC) en une société numérique où chaque citoyen, indépendamment de sa situation géographique ou socio-économique, peut accéder à des services publics modernes, efficaces et inclusifs. Le numérique est ainsi conçu comme un levier pour améliorer concrètement la vie quotidienne des Congolais, tout en stimulant un développement économique durable.

Une vision pour tous : un numérique au service des citoyens

Le PNN repose sur une idée puissante : chaque citoyen, où qu'il vive en RDC, doit pouvoir bénéficier des progrès numériques. L'objectif est limpide : rendre les services publics plus accessibles, plus efficaces et plus inclusifs. Le numérique doit permettre à chacun d'accéder plus facilement à l'éducation, à la santé, à la justice, ou encore aux démarches administratives, en réduisant les distances et les inégalités.

En 2024, 58 % des projets du PNN sont amorcés, et 17 sont d'ores et déjà achevés. Ces projets ont touché directement la population, notamment avec la mise en place du service de visa électronique (eVisa), facilitant l'entrée des visiteurs et la mobilité internationale. Dans le domaine de l'éducation, l'introduction du numérique dans les programmes scolaires permet aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer pleinement à la société numérique en devenir. Côté santé, la numérisation de la couverture universelle maladie a commencé, avec un accès facilité aux soins pour les plus vulnérables, notamment à travers la gratuité de la maternité et des services de santé de base.

Améliorer l'accès à Internet et aux services essentiels

L'une des priorités a été de renforcer les infrastructures numériques pour mieux connecter les citoyens. Le déploiement de la fibre optique, soutenu par l'atterrissage du câble sous-marin 2Africa, permet d'améliorer, de manière notable, la qualité de l'Internet dans plusieurs grandes villes. Des centres de données ont également été créés pour héberger les données de l'État, garantissant leur sécurité et leur accessibilité.

Pour les citoyens, cela signifie une amélioration progressive de l'accès à l'Internet, indispensable pour utiliser les services en ligne, se former, ou encore développer une activité économique. Les centres communautaires numériques installés dans plusieurs localités permettent désormais aux habitants, notamment aux jeunes et aux femmes, d'utiliser des outils informatiques gratuitement, contribuant ainsi à la réduction de la fracture numérique.

Des droits renforcés pour protéger les citoyens

Avec la promulgation du Code du Numérique, les droits des citoyens sont mieux protégés. Ce texte de loi garantit la confidentialité des données personnelles, encadre l'utilisation d'Internet et la lutte contre la cybercriminalité. Chaque citoyen aura bientôt le droit de contrôler ses propres données, de les consulter, de les modifier, de s'y opposer ou d'exiger leur suppression. Cela renforce la confiance dans l'utilisation des services numériques.

Cependant, certaines institutions prévues par le Code, telles que l'Autorité de Protection des Données, ne sont pas à ce jour effectives dans leur mise en place, ce qui limite pour l'instant l'application complète de ces droits.

Les défis à relever pour garantir les bénéfices du numérique à tous

Malgré ces avancées, des défis conséquents subsistent. Le financement reste insuffisant pour couvrir tous les projets d'ici 2025, et la connectivité dans les zones rurales est encore faible. Beaucoup de citoyens présentent un déficit en compétences numériques, et les infrastructures de base (électricité, Internet) ne sont pas disponibles partout.

Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement a obtenu le soutien de la Banque mondiale et de l'Agence Française de Développement pour financer des projets clés jusqu'en 2030. L'objectif est d'étendre l'accès à l'Internet haut débit, de développer les services publics numériques, comme l'e-Gouvernement et l'identité numérique, et de former les citoyens aux compétences du numérique.

Une transformation en marche, au bénéfice des citoyens

Ce rapport démontre que le numérique change déjà la vie de nombreux Congolais : démarches administratives simplifiées, meilleure couverture santé, accès à l'éducation et à Internet. Le chemin est encore long, mais les fondations sont solides. Les bases sont solidement posées pour construire une société connectée, inclusive et résiliente.

Le numérique représente pour les citoyens congolais bien plus qu'un simple outil technologique : il s'agit d'une opportunité majeure d'accéder à des services publics de qualité, de participer activement à la vie économique et sociale du pays, et de bénéficier d'un environnement sécurisé pour leurs données personnelles. Avec une mobilisation accrue de toutes les parties prenantes, la RDC peut construire une société plus inclusive et dynamique, où chaque citoyen trouve sa place dans un monde de plus en plus connecté et dans l'économie numérique de demain.

Clés de lecture du rapport : une approche plurielle pour un document stratégique

Le 2^e Rapport d'évaluation du Plan National du Numérique « Horizon 2025 » s'adresse à une diversité de lecteurs, chacun avec ses intérêts, ses exigences analytiques et ses angles d'interprétation. Pour en faciliter l'appropriation, nous proposons plusieurs clés de lecture adaptées aux profils les plus courants.

1. Pour les chercheurs et analystes en politiques publiques

Ce rapport constitue un terrain d'étude riche sur la gouvernance de la transformation numérique dans un État en développement. À travers l'analyse des piliers stratégiques, des indicateurs de performance (taux d'exécution, progression par phase) et des projets sectoriels, il offre une matière empirique précieuse. Cela permet d'interroger l'efficacité des politiques publiques numériques, la logique de la priorisation gouvernementale ou encore l'impact réel sur le développement humain. Le recours au dispositif SISAG, en particulier, peut faire l'objet d'une analyse méthodologique sur l'innovation dans le pilotage des politiques publiques.

2. Pour les juristes et spécialistes en régulation numérique

Le rapport est une porte d'entrée incontournable vers le nouveau cadre législatif congolais en matière de numérique, incarné par le Code du Numérique (Ordonnance-loi n°23/010). Il en explicite les avancées, les principes structurants (données personnelles, identité numérique, cybersécurité), mais également les défis dans son application, qui est la résultante de l'absence ou du retard dans la mise en place des institutions clés (APD, ARN, ANCY). De fait, les juristes y trouveront des éléments de réflexion sur la consolidation du droit numérique en contexte émergent et sur les enjeux de gouvernance réglementaire.

3. Pour les spécialistes techniques et acteurs du secteur numérique

Les porteurs de projets, start-ups, opérateurs télécoms ou ingénieurs peuvent y identifier les zones de convergence entre les besoins du terrain et les réponses institutionnelles. La cartographie des infrastructures, les détails des projets backbone, l'introduction de l'IPv6, ou encore la modernisation des outils publics (eVisa, santé numérique, plateformes éducatives) constituent autant de cas pratiques sur l'évolution de l'écosystème technologique. Les experts techniques pourront également suivre les chantiers ouverts autour des data centers, de la gestion du spectre ou de la souveraineté numérique.

4. Pour les acteurs de la coopération et les bailleurs de fonds

Le rapport met en évidence les synergies entre l'État congolais et ses partenaires techniques et financiers, notamment à travers le Projet d'Appui à la Transformation Numérique (PATN), financé par la Banque mondiale et l'AFD. Il offre une lecture structurée des gaps à combler – notamment en matière d'infrastructures, de capital humain et de cadre institutionnel – tout en fournissant des données précises sur les projets financés, les résultats atteints et les perspectives à l'horizon 2030.

5. Pour le citoyen curieux ou les médias

Enfin, ce document peut aussi être lu comme le reflet d'une ambition collective : rendre les services publics plus accessibles, plus efficaces et plus inclusifs grâce au numérique. L'impact concret du PNN est illustré par des exemples parlants : demande de visa simplifiée, numérisation de l'école, gratuité de la maternité digitalisée, protection des données personnelles. Cette lecture citoyenne permet de comprendre comment le numérique entre progressivement dans la vie quotidienne des Congolais, tout en interrogeant les conditions pour qu'il bénéficie à tous.



INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo (RDC) concentre de plus en plus ses efforts sur la transition numérique qui représente un levier majeur pour le développement de l'économie numérique et qui garantit l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD).

Dans ce contexte, Son Excellence Monsieur le Président de République, Chef de l'État, lors de sa campagne électorale victorieuse, a fixé à l'agenda numérique de son second mandat l'accélération de la transformation digitale pour favoriser l'émergence d'une économie numérique mature, résiliente et durable en République Démocratique du Congo.

Depuis sa création par l'ordonnance n°22/144 du 22 août 2022, l'Agence pour le Développement du Numérique, qui a dans ses attributions notamment celle de faire le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale sectorielle traduite dans le Plan National du Numérique « Horizon 2025 » (PNN), a mis en place un mécanisme pour s'assurer du suivi de la matérialisation de la vision du Chef de l'État à travers la transformation digitale à 360° de l'écosystème national.

Ce mécanisme consiste à mesurer l'évolution des projets du PNN au niveau national à travers le dispositif innovant dénommé « Système d'Information de Suivi des Actions Gouvernementales » (SISAG), par des indicateurs qualitatifs sur base d'un référentiel validé par le Gouvernement et à évaluer l'état d'avancement des projets sectoriels et multisectoriels en se rapprochant de tous les acteurs, tant du secteur public que privé, afin de collecter les données y relatives. La résultante de cette démarche donne lieu à l'élaboration de rapports périodiques qui retracent le niveau d'avancement de la mise en œuvre du PNN.

Le premier Rapport, qui couvrait la période allant de 2019 – au 3ème trimestre 2023, a mis en évidence la réalisation des prérequis légaux, réglementaires et institutionnels nécessaires pour un développement structurel et efficient du numérique en RDC. Il s'agit de l'endossement du PNN par le Gouvernement de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE dans son programme d'actions 2021-2023 (Pilier 9, axe 42), qui a été adopté au Parlement lors de la législature précédente, la création d'un Ministère dédié à la transformation numérique, la promulgation de l'Ordonnance-loi N°23/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique ainsi que la création de l'Agence pour le développement du Numérique (ADN) et du Conseil National de Cyberdéfense (CNC). Il a également fait l'état des projets structurants dans le domaine des infrastructures numériques. Sont concernés, entre autres, l'atterrissement du câble sous-marin 2Africa, le déploiement de la fibre optique backbone national et privé, la création du datacenter dédié aux finances publiques, la mise en place de la plateforme eVisa ainsi que la réalisation de projets prioritaires axés sur la maximisation des recettes et la rationalisation des dépenses de l'État (ISYS REGIE, LOGIRAD, SIGMAP).

De cette première évaluation, il ressort que le PNN avait atteint, en septembre 2023, un taux de réalisation de 45% sur un délai imparti de 66% avec 14 projets complètement terminés, 17 projets en phase d'opérationnalisation avancée. Ceci démontre que le secteur du digital de la RDC a enclenché un processus de transition structurelle vers une économie numérique au service de la population.

En outre, il sied de souligner que l'année 2023 a été marquée par des avancées significatives, notamment la promulgation de l'ordonnance-Loi N°23/010 du 13 mars portant le Code du Numérique qui a permis la consécration des nouvelles notions juridiques, à savoir :

- L'identité numérique ;
- Les données publiques ;
- La protection des données à caractère personnel ;
- Le commerce et contrat électroniques ;
- La preuve et signature électroniques ;
- La régulation de la cybersécurité ;
- La lutte contre la cybercriminalité, etc.

Ce deuxième rapport couvre la période allant d'octobre 2023 à décembre 2024. Il met l'accent sur les impacts socio-économiques des projets numériques exécutés et en cours d'opérationnalisation en démontrant ainsi l'impulsion du numérique comme levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social pour le développement de la RDC.

Aujourd'hui plus que jamais, le numérique est en phase de révolutionner le service public en RDC. Ce qui témoigne d'un passage obligé pour une société moderne connectée, performante et résiliente.



I.

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNN



PLAN NATIONAL
DU NUMÉRIQUE
HORIZON 2025

A. Outil d'évaluation

Le Système d'Information pour le Suivi de l'Action Gouvernementale (SISAG) est l'outil utilisé pour suivre l'avancement du PNN. Il est le fruit d'un partenariat entre la République Démocratique du Congo et le Tony Blair Institute (TBI) en vue de l'amélioration de la gestion des projets du gouvernement.

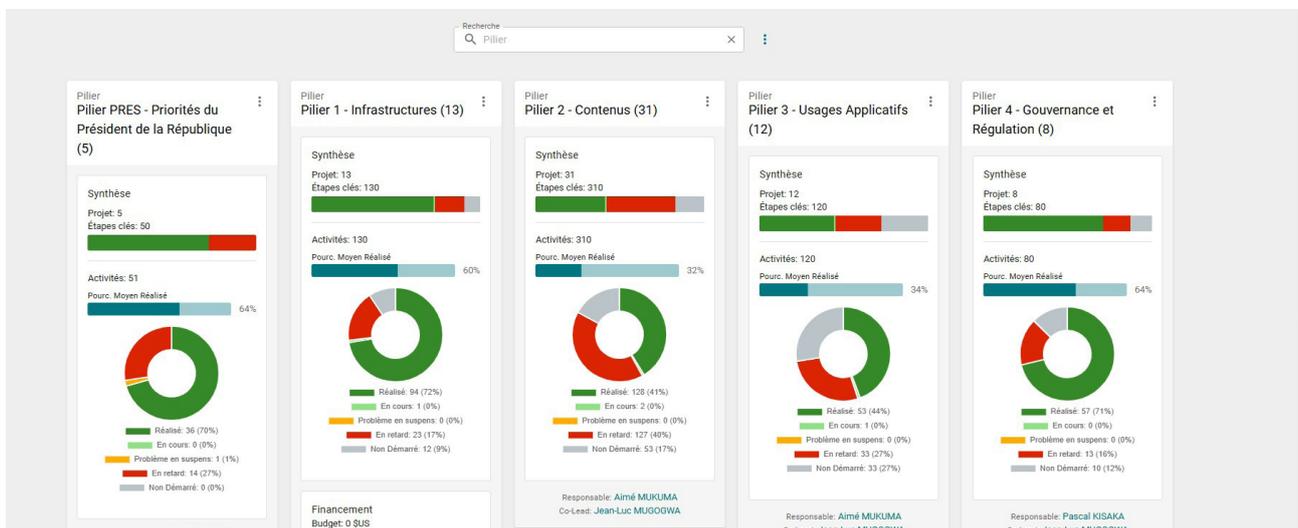
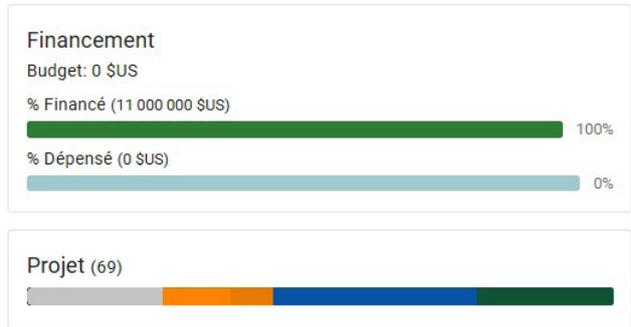
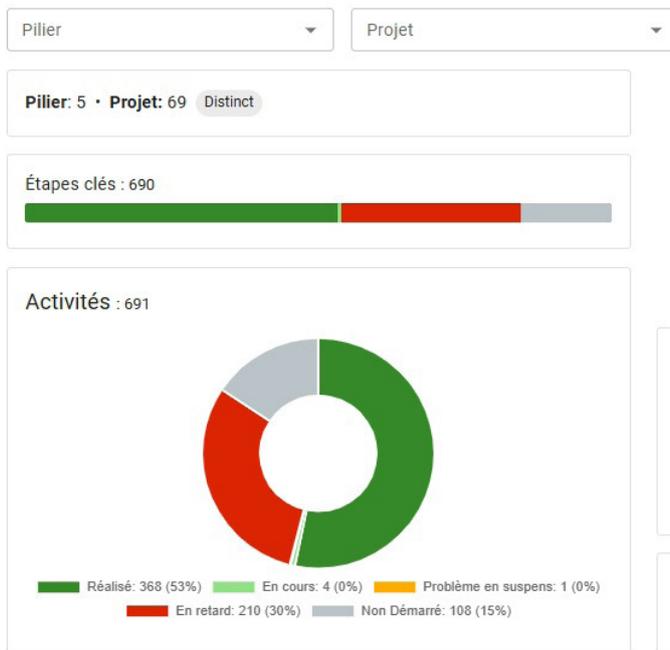
Le SISAG est un système souverain. Le code source et les données sont logés en République Démocratique

du Congo, assurant ainsi la sécurité et le contrôle des données par le gouvernement congolais.

Le logiciel SISAG est un tableau de bord numérique conçu spécialement pour les gouvernements. Il permet de suivre et d'évaluer les projets en cours afin d'aider les responsables à prendre de meilleures décisions et à assurer leur bonne mise en œuvre.

Figure : Illustration de l'état d'avancement des projets par pilier

Synthèse



B. Etat d'avancement du PNN

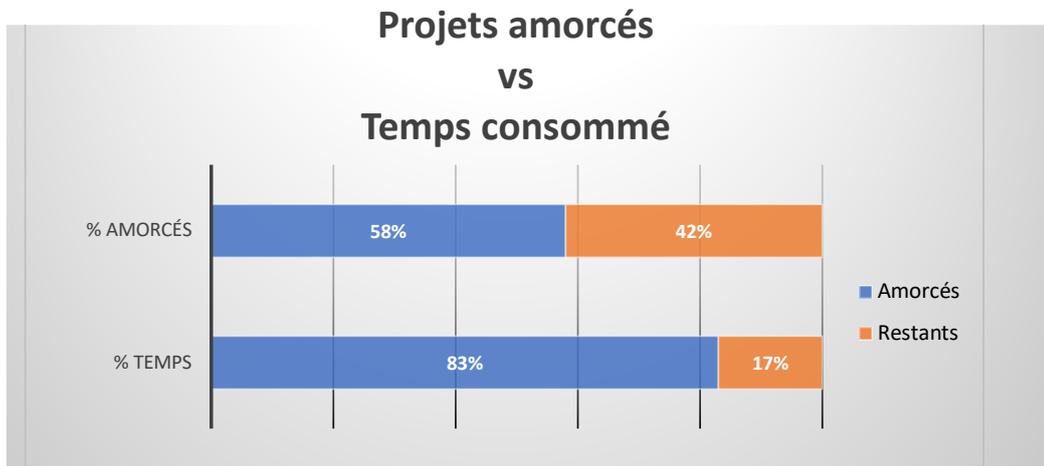
De 2019 à 2024, la mise en œuvre des projets du Plan National du Numérique « Horizon 2025 » a poursuivi son cours en dépit des difficultés liées à l'insuffisance des ressources financières de l'Etat pour supporter sa transformation digitale.

Au 31 décembre 2022, le PNN affichait un taux de réalisation de 41% avec 28 projets amorcés dont 11 clôturés et 17 en phase d'opérationnalisation.

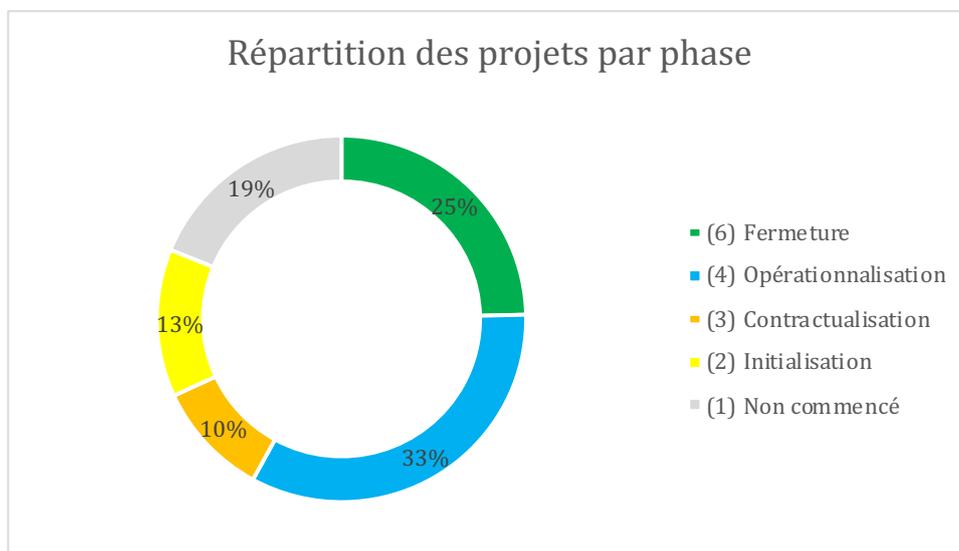
Au 3ème trimestre 2023, le PNN affichait un taux de réalisation de 45% avec 14 projets complètement terminés et 17 projets en cours d'opérationnalisation.

Au 31 décembre 2024, à 83 % du temps imparti, le PNN affiche un taux de réalisation de 58 %. Sur les 69 projets, 40 projets sont amorcés, dont 17 clôturés et 23 opérationnels. Les trois projets clôturés en 2024 sont les suivants :

- **Projet 2** - Introduction du Numérique dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux.
- **Projet 45** - Mise en place de la capture automatique des prix pour analyse des index de prix au travers du pays.
- **Projet 54** - Opérationnalisation de la santé numérique et Numérisation de la couverture universelle maladie.

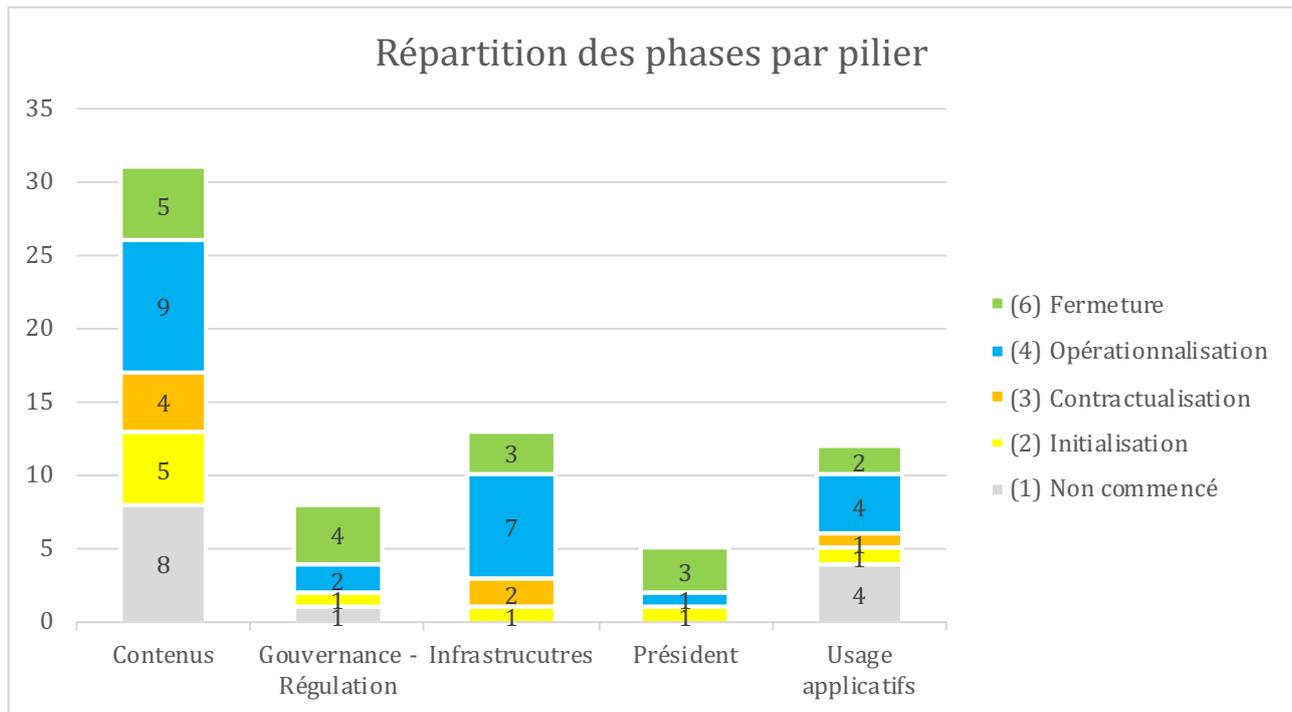


C. Évolution par phase



D. Évolution par pilier

Le plan est fondé sur 4 piliers, à savoir : (i) Infrastructures, (ii) Contents, (iii) Usages Applicatifs et (iv) Gouvernance – Régulation. À ces piliers s’ajoute un pilier qui reprend les priorités du chef de l’État (Pilier Président).



E. Perspective pour la finalisation du PNN

A 80% du temps imparti consommé, le PNN affiche un taux de réalisation de 58%. La probabilité est donc élevée que les projets ne soient pas tous opérationnalisés à l’horizon 2025. La raison principale est l’insuffisance des ressources financières orientées vers le numérique. La Banque Mondiale a décidé d’appuyer les efforts de la RDC dans sa transformation digitale à la suite d’une étude réalisée en 2020, qui portait sur la maturité digitale de la RDC. L’étude a mis en lumière le fossé numérique de la RD Congo face aux pays développés, notamment en ce qui concerne le capital humain et les compétences numériques orientées métiers, les infrastructures, les services publics gouvernementaux en ligne, le cadre juridique et institutionnel du numérique. Avec l’accord du Gouvernement, la Banque Mondiale a entamé les consultations, sur base du PNN comme socle de réflexion, avec les parties prenantes institutionnelles et privées, qui ont abouti à la conception, à la structuration et au développement du projet de transformation digitale de la RDC dénommé « Projet d’Appui à la Transformation Numérique », PATN. Le projet bénéficie d’un appui financier de 400 millions \$ US de la Banque Mondiale et de 100 millions d’euros de l’Agence Française de Développement.

Le projet PATN, qui doit s’étendre sur la période de 2025 à 2030, vise à améliorer l’accès à une connectivité haut-débit abordable et de qualité, à implémenter des services numériques pertinents tels que la mise en place de l’e-Gouvernement, y compris l’identité numérique, les services publics digitaux, les paiements électroniques, la signature électronique, la Cybersécurité, et à développer des compétences numériques qui répondent à la demande du marché. Il va effectivement contribuer à la mise en œuvre d’une vingtaine de projets du PNN, qui sont majoritairement non commencés. Il aura le mérite de construire une économie numérique qui soit mature, résiliente et durable, soutenue par un dispositif cyber sécuritaire de manière à protéger les intérêts stratégiques et économiques de la RDC dans le cyberspace.



4 Piliers

01 INFRASTRUCTURES

02 USAGES APPUI

03 CONTENUS

04 GOUVERNANCE ET REGULATION



République Démocratique du Congo
MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
Cellule Infrastructures



République Démocratique du Congo

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
Cellule Infrastructures

PROJET D'APPUI À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN) EN RDC

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

Recrutement d'un Consultant pour l'élaboration du cadre stratégique pour le développement de la cybersécurité en RDC (étude de faisabilité et plan de mise en œuvre d'ANCY, élaboration d'un plan d'action cybersécurité, spécifications techniques du système/équipement, évaluation CIRT/SOC)

N° Avis : AMI n°011/MITP/CI/PATN/2025
N° de l'Accord du financement du PPA : IDA-V5060
N° de référence du marché PPM : ZR-CI-456518-CS-QCBS

Date : ... 24 FEV 2025

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu une avance de fonds de la Banque mondiale pour financer les activités de préparation du Projet d'Appui à la Transformation Numérique (PATN) de la RDC, placée sous la gestion de la Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, et a l'intention d'utiliser une partie du montant du fonds du projet pour effectuer les paiements au titre d'un contrat de services de Consultant pour l'élaboration du cadre stratégique pour le développement de la cybersécurité en RDC (étude de faisabilité et plan de mise en œuvre d'ANCY, élaboration d'un plan d'action cybersécurité, spécifications techniques du système/équipement, évaluation CIRT/SOC).

Le Consultant sera plus précisément responsable des tâches suivantes :

1. Réaliser une évaluation approfondie de la maturité de la cybersécurité nationale
2. Développer un plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de cybersécurité
3. Définir un plan pour opérationnaliser l'agence nationale de cybersécurité :
4. Développer un plan d'établissement du CIRT.
5. Organiser un atelier pour présenter les livrables et sensibiliser les parties prenantes concernées

Le démarrage des prestations est prévu à partir du mois d'octobre 2025 pour une sur une durée estimée à six (6) mois.

Les termes de référence complets sont disponibles sur le site de la Cellule Infrastructures : www.celluleinfra.org, sous l'onglet « Appel d'offres »

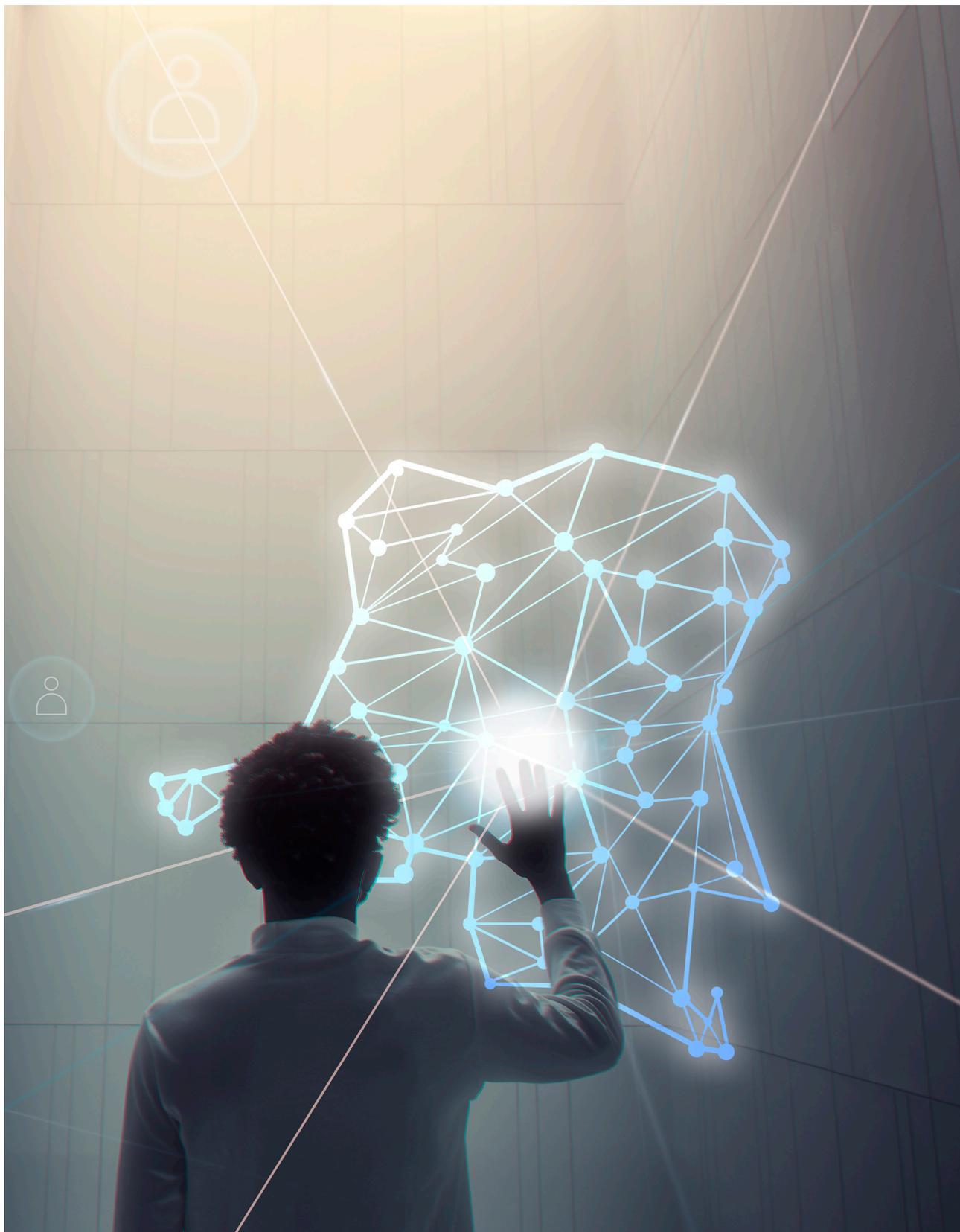
La Cellule Infrastructures, Agence d'exécution de préparation du Projet, invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour exécution desdits services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Avoir au moins cinq (5) ans des compétences solides et une expérience en cybersécurité et en technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment dans les domaines suivants : gouvernance et législation, gestion des risques, protection des infrastructures d'information critiques, réponse aux incidents, renseignement sur les menaces cybernétiques et criminalistique numérique, et développement des compétences en cybersécurité, avec au moins 5 ans d'expérience pertinente.
- Avoir conduit au moins trois (3) projets de conception et de mise en œuvre des politiques, stratégies et opérations de cybersécurité dans un contexte gouvernemental.



70A, Avenue Roi Baudouin, Kinshasa/Gombe
www.celluleinfra.org – info@celluleinfra.org
Tél. +243 (0) 970 140 323





II.

AVANCEMENT DES PROJETS PNN AMORCÉS

Les projets amorcés du PNN sont composés de 17 projets clôturés et de 23 projets en cours d'opérationnalisation.



**PLAN NATIONAL
DU NUMÉRIQUE**
HORIZON 2025

A. PROJETS CLÔTURES

1. Projet n°1 : Dotation des services consulaires congolais d'un système de visa électronique d'entrée

Le projet eVisa fait partie des projets prioritaires du Chef de l'État.

La Direction Générale de Migration (DGM) a mis en ligne une plateforme permettant à tous les étrangers d'obtenir un visa électronique pour entrer en RDC. La plateforme est accessible à travers le lien suivant evisa.gouv.cd

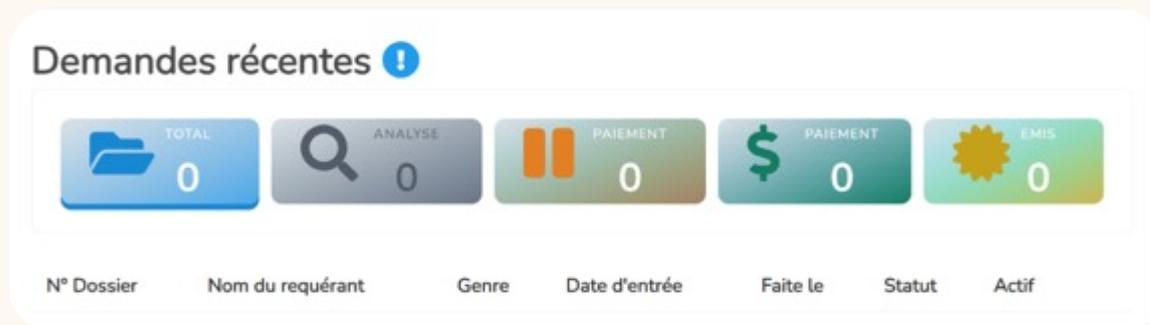


Le Gouvernement a pris des initiatives visant à étendre l'usage de la plateforme eVisa au niveau de toutes les ambassades et représentations diplomatiques à l'étranger. Cette démarche vise à faciliter davantage les procédures d'obtention de visa pour les voyageurs internationaux et à renforcer les relations entre la RDC et les autres pays.

Le site evisa.gouv.cd représente une avancée significative dans la simplification des démarches administratives des visas pour l'entrée en RDC.

Les avantages de l'accessibilité en ligne et de la réduction des délais de traitement placent ce site comme une ressource précieuse pour les voyageurs désirant se rendre en RDC. Ce type d'initiative numérique est essentiel pour moderniser l'administration et faciliter les échanges internationaux.

Concernant la demande de visa, le processus se déroule généralement en plusieurs étapes. Les utilisateurs doivent d'abord remplir un formulaire de demande en ligne, puis soumettre les documents requis. Une fois la demande examinée, ils reçoivent une notification sur l'état d'avancement de leur demande. Ainsi, ils sont en mesure de suivre facilement l'évolution du statut du dossier. Ce système transparent contribue à rassurer les demandeurs du traitement efficace de leur demande.



2. Projet 2 : Introduction du Numérique dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux

Ce projet consiste en la révision et l'actualisation permanente du Programme d'enseignement de l'informatique et du numérique dans le cursus classique et dans la formation continue.

Le projet a débuté à travers le PEQPESU (Projet d'Education pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements aux niveaux Secondaire et Universitaire).

Le PEQPESU poursuit 2 objectifs : (i) améliorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et des sciences dans l'enseignement secondaire ; et (ii) renforcer la pertinence de l'enseignement technique et professionnel à tous les niveaux du secteur éducatif.

Plus spécifiquement, les technologies de l'information et de la communication sont inscrites dans les programmes scolaires nationaux en tant que sous-domaine du domaine d'apprentissage des sciences (DAS en sigle), à côté des Mathématiques, des Sciences de la vie et de la terre et de la physique.

Ces programmes sont accessibles via le lien ci-dessous : <https://peqpesu.com/mepsp/secon-daire-general/programmes-scolaires>



Par ailleurs, dans un périmètre plus large que celui circonscrit dans le cadre du projet 2 du Plan National du Numérique, le cap est mis vers la numérisation du secteur de l'éducation. Plusieurs initiatives menées par les Ministères sectoriels et le secteur privé dénotent de leur volonté de concilier éducation et numérique en RD Congo. Le numérique se révèle ainsi comme (i) un levier pour l'accès universel à l'enseignement, (ii) un secteur éducatif innovant, et (iii) un outil d'amélioration de la qualité et de la gestion de l'enseignement.

A l'occasion d'une réunion de travail convoquée par l'ADN en date du 12 septembre 2023, qui a réuni les experts des différents Ministères sectoriels dont celui de la Formation Professionnelle et Métier « FPM », de l'Enseignement Primaire Secondaire et Technique « EPST » (actuellement Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté), et du Ministère de l'Enseignement Supérieure et Universitaire « ESU », nous avons pu prendre pleinement connaissance de nombreux projets de numérisation menés par ces derniers.

Au niveau du Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers :

Au mois d'août 2024, à l'initiative de la Direction des Archives, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, en sigle « DANTIC », le Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers a organisé un Atelier visant à produire le Plan Directeur de Transformation Numérique du Ministère.

Dans le même élan, une plateforme nommée apprenons.gouv.cd est en cours de développement auprès des agents de la DANTIC du Ministère. Cette plateforme a pour objectif de faciliter la gestion des écoles et centres de formation professionnelle. Elle permet entre autres de :

- Faciliter une bonne collaboration entre les apprenants, les formateurs ainsi que les administratifs ;
- Contrôler les inscriptions des apprenants dans les différents centres de formation ;
- Mettre à la disposition des apprenants une bibliothèque numérique en ligne qui dispose des livres et programmes par filière ainsi que les résultats aux différents concours organisés ;
- Répertorier toutes les filières ainsi que les métiers opérationnels en RDC, avec la possibilité d'ajouter des métiers innovants ;
- Mettre à la disposition des formateurs et apprenants un MOOC « Massive Open Online Course » - Cours en ligne ouvert pour un plus grand nombre d'apprenants ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des sortants de la formation par un lien direct à la plateforme « inserjeune.formation.gouv.cd » ;
- Se connecter à un moteur de recherche directement dans l'application ;
- Gérer la messagerie entre les différents participants ;
- Compiler les données statistiques par centre, sous – division, Division et pour la république ;
- Géolocaliser les Centres, les écoles, les divisions, les sous-divisions du Ministère ainsi que les différents centres de Formation Professionnelle sur l'étendue nationale de la RDC et produire des cartes scolaires/formation ;
- Faciliter la collecte de données statistiques et en générer automatiquement les résultats selon les indicateurs souhaités.

Au niveau du Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, anciennement EPST, il sied de noter des avancées significatives dans sa transformation Numérique avec la mise en place des plateformes d'apprentissage et de développement des applications.

(I) Les plateformes d'apprentissage :

- Classe télévisée ;
- Okapi-Ecole (Radio classe) ;
- École numérique en partenariat avec la fondation Orange RDC SA.



Pour plus d'informations : Voir <https://www.orange.cd/fr/orange-actions-sociale.html>



(II) Les solutions développées :

- Allo-Ecole (call center) : Les réclamations et les demandes d'informations sont faites en appelant gratuitement le numéro 178 ;
- Certif App : Application de certification des diplômes d'Etats, certificats et autres documents. Les demandes de certification sont adressées par courriel à travers les adresses mails suivantes : ge_servicediplomesrdc@education.psp.education; contact@minepst.gouv.cd ;
- Plateforme de formation continue des enseignants accessible via le lien : <https://foade.minepst.gouv.cd/> ;
- Plateforme de consultation des résultats d'examen d'Etat en ligne accessible via le lien : <https://exetat.minepst.gouv.cd/> ;
- Plateforme numérique DINACOPE (pour géolocaliser les établissements scolaires, numérisation des enseignants). La plateforme est accessible via le lien : <http://new.secopercd.com/accueil>

Au niveau de l'ESU :

L'ESU n'est pas en reste dans cet élan de numérisation avec le développement des solutions ci-après :

- e-scolarité (en phase expérimentale) ;
- e-diplôme (en conception et implémentation) ;
- e-courrier (opérationnel au secrétariat général) ;
- Mise en place d'une base de données des établissements publics et privés.

A travers son instruction académique n° 026/MINESU/CAB.MIN/SASM/MMK/2024 du 28/01/2024 portant Directives pour l'année académique 2024-2025, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a franchi un cap important dans son processus de numérisation. Cette instruction enjoint les établissements à la numérisation de l'ensemble des domaines de gestion : administratif, académique, financier et patrimonial.

Elle fait référence à d'importants projets que sont :

- La constitution d'une base de données des étudiants
- La Bibliothèque numérique nationale
- La solution numérique ESU-TIC
- La mise en place d'une plateforme d'enseignement en ligne

La solution numérique ESU-TIC en est dans sa phase de configuration. Elle est une solution numérique globalisante qui comprend la plateforme PATH ACADEMIA (interface de l'Administration) et l'espace CAMPUS RDC (interface étudiant). Elle permet une gestion efficace des professeurs ainsi que celle des étudiants.

Par ailleurs, la start-up congolaise ENYWORK, spécialisée dans le développement de solutions informatiques, a développé et mis en production OptSolution, une plateforme numérique intégrée pour la gestion académique, administrative et financière des universités et établissements d'enseignement supérieur.

Cette plateforme a comme objectifs de :

- Digitaliser et automatiser les processus administratifs, universitaires ;
- Numériser les parcours académiques ;
- Faciliter la délivrance des cartes d'étudiant et des diplômes ;
- Garantir la transparence des flux financiers ; de réduire les délais administratifs ;
- Renforcer la sécurité et lutter contre les fraudes (Faux bordereaux, fausses attestations).

Optsolution est déjà opérationnelle dans 18 Établissements Supérieurs et Universitaires, notamment au niveau des Établissements publics d'Enseignement Supérieur comme la Haute École des Commerces de Kinshasa « HEC » et l'Université Pédagogique Nationale « UPN » avec un retour d'expérience très probant. À ce jour 222.517 étudiants sont enregistrés dans la plate-forme Optsolution.

Au cours des différents échanges et réunions avec les Ministères sectoriels, l'Agence pour le Développement du Numérique a pu identifier les difficultés rencontrées par ces derniers, à savoir :

- Le déficit d'infrastructures et d'outils numériques adéquats (équipement, connectivité, bâtiment adapté, électricité) ;
- Problème de financement de leur feuille de route de transformation digitale ;
- Réforme des programmes scolaires ;
- Faible culture du numérique dans le chef du corps enseignant ;
- Faible coordination des actions liées au numérique.

En réponse au déficit de connectivité, le Ministère des Postes Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'information et de la communication (PTNTIC), actuellement Ministère des Postes Télécommunication et Numérique (PTN), en collaboration avec l'UNESCO a lancé, à la fin de l'année 2022, les travaux de l'Atelier sur la formulation de la stratégie de connectivité dans le secteur de l'éducation en RDC. Ces travaux ont été formalisés par l'arrêté CAB/MIN/PTNTIC/AKIM/KL/Kbs/016/2023 du 09 août 2023 portant création d'une commission technique pour l'élaboration de la feuille de route relative à la production de la stratégie nationale de la connectivité dans le secteur de l'éducation en RDC avec pour objectif de promouvoir la culture de recherche et d'innovation dans les institutions académiques et autres.

L'UNESCO s'est montré ouvert pour appuyer le secteur de l'éducation à universaliser l'Internet au profit d'un système éducatif performant et adapté aux enjeux de la révolution digitale.

3. Projet n°4 : Organisation chaque année d'un forum panafricain du Numérique, dénommé " Africa Digital "

Faisant partie des 5 projets prioritaires du chef de l'état, ce forum vise à réunir les acteurs directs et indirects du numérique congolais et africain afin de renforcer l'écosystème numérique en RDC et en Afrique, pour contribuer à une croissance économique accrue, à de meilleures prestations de services et à une amélioration de la qualité de vie.

A ce jour, trois éditions ont déjà été organisées depuis la fin de l'épidémie de la COVID-19 :

1. Du 03 au 04 novembre 2022, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, a inauguré la première Édition du salon Africa Digital Expo (ADEX) coorganisé par le Ministère du Numérique et l'ADN sous le thème la « digitalisation, une priorité pour l'émergence africaine », qui s'est tenu au Fleuve Congo Hôtel. Ce salon a accueilli 33 délégations africaines.
2. Du 22 au 23 novembre 2023, sous le haut patronage de SEM Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat, l'Agence pour le Développement du Numérique, en partenariat avec la société marocaine ONE AFRICA, a organisé la deuxième édition du salon Africa Digital Expo sous le thème « Maturité numérique : levier de croissance économique et social ».

Inauguré par le ministre de la Communication et Médias, qui, dans son mot d'introduction, a souligné l'importance croissante de la communication numérique dans notre société, ce deuxième salon a rassemblé plus de 300 participants de plus de 20 pays, incluant des représentants gouvernementaux, des organisations internationales, des acteurs du numérique et des partenaires technologiques.

Il a, à cet égard, été marqué par l'organisation des événements suivants :

- a. La journée spéciale DSI

En date du 21 novembre, l'Agence pour le Développement du Numérique a organisé, sous le Haut Patronage de SEM le Président de la République, Chef de l'État, **Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, la journée spéciale des Directeurs des Systèmes d'Information (DSI).

Cette journée avait réuni près de 250 DSI émanant aussi bien des institutions publiques que privées du pays. L'objectif était de promouvoir une administration publique numériquement mature et efficace par le renforcement de la collaboration, la planification stratégique et l'intégration systémique des Directeurs des Systèmes d'Information, tout en mettant l'accent sur l'identification des défis et l'enrichissement des connaissances à travers des keynotes stratégiques.

Elle a permis d'aboutir à des recommandations parmi lesquelles figurent :

- La création d'une association des Directeurs des Systèmes d'Information en RD Congo ;
- La revalorisation de la fonction de Directeurs des Systèmes d'Information ;
- La réévaluation du budget alloué à la Direction des Systèmes d'Information.

b. La Table Ronde des Agences Provinciales pour le Développement du Numérique

Le 23 novembre 2023, à Kinshasa, il s'est tenue la première Table Ronde des Agences Provinciales pour le Développement du Numérique, organisée par l'Agence pour le Développement du Numérique, en marge du Forum Africa Digital Expo édition 2023.

Cet évènement, dédié aux cadres institutionnels de prise en charge du développement du numérique au niveau provincial, avait pour objectif de mettre en exergue les défis, les enjeux et les opportunités du numérique dans le développement socio-économique et culturel des provinces.

3. La 13ème édition du Forum Africa Digital Expo, organisée par la société One Africa, s'est tenue du 11 au 12 décembre 2024 sous l'égide de SEM KIBASSA MALIBA, Ministre des Postes, Télécommunications et Numérique en collaboration avec l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications.

Cette édition a rassemblé plus de 300 participants, dont des ministres, des diplomates, des hauts fonctionnaires et des experts provenant de plus de 20 pays. Le thème principal était la Digital Nation. Les échanges ont porté sur les infrastructures numériques robustes, l'inclusion & la formation, l'innovation & la collaboration interrégionale, la gouvernance & régulation.

5 recommandations clés ont été tirées à la suite de ces discussions :

- L'investissement dans les infrastructures afin de prioriser la connectivité rurale ;
- Le renforcement des régulations locales dans le but de protéger les données sensibles et d'encourager les innovations locales ;
- Le soutien à l'éducation numérique qui favorise la mise en place de programmes de formation afin de lutter contre la fracture numérique et de combler le déficit de compétences ;
- L'encouragement des partenariats publics-privés ;
- La création d'un écosystème inclusif afin d'intégrer les femmes et les jeunes dans les initiatives numériques.

En conclusion, cette 3ème édition a marqué l'importance du développement du numérique pour l'évolution du continent africain. Elle a encouragé des initiatives ambitieuses et la coopération locale et intercontinentale en vue d'accélérer la digitalisation de la nation congolaise.

Ce forum international s'est donc tenu durant 3 années consécutives en RDC témoignant de l'intérêt des sponsors privés et des institutions nationales pour le numérique.

De manière générale, l'organisation d'évènements en lien avec le numérique est un moteur de progrès numérique. Les rencontres de l'écosystème numérique sont des occasions de faire avancer ce secteur en pleine expansion, de sensibiliser et d'accueillir les nouveaux acteurs.

4. Projet n°6 : Conception d'un Plan d'aménagement global des infrastructures de support au numérique et élaboration de la stratégie à large bande

La transformation numérique en RDC nécessite une approche structurée et progressive pour répondre aux défis spécifiques du pays, parmi lesquels figurent le développement des Infrastructures, l'amélioration des cadres de la gouvernance et de la réglementation, et tant d'autres, tout en exploitant les opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Certaines études réalisées par des experts du secteur ont révélé l'importance de concevoir un plan d'aménagement numérique pour le territoire national. Ce besoin s'est concrétisé par l'élaboration de la feuille de route e-DRC, un document stratégique visant à structurer et à guider le développement des infrastructures numériques en République Démocratique du Congo.

Cette feuille de route, élaborée par le Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PTNTIC), a été validée le 10 janvier 2020 au cours d'un atelier qui avait connu le privilège de la participation du Chef de l'État. Elle se concentre principalement sur le développement des infrastructures numériques. Elle met en lumière les besoins d'investissements nécessaires pour le déploiement d'un réseau à

large bande, intégrant toutes les composantes essentielles à un maillage cohérent et efficace du territoire national.

Cette stratégie repose sur plusieurs couches d'infrastructures complémentaires, notamment :

- Les dorsales en fibre optique devant assurer une connectivité robuste et à haut débit entre les principales régions du pays ;
- Le dernier kilomètre en réseau satellitaire pour connecter les zones rurales et isolées, souvent difficiles d'accès par des infrastructures terrestres ;
- La couverture radio optimale en vue de garantir une connectivité sans fil fiable, notamment dans les zones sur lesquelles les autres technologies sont moins accessibles.
- Une analyse réalisée par le Cabinet TACTIS à ce sujet, a permis d'identifier les solutions les plus adaptées aux réalités géographiques et socio-économiques de la RDC ;
- Les points de présence (PoP) pour permettre de centraliser et de distribuer efficacement le trafic numérique à travers le territoire ;
- Les centres de données implantés dans des régions comme Kinshasa qui compte à son actif deux Centres de données Tier III Design et opérationnels, opérés par les sociétés Raxio et Open Access Data Centre, pour assurer le stockage et le traitement local des données, renforçant ainsi la souveraineté numérique et l'efficacité des services.



Figure : Plan du Réseau National large Bande

Le plan d'aménagement des infrastructures couplé à la loi Telecom de 2020 et aux incitations fiscales a permis d'attirer de nouveaux investisseurs pour l'extension du backbone national. Les projets en cours repris dans le Projet 8 du PNN – « Achèvement des segments restants du backbone national large bande à fibre optique, avec des interconnexions redondantes », sont la représentation des impacts du plan e-DRC. L'ensemble de ces projets d'extension représente une distance approximative de 15 000 km de réseau de télécommunication. Ce qui équivaut au double du réseau backbone actuel.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat établi entre la France et la RDC, L'Agence Française de Développement (AFD) a signé un contrat avec le gouvernement congolais pour réaliser des études en vue de l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement numérique basée sur les priorités de la feuille de route e-DRC.

L'ADN intervient en tant qu'unité de gestion du projet ADN-CAB-RDC. Ce financement de la Banque Africaine de Développement a pour objectif principal d'identifier, en appui à la feuille de route e-DRC, les liaisons complémentaires en vue de renforcer la composante nationale du projet régional CAB (Central Africa Backbone). Les résultats des études devront être suffisamment détaillés pour permettre le lancement des appels d'offres. Le Cabinet CADMOS a été recruté pour ce faire à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt public.

5. Projet 12 : Mise en place d'une politique incitative à la réservation des ressources en IPV4 (Deux/13, soit 1048572 IP publiques) et en IPV6 d'ici fin septembre 2019, et à la prise en charge effective du routage IPV6 sur tous les réseaux publics et privés

L'Afrique affiche l'un des taux de croissance les plus rapides au monde en termes d'utilisateurs d'Internet mobile, avec une population massive prête à se connecter. Pour répondre à cette demande croissante, un nombre accru d'adresses IP sera nécessaire à travers la région.

Cependant, avec l'épuisement progressif des adresses IPv4 disponibles auprès d'AFRINIC (African Network Information Centre), l'organisme régional chargé de la gestion et de l'allocation des ressources numériques en Afrique, les nouvelles connexions devront de plus en plus s'appuyer sur le protocole IPv6. AFRINIC joue un rôle clé en attribuant des adresses IP (IPv4 et IPv6) et en promouvant l'adoption d'IPv6 pour soutenir la croissance d'Internet sur le continent.

Un défi majeur réside dans le fait que les appareils utilisant uniquement IPv4 ne peuvent pas communiquer directement avec ceux utilisant IPv6. Pour garantir l'interopérabilité des réseaux et une communication fluide à l'échelle mondiale, IPv6 doit donc être déployé en parallèle de l'IPv4. Cette coexistence des deux protocoles sera nécessaire jusqu'à ce qu'IPv6 soit pleinement adopté à l'échelle mondiale.

Il est donc crucial que les opérateurs de réseaux africains entament dès maintenant leur transition vers le protocole IPv6 afin de maintenir une croissance rapide et de répondre aux besoins futurs en connectivité, tout en s'appuyant sur le soutien technique et stratégique d'AFRINIC.

Pour répondre au manque croissant d'adresses IPv4, il fallait adopter une politique encourageant la réservation de blocs d'adresses IPv4 (/13, soit 1 048 572 IP publiques) et IPv6 avant la fin du mois de septembre 2019. Cette politique fut matérialisée par les mesures suivantes mises en œuvre par AFRINIC :

- Réservation de blocs d'adresses IPv4 (/13, soit 1 048 572 IP publiques) ;
- Fourniture gratuite de blocs d'adresses IPv6 à la commande d'adresses IPv4 ;
- Fourniture gratuite de blocs d'adresses IPv6 à la commande d'adresses IPv6.

Ces mesures facilitent la transition vers le nouveau protocole IPv6 sur les réseaux publics et privés afin d'assurer une connectivité fiable à long terme.

6. Projet 14 : Élaboration d'une stratégie nationale de gestion des fréquences (intérieures et aux frontières)

<https://adn.cd/fr/wp-content/uploads/2025/06/TABLEAU-NATIONAL-DATTRIBUTION-DES-BANDES-DE-FREQUENCES-TNA-RDC-Mars-2021.pdf>



En 2020, neuf villes frontalières de la RDC (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Bukavu, Goma, Matadi, Kenge, Muanda et Zongo) ont migré de la télévision analogique à la Télévision Numérique Terrestre (TNT) dans le cadre d'un Plan d'urgence. Ce Plan visait à libérer les fréquences utilisées par le secteur audiovisuel en RDC et partagées avec les pays voisins. La société Teleconsult Congo a réalisé ces travaux.

Conformément aux engagements pris auprès de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), grâce à cette migration, les fréquences libérées ont permis aux opérateurs de télécommunications de déployer la 4G dans ces villes, optimisant ainsi leurs réseaux.

L'Autorité de Régulation de la Poste et Télécommunications du Congo (ARPTC) a élaboré et fait adopter en 2021 la stratégie nationale de gestion des fréquences intitulée tableau national d'attribution des bandes de fréquences (TNA). C'est un plan national des fréquences qui fixe le partage des ressources radioélectriques entre différents utilisateurs des bandes de fréquences au niveau national.

La RDC doit maintenant accélérer la migration vers la TNT sur l'ensemble du territoire national dans le respect des engagements pris dans le cadre de l'Accord GE-06. Cette action urgente favorisera les investissements des opérateurs audiovisuels et de télécommunications, générant des revenus fiscaux supplémentaires pour l'État et améliorant la qualité et la diversité des programmes télévisuels.

La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) prévoit une mise à jour du TNA tous les quatre ans. Le déploiement de la 5G nécessite un réaménagement de notre tableau national d'attribution des fréquences. A la suite de la validation des actes finaux de la CMR23, qui s'est déroulée à Dubaï en décembre 2023, la RDC dispose de tous les éléments permettant la mise à jour des tableaux d'attributions des fréquences (TAF). L'ARPTC travaille actuellement sur l'actualisation du TNA, qui sera disponible au cours de l'année 2025.



Figure : Tableau National d'attribution des bandes de fréquences

7. Projet 23 : Mise en place et opérationnalisation du fonds d'appui à l'entrepreneuriat et à la promotion du numérique

Le Fonds de garantie de l'entrepreneuriat au Congo, « FOGEC » en sigle, est institué par le Décret n° 20/032 du 31 octobre 2020.

Le FOGEC a pour mission de mobiliser et collecter les ressources financières au niveau national et international, en vue de garantir l'accès des Startups, Micros, Petits, Moyens Entrepreneurs et Artisans congolais au financement de leurs projets, par les banques commerciales et les institutions de microfinance.

A ce jour, le FOGEC a reçu plus de quarante-deux demandes pour un total de 2,121 millions de dollars américains qui sont en cours d'analyse. Concernant les projets spécifiques au numérique, le FOGEC a accompagné à hauteur de 12.000 USD un projet d'imprimerie numérique qui évolue bien. Le Comité de crédit du FOGEC a également émis des décisions favorables pour un financement total de 40.000 USD de deux autres projets qui portent respectivement sur la production et la vente des cartes de crédit ainsi sur que la conception d'un logiciel de gestion des établissements scolaires.

Le FOGEC a néanmoins relevé que les porteurs des projets numériques présentent un déficit des compétences managériales ainsi que de la capacité à justifier la rentabilité et le caractère bancable de leurs projets.

8. Projet 24 : Réforme du Code des marchés publics pour alléger les conditions/entraves pour l'accès à la commande publique pour les PME locales

L'ordonnance loi n°22/030 du 08 Septembre 2022 relative à la promotion de l'entrepreneuriat et des startups facilite et garantit l'accès aux marchés publics des PME locales et Startups dans son article 46.

« Article 46 : En matière des marchés publics, les pouvoirs publics prennent les dispositions nécessaires, pour faciliter et garantir l'accès des micros, petites et moyennes entreprises et des startups à la sous-traitance. Ils garantissent et facilitent l'accès à titre exclusif des micros, petites et moyennes entreprises et les startups congolaises :

- A la sous-traitance des marchés publics à concurrence d'au moins 40% de chaque marché public ;
- Aux allotissements de l'ordre de 15% à 20% de tous les marchés publics allotissables lancés par les institutions publiques et les services publics de l'Etat. »

9. Projet 27 : Promotion de l'enregistrement des noms de domaine extension .cd et de l'allocation des ressources Internet (ASN et adresses IP)

La gestion de noms de domaine extension .cd (domaine de premier niveau de la République Démocratique du Congo) a été rapatriée en 2017 à la suite de plusieurs démarches administratives et des adaptations techniques réalisées par la RDC auprès des instances internationales de régulation de l'Internet. La gestion des noms de domaine extension .CD a été confiée à la Société Congolaise des Postes et Télécommunications (SCPT). Cette délégation de service fut formalisée par le ministre du Numérique en 2022. Pour moderniser cette gestion, la SCPT a lancé une plateforme numérique accessible via le lien <https://services.hosting.cd/services/>. Cette plateforme permet aux utilisateurs de réserver des noms de domaine extension .CD et, le cas échéant, éventuellement de bénéficier d'un hébergement local, tout en facilitant l'allocation des ressources Internet (comme les ASN et les adresses IP).



A ce jour, la SCPT a enregistré 8 658 noms de domaine extension en .CD. Le tarif appliqué pour la réservation du domaine est de 35 USD par an pour les utilisateurs finaux (particuliers ou entreprises).

Cette plateforme vise à promouvoir l'utilisation du domaine extension .CD et à renforcer la présence numérique de la RDC en facilitant l'hébergement local des sites web. Elle contribue ainsi au développement de l'économie numérique du pays.

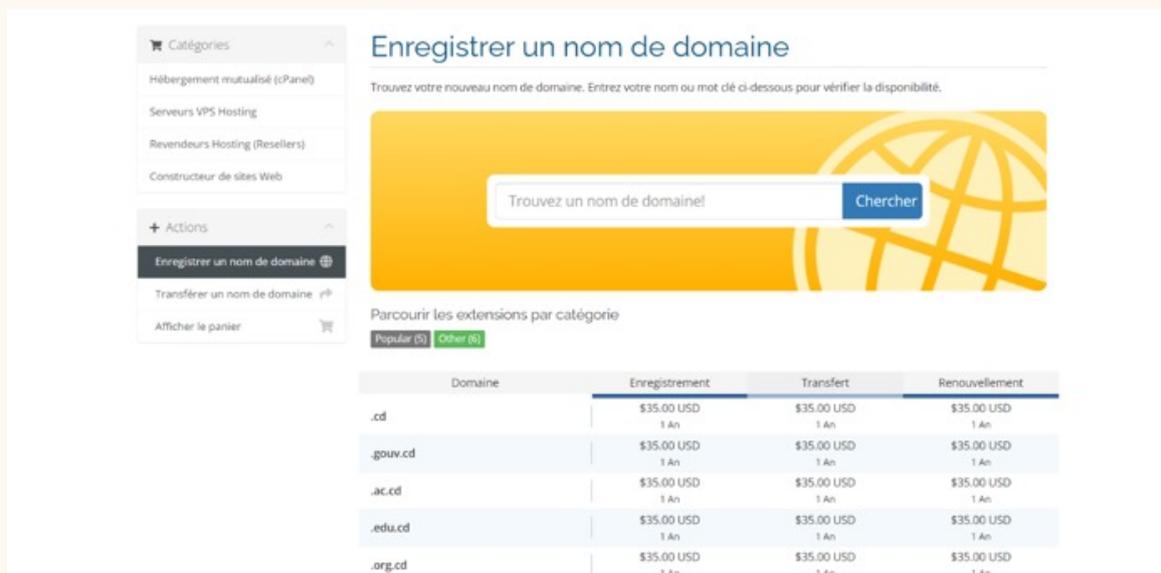


Figure : Prix des extensions .CD

10. Projet 41 : Reconnaissance au citoyen du droit à l'autonomie informationnelle dans le cycle de vie de ses données personnelles (production, collecte, traitement, consultation, modification, opposition, suppression)

L'Ordonnance-loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique organise en son livre III, Titre III, les règles relatives à la protection des données personnelles.

Ces règles couvrent l'ensemble du cycle de vie des données personnelles allant de la production, la collecte, le traitement, la consultation, la modification, l'opposition, à la suppression des données personnelles.

Cependant, l'effectivité de ce droit est subordonnée à la mise en place d'un véritable service public de la donnée. Ledit code crée en son article 262, une autorité administrative dénommée Autorité de Protection des données, « APD » en sigle, qui est chargée de veiller au respect des dispositions applicables aux données personnelles. A ce jour, la mise en place de l'APD n'est pas réalisée.



4 Piliers

01 **INFRA-STRUCTURES**

02 **USAGES APPROPRIÉS**

03 **CONTENU**

04 **GOVERNANCE ET RÉGULATION**

Cependant, considérant la nécessité de protéger rapidement les données des congolais, l'Arrêté n°CAB/MIN/PT&N/AKIM/KL/Kbs/051/2024, portant harmonisation des modalités de mise en œuvre des régimes de l'Ordonnance-Loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique et la de la Loi n° 20/017 du 25 novembre 2020 relative aux Télécommunications et aux technologies de l'Information et de la Communication en République Démocratique du Congo, confiée à l'Autorité de Régulation ARPTIC/ARPTC les missions dévolues respectivement à l'Autorité de Régulation du Numérique, à l'Autorité Nationale de Certification Electronique et à l'Autorité de Protection des Données par le Code du Numérique, en attendant la création effective de ces organes.

Par ailleurs, la Banque Mondiale prévoit dans le projet d'appui à la transformation numérique de la RDC le développement du dispositif institutionnel de protection des données.

11. Projet 45 : Mise en place de la capture automatique des prix pour analyse des index de prix à travers le pays

Le Projet 45 vise à doter les services de l'Institut National de la Statistique (INS), placé sous l'autorité du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, d'un système moderne de capture automatique des prix. Ce système permet d'analyser en temps réel l'évolution des prix sur l'ensemble des marchés du pays.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de numérisation des services de l'INS. Son implémentation a bénéficié de l'appui technique d'AFRISTAT (Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne), à travers plusieurs conventions spécifiques. Ces conventions ont permis la réalisation de missions techniques visant à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la comptabilité nationale, des statistiques des prix et de l'analyse de la pauvreté. Des enquêtes majeures telles que les enquêtes 1-2-3 et QUIBB ont également été soutenues, contribuant à la mise en place d'un cadre méthodologique robuste permettant à chaque province de calculer son propre indice des prix à la consommation des ménages. L'objectif principal était de respecter les normes internationales afin de garantir la comparabilité des données avec celles d'autres pays.

Grâce à ce projet, l'INS est désormais capable de suivre à distance le prélèvement des prix sur l'ensemble du territoire national. Cette avancée a été rendue possible en équipant les agents de terrain de tablettes numériques dotées de puces et de logiciels de géolocalisation. Ces outils permettent aux agents de collecter les prix sur le terrain. Ces informations sont aussitôt envoyées vers le serveur de l'INS. La plateforme met à disposition en temps réel les informations sur les prix auprès des institutions et partenaires locaux et internationaux.

Le projet a été soutenu par plusieurs partenaires, tant nationaux qu'internationaux, parmi lesquels figurent la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), et le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). Ces organisations œuvrent pour l'intégration économique régionale à travers le libre-échange et la coopération entre leurs États membres. Leur accompagnement a permis à l'INS de renforcer ses capacités en matière de collecte et d'analyse des prix, rendant ainsi possible la capture automatisée des prix sur l'ensemble du territoire.

Ce projet essentiel constitue une avancée majeure pour la RDC en matière de suivi économique et de planification. Il permet désormais de fournir, en temps réel, des données fiables sur l'évolution des prix, facilitant ainsi la prise de décisions stratégiques en matière de politique économique et de lutte contre l'inflation.

12. Projet 54 : Opérationnalisation de la santé numérique et Numérisation de la couverture universelle maladie

<https://www.youtube.com/watch?v=3dym1YHax9M>



L'objectif de ce projet est de rendre opérationnelle l'Agence Nationale d'Ingénierie Clinique de l'Information et d'Informatique de Santé, « ANICiS » en sigle.

Le Décret n°22/17 transforme le service public ANICiS en un établissement public dénommé Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la santé. Cette transformation s'inscrit dans une réforme plus générale du secteur de la santé qui a notamment vu la création de plusieurs autres structures telles que le fonds de Solidarité, l'Institut Nationale de Santé Publique et l'Autorité de Régulation de Contrôle de la Couverture Santé Universelle. Ces structures doivent encadrer toutes les interventions liées au fonctionnement de la Couverture Santé Universelle.

L'ANICNS est un établissement public à caractère scientifique et technique dont la mission est d'appuyer la transformation digitale du système de santé, d'assurer la gouvernance numérique de la couverture santé universelle ainsi que l'ingénierie clinique en République Démocratique du Congo.

La transformation de l'ANICiS en établissement public lui a permis de recevoir des fonds émanant des bailleurs en complément de la dotation gouvernementale dans le but de déployer l'Architecture d'Entreprise en santé numérique qui va supporter la Couverture Santé Universelle en RDC (CSU).

L'ANICNS a contribué au déploiement du premier paquet des soins de la CSU qui porte sur la gratuité de la maternité et la prise en charge des soins du nouveau-né en RDC en fournissant les plateformes USSD (*151#) et Web (2HS), en réalisant l'homologation provisoire de 6 SIH et en mettant en place un cloud local pour l'hébergement des données. L'ANICNS a ainsi supporté l'enrôlement de 358 hôpitaux et l'enregistrement de 100 007 bénéficiaires à travers les canaux Internet et USSD. L'ANICNS travaille actuellement sur l'émission et la délivrance des Cartes Nationale d'Assurance Maladie et l'enregistrement des données biométriques des bénéficiaires de la CSU en vue de générer l'identifiant unique en santé.

13. Projet 58 : Création de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information

Le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Certification électronique (ANCE) a été adopté lors de la 105ème réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 21 juillet 2023 conformément à l'article 9 de l'Ordonnance-loi portant Code du Numérique.

L'ANCE doit garantir le plus haut niveau de sécurité, d'authenticité, d'intégrité et de non-répudiation des échanges et des transactions électroniques.

L'Autorité Nationale de Certification Electronique a pour principales missions de :

- I. Gérer l'infrastructure à clés publiques nationale, socle des services de confiance qui sont : la signature électronique, le cachet électronique, l'horodatage électronique, l'archivage électronique, la certification électronique ;
- II. Fixer des caractéristiques du dispositif de création et de vérification de la signature électronique, du cachet électronique, de l'archivage électronique, de l'horodatage électronique et de l'authentification des sites Internet ; et,
- III. Émettre, délivrer et conserver des certificats électroniques des agents publics habilités à effectuer des échanges électroniques.

En tant qu'établissement public, a précisé le Ministre du Numérique, l'Autorité Nationale de Certification Électronique est soumise aux dispositions de l'Ordonnance-Loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique et à ses mesures d'application ainsi que du Décret n° 23/14B du 12 avril 2023.

Par ailleurs, l'industrie du Numérique a alerté le gouvernement sur des possibles superpositions entre l'Ordonnance-Loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique et la Loi n° 20/017 du 25 novembre 2020 relative aux Télécommunications et aux technologies de l'Information et de la Communication, notamment sur une double imposition qui pourrait peser sur les acteurs du secteur.

Pour donner suite à cette légitime inquiétude du secteur privé, le ministre des Postes, Télécommunications et du Numérique a signé le 17 août 2024 l'Arrêté n° CAB/MIN/PT&N/AKIM/KL/Kbs/051/2024 portant harmonisation des modalités de mise en œuvre des régimes de l'Ordonnance-Loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique et de la Loi n° 20/017 du 25 novembre 2020 relative aux Télécommunications et aux technologies de l'Information et de la Communication en République Démocratique du Congo. Cet arrêté confie à l'Autorité de Régulation, ARPTIC/ARPTC, les missions dévolues respectivement à l'Autorité de Régulation du Numérique, à l'Autorité Nationale de Certification Electronique et à l'Autorité de Protection des Données les missions qui leur sont dévolues par le Code du Numérique, en attendant l'harmonisation de ces deux lois.

14. Projet 61 : Définition du statut, du fonctionnement et du régime juridique de l'Agence de Développement du Numérique « ADN » en sigle

L'Agence pour le Développement du Numérique est un service spécialisé au sein de la Présidence de la République créé par l'Ordonnance n°22/144 du 29 août 2022.

Il a pour mission principale la promotion du numérique et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan National du Numérique ainsi que des feuilles de route sectorielles de transformation numérique. Il est aussi chargé d'accompagner la matérialisation de la transformation numérique afin de stimuler l'inclusion tout en réduisant la fracture numérique. Depuis sa création l'Agence a traité plusieurs dossiers stratégiques parmi lesquels nous pouvons citer entre autres :

- L'accompagnement de la Digitalisation de la SNEL et de la REGIDESO ;
- L'accompagnement de la société Trans Academia dans l'identification électronique des étudiants et le paiement électronique des titres de transport ;
- Le lancement du point d'échanges ACIX ;
- La vulgarisation de la charte Graphique « Etat » ;
- La participation à la conception du projet d'appui à transformation digitale de la RDC pour un montant de 510 millions USD ;
- La numérisation des services de la Présidence de la République ;
- Etc...

L'ADN a conçu dans le cadre de la modernisation des procédures de travail et du renforcement de la collaboration au sein de la Présidence de la République un panier applications de « collaboration » souveraines composé des 10 applicatifs suivants :

1. Une plateforme des mails ;
2. Un outil de discussions instantanées ;
3. Un outil de vidéoconférences ;
4. Une plateforme de stockage et de partage des fichiers ;
5. Une application de Gestion des Ressources Humaines (GRH) ;
6. Une application de Gestion des Visites (GEV) ;
7. Une application de Gestion des Salles de Réunions (GER) ;
8. Une application de Gestion des communications (GEC) ;
9. Une application de Gestion des documents (GED) ;
10. Une Application pour le support des utilisateurs.

Ces applications et plateformes de collaboration digitale sont mis gratuitement à la disposition des entités publiques dans le but d'amorcer leur transformation digitale.

15. Projet 62 : Mise en place d'un cadre légal et règlementaire des activités numériques dans une optique participative, corrective, adaptative, complémentaire et prospective, en corrélation avec les engagements aux niveaux provincial, national, sous régional, régional et international



https://adn.cd/fr/wp-content/uploads/2025/06/04042023-ORDONNANCE-LOI-23-010-DU-13-MARS-PORTANT-CODE-DU-NUMERIQUE_.pdf

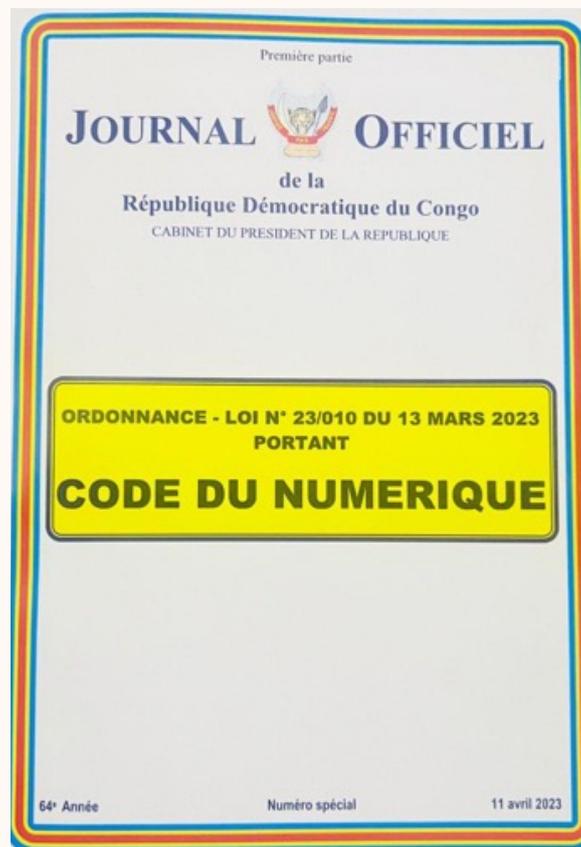
La promulgation de l'Ordonnance-loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant code du Numérique matérialise ce projet et constitue, à côté de loi n° 20/017 du 25 novembre 2020 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication, les principales législations spécifiques au secteur numérique en droit positif congolais.

Plus spécifiquement, s'agissant du Code du numérique, son article 1er fixe le champ d'application dudit code, lequel s'applique (1) aux activités et services numériques, (2) aux écrits électroniques et prestataires de service de confiance, (3) aux contenus numériques, (4) à la sécurité et à la protection pénale des systèmes d'informations.

Cet instrument juridique prévoit un cadre institutionnel dédié en son article 5 et introduit, à travers ces différents livres, des notions juridiques nouvelles dont notamment :

- L'identification électronique ;
- Le contrat et le commerce électroniques ;
- La preuve et signature électronique ;
- L'eGov et e-Administration ;
- Les données publiques et les données à caractère personnel ;
- La cybersécurité et la cybercriminalité.

Depuis sa promulgation en mars 2023, plusieurs mesures d'applications qui tendent soit à opérationnaliser certaines structures (Point A) ou à compléter certaines dispositions (Point B) n'ont pas encore été prises à ce jour.



Le numérique, une chance pour tous... protégé par la loi

Aujourd'hui, nos vies sont de plus en plus connectées : démarches en ligne, réseaux sociaux, paiements numériques... Mais comment être certain que nos données sont bien protégées ? C'est là qu'intervient le **Code du Numérique**, une loi récente qui garantit à chaque citoyen en RDC le droit de **contrôler ses informations personnelles** (les consulter, les modifier, ou demander leur suppression).

Ce cadre légal veut aussi **faciliter la vie de tous**, avec des services publics accessibles sur Internet, comme les certificats en ligne ou les démarches administratives. Des institutions spécialisées vont bientôt voir le jour pour veiller à notre **sécurité numérique**.

Le but ? Faire du numérique un outil **utile, sécurisé et inclusif** pour chaque Congolais, surtout les jeunes, les femmes et les entrepreneurs. Grâce à cette loi, le numérique devient un espace de **droits et d'opportunités**, pas seulement de technologie.

Du cadre institutionnel

1. De l'Autorité de Régulation du Numérique, « ARN » en sigle.

L'article 7 du Code du Numérique dispose que l'ARN est créé par Décret du Premier Ministre délibéré en Conseil des Ministres et placée sous la tutelle du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions, l'Autorité de Régulation du Numérique.

Quoique prévu par le Code du Numérique, l'ARN n'a pas encore vu le jour.

2. L'Autorité Nationale de Certification Electronique, « ANCE » en sigle.

Le Code du Numérique prévoit en son article 9 la création, par Décret du Premier Ministre délibéré en Conseil des Ministres, d'une Autorité de Certification Electronique dénommée Autorité Nationale de Certification Electronique, « ANCE » en sigle.

L'alinéa 2 du même article précise que l'Autorité Nationale de Certification Electronique est un établissement public à caractère technique, placé sous la tutelle du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions. Elle est dotée de la personnalité juridique, jouit de l'autonomie de gestion et dispose d'un patrimoine propre.

Le 23 juillet 2023, le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Certification Electronique, « ANCE » en sigle, a été adopté à l'occasion de la 105ème réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 21 juillet 2023. Cependant, l'établissement public n'est pas opérationnel à ce jour.

3. Le Conseil National du Numérique, « CNN » en sigle

L'article 11 du Code du Numérique dispose qu'il est créé un organisme consultatif appelé Conseil National du Numérique, « CNN » en sigle, dont l'organisation et le fonctionnement sont fixés par Ordonnance du Président de la République".

4. L'Autorité de Protection des données,, « APD » en sigle

L'Article 262 du Code prévoit la création d'une Autorité de protection des données, dénommée Autorité de protection des données, par Décret du Premier ministre, délibéré en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions. L'Autorité de protection des données est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique et jouissant d'une autonomie administrative et financière.

Elle a pour mission de garantir que le traitement des données publiques et personnelles se conforme aux dispositions du Livre III du Code du numérique congolais.

A ce jour, l'APD n'a pas encore été mise en place.

5. L'Agence Nationale de Cybersécurité, « ANCY » en sigle

Les articles 275 à 278 du Code du Numérique consacrent la création de l'Agence nationale de cybersécurité (ANCY). L'ANCY est un organisme public doté de la personnalité juridique et relevant de l'autorité du Président de la République. Elle est l'autorité nationale chargée de la Cybersécurité et de la sécurité des systèmes informatiques en République Démocratique du Congo. Elle assure la régulation en matière de Cybersécurité, la conformité et l'audit des systèmes informatiques ainsi que des réseaux de communication électronique, l'homologation des prestataires de services et produits de cybersécurité.

Elle oriente la stratégie nationale de cybersécurité et propose la politique de sécurité des systèmes informatiques de l'État.



Son opérationnalisation est subordonnée à la prise d'une Ordonnance du Président de la République qui fixera son organisation et son fonctionnement.

6. Fonds souverain de Cybersécurité.

Il est prévu à l'article 279 du Code du Numérique, la création du Fonds souverain de Cybersécurité et des systèmes informatiques. Ledit fonds participe au financement de la stratégie nationale de cybersécurité et appuie les activités de l'ANCY.

Un Décret du Premier Ministre, délibéré en Conseil des ministres, sur proposition du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions, définira les modalités et le fonctionnement du Fonds ainsi que son financement.

7. Le Guichet Numérique

L'article 41 du Code du numérique prévoit la création du Guichet Numérique de la République Démocratique du Congo, « GN-RDC » en sigle, qui sera placé sous l'autorité et le contrôle du ministre ayant en charge le numérique dans ses attributions.

Ce dernier se rapporte à l'implémentation par le Gouvernement d'un système intégré d'échanges et d'activités électroniques, de fourniture des services, de prestations étatiques et autres interventions de l'Etat dans les réseaux locaux et distants.

L'organisation du GN-RDC sera fixée par Décret du Premier Ministre, sur proposition du Ministre ayant le numérique dans ses attributions.

Des autres mesures d'application

1. Le régime d'homologation

Le Code du Numérique met en place plusieurs sortes de régimes, dont celui de l'homologation. L'alinéa 1er de l'article 19 du Code prévoit pour ce qui est de ce régime deux types de fournisseurs. Et l'alinéa 2 précise que cette liste n'étant pas exhaustive, le Premier Ministre peut la compléter par décret délibéré en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions. Le décret sanctionnant la mise en application de l'alinéa 2 de l'article 19 n'a pas encore vu le jour.

2. La dématérialisation des services de l'administration

Les articles 38 et 39 du Code du Numérique organisent la dématérialisation de l'Administration nationale tant vis à vis des tiers (art. 38) qu'entre les administrations elles-mêmes (art. 39).

L'alinéa 2 de l'article 40, comme indiqué ci-haut, prévoit que c'est par un décret du Premier Ministre sur proposition du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions que ladite dématérialisation est mise en œuvre. Ici, également, le Décret d'application est toujours attendu.

3. L'archivage électronique

Les articles 42 et 43 du Titre VI du Code du Numérique instituent et règlementent l'archivage électronique en RD Congo. A ce sujet, le Code prévoit à l'article 44 qu'un décret du Premier Ministre soit édicté sur proposition des Ministres ayant respectivement le Numérique et la Culture dans leurs attributions afin de fixer les conditions et modalités de l'archivage électronique.

Par ailleurs, aux fins d'encadrer, de réguler, de conseiller et d'assister les services publics dans la gestion des archives électroniques, le Code confrère à l'Institut National des Archives du Congo les prérogatives d'encadrement et de régulation de la gestion de l'archivage électronique. Le Code prévoit pour le financement de ce qui précède, que soit pris un Arrêté interministériel des Ministres ayant respectivement les Finances, le Numérique et la Culture et Patrimoines dans leurs attributions qui fixera le taux, la liste des actes et documents ainsi que les mécanismes de perception, de recouvrement et de rétrocession à l'INACO par voie de redevance.

4. Les droits de la propriété intellectuelle et industrielle

Les œuvres de l'esprit sont protégées par la loi 082-001 du 7 janvier 1982 et par l'Ordonnance-Loi 86-003 du 05 avril 1986. Le Code a prévu qu'un décret du Premier Ministre délibéré en Conseil des ministres, sur proposition des Ministres ayant le Numérique et l'industrie dans leurs attributions, précise les droits et détermine les critères, les conditions et modalités d'octroi, le cas échéant, de retrait des titres qui consacrent les droits protégés par la loi et l'Ordonnance-Loi susmentionnées.

5. Le commerce électronique

Le commerce électronique est régi par le Code du Numérique qui en pose les principes à l'article 48 et les formes à partir de l'article 53. Le Code prévoit qu'un Arrêté interministériel des Ministres ayant le Commerce et le Numérique dans leurs attributions détermine les modalités d'application des restrictions concernant le commerce électronique.

6. Les plateformes numériques et fournisseurs en position dominante

Les questions de position dominante dans les services et commerces électroniques sont prises en compte par le Code qui définit ce qu'est une position dominante et précise les acteurs concernés.

L'Article 74 du Code prévoit qu'un Arrêté du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions fixe les modalités d'application des dispositions relatives à la régulation des plateformes numériques et fournisseurs en position dominante, l'Autorité de Régulation du Numérique entendue par un avis conforme.

7. La surveillance et contrôle technique des activités et services numériques

L'Article 75 du Code du Numérique dispose que : "La surveillance du secteur du Numérique est assurée par le Ministre ayant le Numérique dans ses attributions et, le cas échéant, à travers les établissements, services et/ou organismes y rattachés conformément aux dispositions de la présente Ordonnance-loi ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur".

Le dernier alinéa de l'article 75 prévoit qu'un Arrêté du Ministre ayant en charge le Numérique fixe les conditions et modalités de surveillance et contrôle technique des activités et services numériques.

8. L'écrit électronique

Les articles 84 et 85 du Code du Numérique posent les principes qui guident l'écrit électronique. La question traitant de sa validité est reprise à partir de l'article 90. Cet article dispose que "l'acte authentique établi sur support électronique a la même valeur juridique que l'acte authentique sur papier sous réserve des conditions de validité prévues dans la présente Ordonnance-loi".

Il est prévu qu'un Arrêté interministériel des Ministres ayant respectivement la Justice et le Numérique dans leurs attributions, définisse les conditions et modalités relatives à la validité de l'acte authentique sur support électronique.

9. Le cachet électronique

A côté de l'écrit électronique, le Code prend en considération d'autres outils électroniques tels que la signature électronique et le cachet électronique (Art. 104 et suivants). Concernant ce dernier, le Code prévoit qu'un Arrêté du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions détermine les formats de référence des cachets électroniques qualifiés ainsi que les exigences supplémentaires d'usage des signatures et cachets électroniques dans le secteur public.

10. Les prestataires de confiance

Les prestataires de confiance sont pris en compte par le Code. Ils sont listés par l'article 131. Le même article 131 alinéa dernier prévoit que cette liste sera éventuellement complétée par Arrêté du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions, l'Autorité Nationale de Certification Électronique entendue par avis écrit.

Par Arrêté également du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions, sont déterminées les modalités et les conditions d'exercice de la cryptologie et des algorithmes de sécurisation des données des différents prestataires de service (Art. 139).

11. La Liste et les catégories des registres publics des données

L'article 168 du Code du Numérique prévoit qu'un décret du Premier ministre délibéré en Conseil des Ministres complète, sur proposition du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions en collaboration avec les Ministres sectoriels concernés, la liste et les catégories des registres publics des données après avis écrit de l'autorité de protection des données.

12. Le droit à communication

L'Article 170 dispose qu'un arrêté du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions complète ou modifie la liste des documents qui ne sont pas soumis au droit à la communication selon les circonstances par voie réglementaire.

13. L'identification électronique

L'Article 173 dispose qu'un Décret du Premier Ministre délibéré en Conseil des Ministres sur proposition des Ministres ayant l'Intérieur et le Numérique dans leurs attributions détermine les éléments, les spécifications techniques des moyens d'identification électronique, les schémas d'identification électronique et leurs niveaux de garantie certifiant l'identification ainsi que le cadre d'interopérabilité.

14. Le schéma d'identification électronique

L'Article 176 dispose qu'un Décret du Premier ministre délibéré en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions fixe les spécifications techniques, normes et procédures minimales sur la base desquelles les niveaux de garanties faibles, substantielles et élevées sont assurés.

15. Les prestataires de services de cryptologie

Le Code du Numérique prévoit en son article 304 la création par un Arrêté Interministérielle d'une commission de cryptologie de l'Agence Nationale de Cybersécurité et prévoit des exceptions à cette obligation d'autorisation préalable pour les prestations des services de cryptologie dont les caractéristiques techniques ou les conditions de fourniture sont telles que, au regard des intérêts de la défense nationale et de la sécurité intérieure ou extérieure de l'État, cette fourniture peut être dispensée de toute formalité préalable.

L'exercice des activités et services de cryptologie est soumis au régime d'autorisation ou de déclaration. (Article 299). L'instruction des demandes d'autorisation ou de déclaration, ainsi que l'élaboration du cahier de charges relève de l'ANCY via la Commission de cryptologie créée au sein de l'ANCY à cet effet. (Article 299).

Un Arrêté du Ministre ayant le Numérique dans ses attributions définit les conditions de délivrance de l'agrément aux prestataires de services de cryptologie ainsi que leurs obligations (Article 303).

Sur instruction du Ministre, la Commission de cryptologie peut prévoir des exceptions à l'obligation d'autorisation préalable pour les prestations des services de cryptologie dans les cas où les caractéristiques techniques ou les conditions de fourniture revêtent un intérêt de défense nationale et de sécurité intérieure ou extérieure de l'État.

La fusion du Ministère des Postes, Télécommunications, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication avec celui du Numérique a fait apparaître la nécessité d'assurer l'harmonisation des lois sectorielles et l'adoption

de leurs mesures d'application. Une action spécifique s'y rapportant est inscrite dans le Programme d'Actions 2024-2028 du Gouvernement SUMINWA (Voir Action 8, Objectif 2.3.1.1, Axe stratégique 3.2.1, Point III.2. Numérisation de la Société Congolaise).

Dans cette dynamique, le Ministre des Postes, Télécommunications, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ainsi que du Numérique a pris l'Arrêté n° CAB/MIN/PT&N/AKIM/KL/Kbs/051/2024, portant harmonisation des modalités de mise en œuvre des régimes de l'Ordonnance-Loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique et de la Loi n° 20/017 du 25 novembre 2020 relative aux Télécommunications et aux technologies de l'Information et de la Communication en République Démocratique du Congo.

Cet acte réglementaire confie provisoirement à l'Autorité de Régulation ARPTIC/ARPTC, les missions dévolues respectivement à l'Autorité de Régulation du Numérique, à l'Autorité Nationale de Certification Electronique et à l'Autorité de Protection des Données par le Code du Numérique, en attendant la création effective de ces organes.

16. Projet 64 : Mise en place d'une fiscalité incitative et protectrice pour le marché congolais du Numérique

L'Ordonnance-loi n°22/030 du 08 Septembre 2022 sur la promotion de l'entrepreneuriat et des startups prévoit, dans son article 50 que « Sans préjudice de la législation fiscale en vigueur, les pouvoirs publics mettent en œuvre, dans le temps et suivant les conditions à définir, les mesures incitatives appropriées, notamment dans le secteur de la fiscalité et du climat des affaires », des mesures incitatives pour alléger la fiscalité en République Démocratique du Congo.

Ces mesures sont les suivantes :

- Exonération totale ou partielle du paiement des frais de consommation d'eau, de l'électricité et de l'internet fournis par le secteur public ;
- Exonération totale ou partielle des impôts, droits et taxes diverses au profit des entrepreneurs ou startups incubés dans les infrastructures d'encadrement et de formation ;
- Amnistie fiscale, pendant une année suivant l'entrée en vigueur de la présente Ordonnance-loi, au profit des micros, petites et moyennes entreprises et des startups du secteur informel ayant pris l'engagement formel irrévocable de migrer de l'informel vers le formel ;
- Instauration des moratoires sur le paiement de l'impôt sur les bénéfices et profits des micros, petites et moyennes entreprises et des startups ;
- Simplification des procédures fiscales et non fiscales ;
- Implantation des guichets uniques fiscaux sur l'ensemble du territoire national ;
- Allègements fiscaux au profit des micros, petites et moyennes entreprises et des startups.

17. Projet 66 : Élaboration de la Stratégie Nationale de Cybersécurité

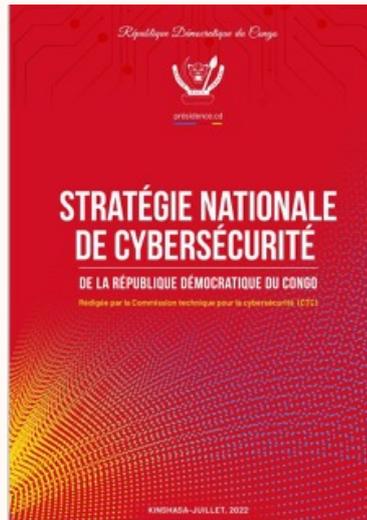
La Stratégie Nationale de Cybersécurité est adoptée lors de la réunion du Conseil des Ministres tenue le 14 octobre 2022. La Stratégie Nationale de Cybersécurité est construite autour de 7 piliers permettant d'assurer la sécurité opérationnelle, offensive et défensive du cyberspace de la RDC.

Considérant la complexité des questions cyber qui nécessitent une approche coordonnée et harmonisée aux fins d'adopter une doctrine défensive résiliente et durable face à la montée de l'activisme abusif de la criminalité en ligne ainsi que du cyber espionnage, du cyber-renseignement, du cyberharcèlement, des atteintes à la sûreté numérique et à la vie privée des citoyens, la désinformation et la manipulation sociale de masse, l'exposition des enfants à des contenus pornographiques et illicites, des internautes à des applications intrusives et agressives ; il a été créé par Ordonnance n° 23/170 du 15 août 2023 un service spécialisé au sein de la Présidence de la République dénommé Conseil National de Cyberdéfense avec pour mission notamment de sécuriser le cyberspace congolais sur les aspects de la cyberdéfense et du cyber-renseignement.

On note donc qu'à ce jour, la stratégie nationale de cybersécurité adoptée le 14 octobre 2022 en Conseil des Ministres est partiellement mise en œuvre. D'autres initiatives, notamment celles relatives au projet de la Banque Mondiale dans son volet sur l'opérationnalisation de la cybersécurité en République Démocratique du Congo, va compléter la matérialisation efficace de ladite stratégie.

Le lien ci-dessous permet de télécharger une copie de la stratégie :

<https://adn.cd/fr/wp-content/uploads/2025/06/Strategie-Nationale-de-Cybersecurite-1.pdf>



B. PROJETS OPÉRATIONNALISÉS

1. Projet n°3 : Identification électronique de toute la Population

Ce projet consiste à identifier, par des voies électroniques sûres et traçables, les citoyens congolais et les étrangers vivant en RDC en collectant les données biographiques et biométriques, et à instaurer pour chaque citoyen un identifiant numérique unique dans le Fichier Général de la Population (FGP) et les fichiers documentaires.

La mise en œuvre de ce projet structurant pour la RDC a connu plusieurs rebondissements entre 2023 et 2024. Dans le cadre de la commission sur la mutualisation mise en place au sein de la Primature par le décret n°22/09 du 02 mars 2022 et qui a permis de prioriser l'enrôlement des électeurs à des fins électorales, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a recensé le corps électoral, qui représente environ 44 millions de personnes.

Ce premier fichier composé des données biométriques des enrôlés a été transféré à l'Office National d'Identification de la Population (ONIP), à travers le protocole de transfert signé à la suite des élections de 2023 entre le Président de la CENI et le Directeur Général de l'ONIP, pour continuer l'identification des autres catégories de la population (les mineurs, les militaires, ...) conformément aux décrets N° 22/08 et N° 22/07, portant respectivement création d'une Carte d'Identité Nationale « CIN » ; et d'un Fichier Général de la Population.

L'ONIP a signé en octobre 2023 un contrat de partenariat public-privé pour la mise en place du fichier général de la population, la production de la carte d'identité nationale et le déploiement d'une plateforme de vérification de l'identité avec le groupement Idemia/Afritec.

A la suite de cet accord, le Ministre ayant l'Intérieur dans ses attributions a pris des arrêtés encadrant les opérations de l'identification de la population par l'ONIP. Il s'agit de :

- L'arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/PKK/255/2023 du 15 novembre 2023 portant mesure d'exécution du décret n°22/08 du 02 mars 2022 relatif à la création d'une carte d'identité nationale en République Démocratique du Congo.

- L'arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/PKK/261/2023 du 16 novembre 2023 portant fixation du numéro d'identification nationale et enregistrement de certaines autres données dans le fichier général de population en République Démocratique du Congo.

Ces deux arrêtés ont ouvert la voie aux opérations d'enregistrement de la population dans le FGP et à la remise des cartes d'identité. Ce contrat n'a pas pu être exécuté. Il a été dénoncé par l'Inspection Générale des Finances (IGF). Il s'en est suivi la mise en place d'une commission interinstitutionnelle d'analyse des éléments d'irrégularités avancés par l'IGF.

Lors de la réunion du conseil des Ministres tenue le 12 juillet 2024, le Chef de l'État, constatant la léthargie sinon l'arrêt du développement du processus de délivrance des cartes d'identité, a instruit le Vice Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur de lui faire « un point, sans complaisance, sur le dossier de la délivrance de la carte d'identité et de prendre toutes les dispositions y rattachées ».

Tous ces événements ont conduit à la résiliation du contrat sur accord transactionnel entre le Gouvernement de la RDC et le groupement Idemia/Afritec en septembre 2024.

A ce jour, l'état congolais bénéficie de l'expertise de la Banque Mondiale dans le cadre du projet d'appui à la transformation numérique de la RDC pour la mise en place d'un système d'identification unique et inclusif en RDC. La Banque Mondiale a sollicité l'accord du Gouvernement pour le lancement prochain d'une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur du système national d'identification de la population.

2. Projet 7 : Connexion de la RDC à au moins quatre câbles sous-marins internationaux et à au moins cinq liaisons transfrontalières

Bien que ce projet soit toujours dans sa phase d'opérationnalisation, il a connu une grande avancée. Il comprend deux composantes, à savoir les liaisons frontalières et les câbles sous-marins.

Concernant les liaisons transfrontalières :

- La RDC possède à ce jour 5 liaisons transfrontalières. Il s'agit d'interconnexion avec la République du Congo, le Rwanda, la Zambie, l'Angola et l'Ouganda.
- Le développement d'interconnexion avec la Tanzanie et la République centrafricaine est en cours.
- Les liaisons transfrontalières avec le Rwanda et la Zambie offrent également une connexion indirecte aux câbles sous-marins de l'océan Indien.
- Concernant les câbles sous-marins :
- La RDC a actuellement une connexion directe avec le câble WACS à Moanda.
- Le câble 2AFRICA a atterri à Moanda en septembre 2023. L'arrivée du câble a été supervisée par la coentreprise MAWEZI constituée par les opérateurs de télécommunications Orange et Airtel.

Ainsi, le 21 septembre 2023 à Moanda, le consortium 2Africa, dirigé par Meta et comprenant des opérateurs de télécommunication tels que China Mobile International, Bayobab (anciennement MTN Global Connect), Orange, Center3 (anciennement STC), Telecom Egypt, Vodafone et WIOCC, a installé le câble 2Africa en République Démocratique du Congo, au large de la côte de Moanda dans la province du Kongo-Central.

Selon le propriétaire du Projet, « 2Africa » sera le plus grand projet de câble sous-marin au monde, reliant 33 pays et offrant un service internet plus rapide et plus fiable dans chaque pays où il sera déployé. L'arrivée à Moanda fait suite à des atterrages réussis à Port-Saïd en Égypte, à Pointe Noire en République du Congo et à Nacala au Mozambique.

Ce câble sous-marin connectera plus de trois milliards de personnes à travers trois continents (Afrique, Asie et Europe), augmentant ainsi le potentiel économique, facilitant le transfert de données et développant les opportunités commerciales en République Démocratique du Congo et dans toute l'Afrique.

Mawezi RDC SA, une alliance entre Orange RDC et Airtel Congo RDC SA, est le partenaire d'atterrage pour la République Démocratique du Congo. Ils sont responsables de l'obtention des autorisations nécessaires avant l'atterrage du câble, de la construction de la station d'atterrage et de l'exploitation de cette station en mode d'accès ouvert pour permettre à tous les acteurs de l'internet de bénéficier de ces capacités internationales supplémentaires.



Figure : Atterrissage à Moanda du câble sous-marin 2Africa

Ces investissements ont pour conséquence l'augmentation de la qualité du service internet aux populations ainsi que la réduction des prix.

3. Projet 8 : Achèvement des segments restants du backbone national large bande à fibre optique, avec des interconnexions redondantes

Ce projet est en phase d'opérationnalisation depuis 2022 et a connu des avancées significatives, à savoir :

- Le consortium Fast Congo a annoncé l'activation de la liaison backbone en fibre optique déployée par la SOCOF. Longue de 620 km, elle relie Kinshasa à Moanda.
- La Société Liquid Intelligent a bénéficié d'un financement du projet 2Africa de META (Facebook) en vue d'accompagner le déploiement des backbones fibre optique sur l'axe Mbuji-Mayi – Goma – Gisenyi. Gisenyi étant déjà connecté à Kigali – Nyagatare, cette connexion permet la création d'une redondance terrestre reliant les câbles sous-marins de l'océan Indien et ceux de l'océan Atlantique partant de Moanda sur la côte ouest à la côte est de l'Afrique.

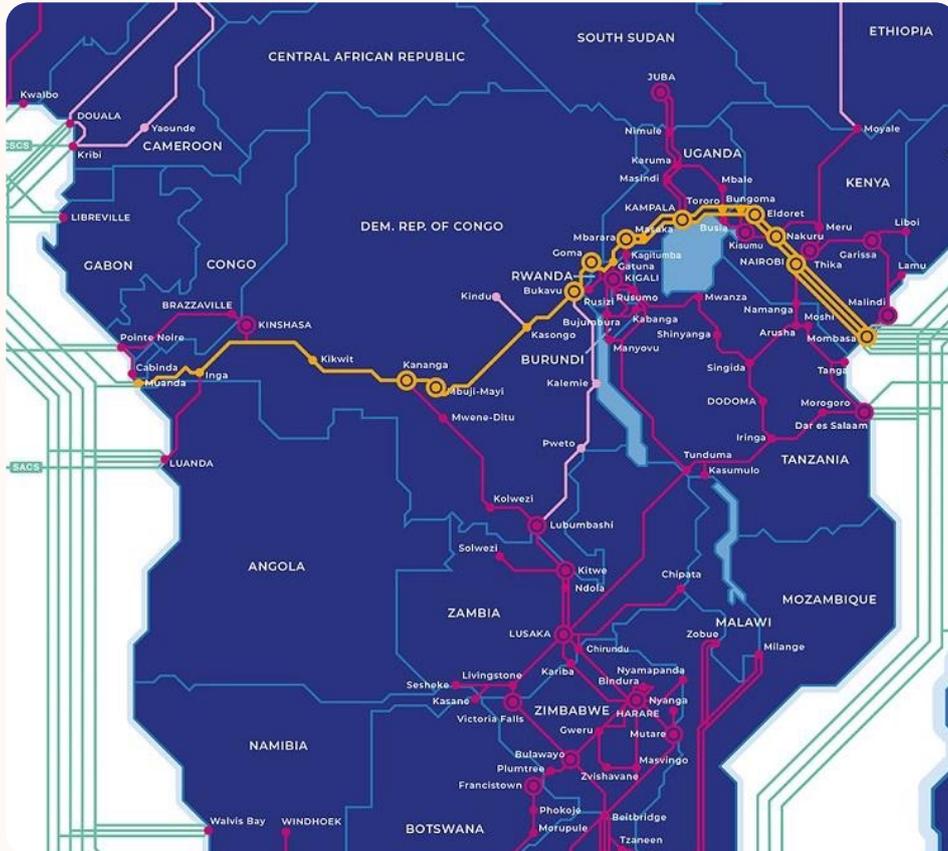


Figure : Plan de déploiement du réseau fibre optique de Liquid Intelligence en RDC

- En jaune liaison continentale OUEST - EST

Il faut noter la mise en place d'une réglementation incitative visant à stimuler les investissements et le développement des infrastructures numériques par la réduction du coût des licences d'exploitation des réseaux backbone. Ledit règlement propose aux opérateurs des infrastructures de base une alternative dans l'acquisition de la licence d'exploitation d'un réseau backbone. Ils ont le choix soit de payer la totalité de la taxe d'exploitation ou opérer une cession irrévocable (modèle DUI) de 25 % de la capacité de leurs réseaux à l'Etat conformément à l'arrêté Interministériel N ° CAB/MIN/PT&NTIC/AKIM/KL/Kbs/030/2020 et CAB/MIN/FINANCES/2020/122 du 27 novembre 2020. Cet arrêté prévoit également en contrepartie de réduction du prix d'acquisition de la licence que l'opérateur puisse connecter tous les établissements publics situés à moins de 200 mètres du tracé.

Cet arrêté permet une diminution d'environ 200% du prix d'octroi d'une licence tout en permettant à l'état de se doter de son propre réseau backbone. Cette incitation est saluée par les acteurs du marché. En effet, quatre opérateurs ont sollicité d'acquérir des licences selon ce modèle DUI. Les projets en cours validés par le Régulateur représentent environ 15 000 km de fibre. Ce qui correspond au doublement de la taille du réseau backbone actuel. Ces projets sont réalisés par les partenaires privés ci-dessous :

1. ADS Telecoms pour 6 103 Km
2. BCS pour 4 446 Km
3. Liquid Intelligence pour 4 500 Km

BAYOBAB, précédemment appelée MTN GlobalConnect, a également soumis une demande de licence en cours d'analyse par le Régulateur. La société prévoit de relier la ville de Zongo frontalière à la République Centre-africaine à Kasumbalesa frontalière de la Zambie. Ce projet qui traverse la RDC du nord au sud va connecter des chefs lieu de province tel que Gemena à la fibre optique. Il est inscrit dans le plan stratégique de BAYOBAB qui est de réaliser 135 000 Km de fibre optique sur le continent et relier dix pays africains dont la RDC.

TABLEAU DE QUELQUES PARTENAIRES AYANT UN PROJET DE DEPLOIEMENTS DE LA DORSAL EN FIBRE OPTIQUE EN RDC

1. Tableau des axes retenus pour ADS TELECOMS SAS

Phase 1	Distance (Km)
Kasindi - Beni - Butembo	141
Bunagana - Rutshuru - Goma	95
Goli - Mahagi - Bunia	187
Phase 2	
Bunia - Mambasa	178
Ngote - Aura	166
Beni - Komanda	127
Beni - Mambasa	137
Rutshuru - Butembo	234
Mambasa - Kisangani	529
Goma - Kisangani	906
Punia - Kindu	240
Aru - Aba – Isiro	584
Phase 3	
Isiro - Nia-Nia	232
Aru - Faradje	292
Kisangani - Buta	330
Buta - Isiro	498
Phase 4	
Buta - Lisala	500
Lisala - Gemena	293
Gemena - Gbadolite	264
Dulia - Bonda	135
Batanga - Budjala	35
	6103

2. Tableau des axes retenus pour BCS

Phases	Liens	Backbone	Kms.	Type de Construction
1	A	Aru – Ariwara	57	Aérienne
	B	Bunia-Kasenyi	47	Aérienne
	C	Kasindi- Beni - Butembo	137	Aérienne
	D	Goma - Bukavu	205	Aérienne
	E	Tshikapa - Kananga	265	Aérienne
		Sous-total	711	Aérienne
2	F	Kinshasa - Matadi – Muanda - Yema	660	Aérienne
	H	Bunagana-Kiwanja	37	Aérienne
	I	Bukavu - Uvira	110	Aérienne
	J	Uvira - Baraka - Kalemie	365	Sous-marin
	K	Mwene Ditu - Mbuji Mayi	138	Aérienne
		Sub total	1310	
3	M	Kalemie - Kabalo - Kamina	755	Chemin de fer
	N	Kabalo - Kasango - Kindu	505	Chemin de fer
	O	Kindu - Ubundu	310	Sous-marin
	P	Ubundu - Kisangani	110	Chemin de fer
		Sous-total	1,680	
4	Q	Lubumbashi - Likasi - Tenke - Kolwezi - Dilolo	745	Chemin de fer
		Grand Total	4,446	

4. Projet 9 : Construction des Rings urbains de fibre optique dans les 26 chefs-lieux des provinces

Une avancée significative a été constatée dans ce projet, notamment depuis la promulgation et la publication de la loi n° 20/017 de 2020 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication qui a consacré la libéralisation du secteur. On observe aujourd'hui plusieurs rings en cours de construction par les opérateurs de télécommunications dans certains chefs-lieux des provinces.

À savoir :

1. Kinshasa
2. Lubumbashi
3. Goma
4. Bukavu
5. Kisangani
6. Matadi
7. Mbuji-Mayi

Plusieurs entreprises ont eu à mettre en place les rings en vue de desservir la population de certaines villes en fibre optique. Les opérateurs de téléphonie mobile comme Vodacom, Airtel, Orange et Africell ont pu, via leurs partenaires, déployer des rings en vue d'améliorer les conditions d'accès Internet des familles et des entreprises. En plus d'elles, nous notons également une présence accrue des fournisseurs d'accès Internet (FAI) tels que Canalbox, Liquid Intelligent Technologies, United, Fast Congo, Orion et tant d'autres. Les FAI sont malheureusement concentrés dans la ville province de Kinshasa.

5. Projet 10 : Création d'au moins 5 grands centres de données (Data Center) neutres (Tier-3 ou Tier-4) dans les centres urbains

https://www.youtube.com/watch?v=QF6E_ooXLnM



Ce projet a été marqué par l'inauguration de plusieurs centres de données privées et publiques sur la période 2023 - 2024.

- Le jeudi 02 novembre 2023, le Premier Ministre de la République Démocratique du Congo, SAMA LUKONDE, a inauguré le data center du projet de la modernisation d'information et de communication du ministère des Finances. Financé par la Banque d'import-export de Chine, ce data center fusionne, sécurise et stocke les activités des régies financières, contribuant ainsi à l'innovation et à la croissance économique du pays.
- La groupe OADC (Open Acces Data Center) a inauguré le 14 août 2024 un centre de données Tier III neutres, situé sur un site de premier ordre dans le centre-ville de Kinshasa. L'infrastructure fournira des services de colocation et d'autres services de centre de données à valeur ajoutée, répondant aux besoins d'infrastructure cloud visant un large éventail de sociétés et d'entreprises. Le besoin en énergie est de 2MW et la puissance d'alimentation du site est de 11kV. Le centre de données accueillera 560 racks à la fin du projet.
- Le 22 août 2024, le groupe Raxio a inauguré à Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC), un centre de données de pointe certifié Tier III par l'Uptime Institute. Situé dans la commune de Limete, ce data center, nommé Raxio DRC1, représente un investissement de 30 millions de dollars et s'étend sur une superficie de 1 542 mètres carrés. Conçu pour accueillir jusqu'à 400 racks, il fournit une puissance informatique de 1,5 MW aux équipements des clients. Cette infrastructure s'inscrit dans le cadre du Plan National du Numérique de la RDC, visant à promouvoir l'inclusion numérique, à stimuler la croissance du secteur privé et à transformer les services publics grâce à la numérisation. Le groupe Raxio prévoit d'ouvrir à moyen terme d'autres centres de données à Kinshasa et dans certains chefs de lieu de province.

6. Projet n°10 bis : Mise en place d'un coffre-fort numérique de stockage et d'archivage des données nationales au profit de l'Institut National des Archives du Congo

Le projet consiste en la mise en place d'un coffre-fort numérique de stockage et d'archivage des données nationales au profit de l'Institut National des Archives du Congo (INACO). Ce projet, dont les études de faisabilité ont été réalisées, s'appuie sur l'existence du datacenter du Gouvernement. Une deuxième phase du projet est en cours avec un autre partenaire technique.

Le projet d'appui à la transformation numérique de la RDC conduit par la Banque Mondiale, qui prévoit d'accélérer la mise en place d'un coffre-fort numérique d'ici mi-juin 2025, a été, à la suite de derniers réglages, réajusté pour une prise en compte globale des différents volets du numérique en RDC. Il est donc renvoyé en 2026.

Par ailleurs, des structures telles que Initial Développement ou Baos System proposent d'appuyer l'INACO à digitaliser ses activités, ce qui pourrait accélérer la mise en place de ce coffre-fort.

Par ailleurs, le défi de cette initiative est celui lié à la digitalisation des archives au sein des administrations publiques et la disponibilité d'un espace d'hébergement souverain permettant de stocker et de classer les données publiques et les archives pour simplifier leur accès sur tous les supports voire à distance. Le plaidoyer est fait pour doter l'État d'une infrastructure numérique d'hébergement et de stockage souverain afin de conserver de manière 100% souveraine, cohérente et intègre les données publiques qui constituent la mémoire administrative de la République.

A ce jour, le projet est encore à 25% de sa phase d'opérationnalisation.

7. Projet 15 : Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques (Police, sécurité et justice ; Éducation ; Santé et Services aux citoyens)

Le projet de l'Intranet Gouvernemental représente une avancée significative dans ce programme. Ce projet consiste à connecter à travers un réseau privé plus de cent sites parmi lesquels les différents ministères, leurs secrétariats généraux ainsi que certaines institutions, sous fibre optique avec un atterrissage dans une salle des serveurs qui sera aménagée dans l'enceinte de l'hôtel gouvernemental communément appelé Bâtiment intelligent. A ce jour, ce projet qui n'a connecté que 32 sites, semble connaître des difficultés de financement pour les sites restants et l'activation de la fibre des 32 sites connectés. La Banque Mondiale se prédispose à fournir de la capacité dans le cadre du projet d'appui à la transformation numérique de la RDC.

Le ministère de la Santé a quant à lui développé une connectivité de ces différents bureaux situés dans les provinces avec des technologies mixtes créant ainsi un réseau privé virtuel.

Concernant la police et l'Enseignement Supérieur, nos regards restent tournés vers, d'une part, la reprise du projet d'un intranet routier soutenu par la coopération allemande et la communauté européenne, et d'autre part, la relance du projet Eb@le qui doit établir un réseau interconnectant les universités.

8. Projet 17 : Développement de projets de connectivité rurale avec des technologies de performances intermédiaires

La connectivité Internet en République Démocratique du Congo (RDC) demeure un défi majeur, particulièrement dans les zones rurales. Plusieurs obstacles entravent l'accès généralisé à Internet, notamment, les infrastructures limitées, l'insuffisance de l'énergie électrique, le faible pouvoir d'achat des populations rurales, l'illettrisme numérique et la forte pression fiscale.

Pour surmonter ces défis, des initiatives ont été prises et mise en œuvre, avec l'accompagnement de l'État, par quelques opérateurs du secteur privé en conciliant leurs offres de services aux technologies adaptées pour couvrir les zones rurales et péri-urbaines mal desservies par la connectivité à cause des facteurs sus identifiés. A titre d'exemple, l'opérateur Vodacom Congo avait lancé il y a quelques années des "Rural Coverage Sites" (RCS), des sites écologiques à faible coût fonctionnant à l'énergie solaire, visant à fournir un accès Internet aux communautés reculées. À ce jour, environ 800 de ces sites ont été déployés.

De plus, Vodacom a introduit la plateforme "ConnectU", offrant un accès gratuit et illimité à des services Internet essentiels, ainsi que des "classes connectées" pour promouvoir l'éducation numérique dans les écoles et les camps de réfugiés.

Konnect Africa, une initiative de l'opérateur satellitaire Eutelsat, offre les services d'accès à Internet par satellite en République Démocratique du Congo. L'entreprise propose des solutions de connectivité destinées aux particuliers et aux entreprises sur l'ensemble du territoire congolais mais également aux usagers dans les zones rurales.

La mission de Konnect Africa est de connecter des millions de personnes, y compris dans les zones les plus reculées, en offrant des services Internet rapides et abordables. Pour ce faire, l'entreprise exploite le satellite Eutelsat Konnect, lancé en janvier 2020, qui couvre l'Europe et l'Afrique subsaharienne avec une capacité haut débit en bande Ka.

En République Démocratique du Congo, Konnect Africa propose des solutions Internet par satellite adaptées aux zones rurales, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique et à stimuler le développement économique. L'entreprise collabore également avec des partenaires locaux pour étendre sa portée et améliorer l'accès à Internet dans ces zones mal desservies. Ainsi, Konnect RDC est en voie de connecter 3600 écoles en RDC.

Par ailleurs, les démarches de Starlink pour lancer ses opérations en République Démocratique du Congo (RDC) ont connu plusieurs évolutions récentes.

En mars 2024, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC) avait interdit à Starlink d'opérer en RDC, invoquant l'absence d'autorisation officielle et l'utilisation d'équipements non homologués. Cette interdiction stipulait que toute connexion, vente ou utilisation des services de Starlink constituait une violation des lois en vigueur et exposait les contrevenants à des sanctions.

Pour donner suite à cette interdiction, Starlink avait suspendu la commercialisation de ses services en RDC, conformément aux directives de l'ARPTC.

Cependant, des discussions ont repris entre le gouvernement congolais et Starlink. Le Ministre des Postes, Télécommunications et du Numérique, Son Excellence Monsieur Augustin Kibassa Maliba, a rencontré des représentants de Starlink pour explorer les opportunités d'expansion de la connectivité en RDC, notamment dans les zones rurales.

Ces discussions ont abouti à la décision d'entamer les démarches administratives nécessaires, y compris l'élaboration d'un cahier des charges et l'obtention des licences d'exploitation. Un projet pilote est également envisagé pour évaluer la faisabilité technique et l'impact social de l'initiative.

Parallèlement, le gouvernement congolais prévoit la création de 600 centres communautaires Internet dans les 145 territoires du pays, afin de faciliter l'accès à l'information, à l'éducation et aux services de base.

Pour rappel, Starlink est un service internet par satellite développé par SpaceX, l'entreprise aérospatiale fondée par Elon Musk. Il utilise une constellation de satellites en orbite basse pour fournir une connexion Internet haut débit, particulièrement dans les zones reculées et mal desservies. Lancé en 2020, Starlink est présent dans plusieurs pays et vise à réduire la fracture numérique à l'échelle mondiale.

D'autres initiatives concrètes ont été mises en place pour améliorer la connectivité dans les zones reculées. La société minière MMG Kinsevere a récemment lancé des services Internet par satellite OneWeb, en partenariat avec Airtel DRC, visant à améliorer la connectivité pour les résidents de la cité de Kinsevere dans le Haut Katanga.

OneWeb est un opérateur de services Internet par satellite qui a récemment étendu sa couverture à l'Afrique, y compris la République Démocratique du Congo (RDC), grâce à sa constellation de satellites en orbite basse.

Ces développements témoignent de l'engagement du Gouvernement congolais de réduire la fracture numérique en RDC, en offrant des solutions de connectivité adaptées aux zones rurales ou de celles éloignées des centres urbains.

9. Projet 18 : Promotion de l'hébergement au niveau du pays d'au moins 30% des contenus locaux et suivi auprès des gestionnaires internationaux du nom de domaine lié au patrimoine culturel congolais

La Commission Interministérielle de la Gestion de la charte de l'Identité visuelle et du Portail du gouvernement, « CIGIP » en sigle, a été redynamisée suite à la communication du Président de la République lors de la 102ème Réunion du Conseil des Ministres du 16 Juin 2023 concernant l'urgence de rapatrier les données nationales ainsi que l'utilisation obligatoire du domaine .cd et des adresses e-mails professionnelles en vue de renforcer la souveraineté numérique de la RDC, d'améliorer la sécurité des données, et de promouvoir une identité numérique nationale cohérente.

La CIGIP a pour mission de coordonner l'implémentation de la nouvelle Charte graphique du Gouvernement ainsi que du portail officiel de la République Démocratique du Congo, afin de doter le pays d'une nouvelle identité visuelle dans sa communication et sa présentation officielle. Le Chef de l'État a instruit l'ADN d'accompagner cette structure dans l'exécution de sa mission.

I. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur trois (03) points, à savoir :

1. De la stricte application de la charte graphique « Marque Etat » par l'ensemble des Institutions de la République et de l'utilisation obligatoire des adresses e-mails professionnelles

Le Président de la République a commencé par rappeler qu'au cours de la 34^{ème} réunion du Conseil des Ministres, le Gouvernement a adopté la charte graphique « Marque Etat », dont l'objectif consiste en l'uniformisation de l'identité visuelle nationale en vue, notamment, d'assurer la sécurité des canaux officiels de communication de notre pays.

Il demeure nécessaire pour toute entité, de surcroît étatique, de faire preuve d'uniformité à la fois sur le plan sémiologique que celui des outils et des procédures utilisés de manière à garantir la protection de son empreinte institutionnelle et médiatique.

83, avenue Tabu Ley (Ex Tombalbay) RTNC2, Kinshasa - Gombe
Tél. : +243814176139 ; +243998763124 • E-mail : info@communication.gouv.cd • www.communication.gouv.cd



En effet, il est inconcevable qu'il soit encore observé certaines pratiques non moins dangereuses, comme le fait pour certaines Institutions publiques de continuer à communiquer et à s'identifier au moyen de comptes de messageries électroniques privés ou encore par des sites web non hébergés sur le territoire national et ne portant pas le suffixe « .cd », les exposant ainsi à toutes formes d'abus.

C'est pourquoi, tout en saluant la mise en œuvre, par le Gouvernement, de la charte graphique à travers la création de supports de communication officiels uniformisés — avec de nouvelles déclinaisons pour les sites internet des entités gouvernementales — il est impérieux de rendre obligatoire l'utilisation de cette « Marque Etat » pour toutes les Institutions couvertes par son champ d'application.

À cet égard, et afin de stimuler l'appropriation et la mise en œuvre de cette charte graphique « Marque Etat » par toutes les Institutions publiques concernées et pour simplifier sa compréhension par nos concitoyens, le Président de la République a invité le Gouvernement à concevoir et à organiser une grande campagne de vulgarisation autour de ce changement en y impliquant l'Agence pour le Développement du Numérique, Service Spécialisé de la Présidence de la République.

Dans la même dynamique, une étude menée par l'ADN sur 88 institutions dotées de sites web a révélé que seul 7% d'entre elles hébergent leurs données en RDC. Cette situation particulière est la résultante de l'insuffisance d'offres d'hébergement et de services managés sur le territoire national. Les deux centres de données neutres tiers III qui ont récemment ouvert en RDC constituent une réponse encourageante au déficit d'offre d'hébergement informatique.

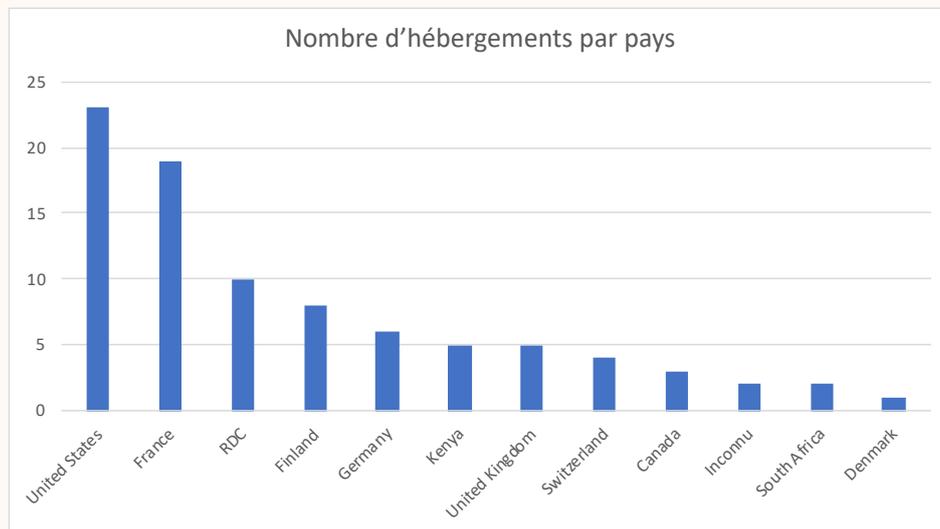


Figure : Pays d'hébergement des sites internet de 88 institutions congolaises

Afin de proposer une solution urgente à cette insuffisance d'offre, l'ADN recherche des partenaires privés en mesure d'offrir des services managés d'hébergement conformes à la législation congolaise à l'égard des institutions publiques.

10. Projet 19 : Numérisation et diffusion du patrimoine informationnel, touristique, culturel, géographique de la RDC

L'Office National du Tourisme, en collaboration avec des partenaires publics et privés, a élaboré un cahier des charges en février 2022 pour la mise en place d'un nouveau logiciel de télédéclaration. Ce cahier des charges a abouti au déploiement de deux plateformes de télédéclaration : l'une dédiée aux redevances du secteur aérien et l'autre aux hôtels et restaurants. Ces deux plateformes sont opérationnelles à ce jour.

Les ressources financières supplémentaires générées par ces taxes seront utilisées pour renforcer le portail touristique de la RDC. Cela comprend également la mise en œuvre de projets innovants pour la diffusion numérique du patrimoine culturel afin de promouvoir le tourisme en RDC et préserver la valeur du patrimoine culturel du pays.

11. Projet 21 : Incitation à la mise en place de plateformes locales de commerce électronique (livres, musique, films, jeux, ...), des activités ludiques en ligne (loisirs, gestion à distance des salles de spectacles, des billetteries et des compétitions), la messagerie nationale « .cd » et des services interconnectés par IP multicanal (Voix, SMS, USSD)

<https://adn.cd/fr/salon-numerique-rdc>



L'Ordonnance – loi n° 22/030 relative à la promotion de l'entrepreneuriat et de startups introduit des innovations facilitant l'éclosion de l'écosystème numérique notamment par les financements des PME et startups, des allègements fiscaux ainsi que l'accompagnement des entreprises locales, des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises. La promotion du domaine extension .cd via la plateforme numérique de paiement facilite la réservation des noms de domaine nationaux.

On constate que la RDC accueille chaque année des nouvelles plateformes électroniques généralistes comme spécifiques dont certaines sont listées ci-dessous :

Généralistes :

- **E-Soko** : Une plateforme e-commerce offrant une variété de produits et services.
- **Congo Shop RDC** : Une plateforme e-commerce offrant une variété de produits et services.

Spécialisées :

- **Peekaboo RDC** : Plateforme de vente en ligne de produits pour bébé
- **Tupuca RDC** : Plateforme de services de livraison de repas
- **emart RDC** : Une plateforme de vente de produits alimentaires en ligne
- **24Bio RDC** : Une plateforme de vente de Légumes et fruits produits localement ou importés
- **Wiikko** : Plateforme de services de livraison de repas

12. Projet 26 : Mise en place d'un centre de traitement des déchets des équipements électriques et électroniques

Un centre privé de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques avait été ouvert à Kinshasa en 2023. Cependant, il a été confronté à des difficultés d'ordre opérationnel. En effet, les producteurs de déchets exigeaient une contrepartie financière pour céder leurs équipements informatiques usagés. Cette contrainte a empêché le centre d'atteindre le tonnage minimum annuel pour l'atteinte du seuil de rentabilité. Ainsi, l'entreprise a été contrainte d'arrêter ces activités.

Il faut retenir que le succès d'un tel projet nécessite un engagement fort des services publics à travers des campagnes de sensibilisation, des subventions, et d'une réglementation incitative.

Concernant le cas particulier de la capitale, le nouveau Gouverneur de la Ville/Province élu à l'issue des élections de 2023 a placé la salubrité de la ville et le traitement des déchets parmi les actions prioritaires de son mandat.

13. Projet 37 : Promotion de l'accès universel au service des télécommunications et des TIC

Le déficit des infrastructures de télécommunication dans les régions rurales ou périphériques est la conséquence notamment des coûts élevés dans leur déploiement, des faibles revenus des populations rurales, du manque de compétence numérique, et de l'absence des contenus locaux adaptés aux besoins spécifiques.

L'Union Internationale des Télécommunications (UIT) a estimé que les télécommunications sont un service économique de base du fait de ses externalités positives. L'accès à ce service essentiel doit donc être subventionné en vue de permettre aux populations rurales d'en bénéficier.

Pour donner suite à cette recommandation de l'IUT, l'article 14 de la Loi N°20/017 du 25 novembre 2020 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication institue le Fond de Développement du Service Universel, « FDSU » en sigle. Le FDSU a pour mission d'assurer la promotion de l'accès aux services de télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans les milieux péri-urbains et ruraux qui ne représentent pas d'intérêts pour les opérateurs de télécommunications.

Le FDSU pour son financement bénéficie d'un prélèvement de 3% du chiffre d'affaires des opérateurs du secteur des télécommunications et technologies de l'information et de la communication.

Le Premier Ministre a signé le 30 décembre 2022 le décret N°22/51 qui régit le fonctionnement du FDSU. Le ministre des PTNTIC, pour sa part, a nommé le 24 mai 2023, par l'arrêté ministériel CAB/MIN/PT&NTIC/AKIM/KL/Kbs/009/2023, un chargé de mission et une chargée de mission adjointe au FDSU.

L'opérationnalisation complète du FDSU connaît des difficultés dans sa mise en œuvre qui sont la résultante d'une contradiction entre la Loi des finances et la Loi Télécom sur l'affectation des 3% du chiffre d'affaires des opérateurs du secteur. En effet, les Lois des finances de 2023 et 2024 ont affecté ce montant au compte général du trésor en lieu et place d'un compte spécifiquement géré par le FDSU.

14. Projet 43 : Usage des « smart meters » pour la capture d'informations sur l'usage de l'électricité et de l'eau en vue d'analyses statistiques de l'énergie et de l'environnement

Il sied de rappeler que ce projet consiste à déployer l'infrastructure idoine pour assurer la capture des métriques permettant l'optimisation de la desserte en énergie électrique et en eau. Lors de la 45^{ème} réunion du Conseil des Ministres tenue le 18 mars 2022, le Président de la République avait instruit la Société Nationale d'Électricité (SNEL) et la REGIDESO à prendre les dispositions nécessaires pour accélérer la digitalisation de leurs systèmes d'information et de paiement.

La Société Nationale d'Électricité (SNEL) a donné suite à la communication du Président en digitalisant les composantes suivantes de son activité :

- L'Unification des bases de données : la SNEL a unifié toutes les bases de données des directions provinciales de Kinshasa dans une seule instance. Cela facilite la gestion des données et améliore l'efficacité opérationnelle ;
- Le paiement par voie digitale : la SNEL a développé une application, "SNEL et MOI", qui permet aux usagers de payer leurs factures par voie digitale ;
- Le déploiement de compteurs intelligents.

Un pilote a été déployé avec 200 compteurs intelligents pour mesurer la consommation de l'énergie électrique ainsi que pour tester le système de prépaiement avec la Sim Orange. Ces compteurs transmettent les données de consommation en temps réel à l'utilisateur et à la SNEL, permettant une meilleure gestion de l'énergie. A la suite de ce pilote, la SNEL compte lancer la phase 1 du projet.

La SNEL a présenté le 13 décembre 2024 son programme stratégique 2024 – 2028 de numérisation avec l'ambition de transformer le paysage énergétique de la RDC. Ce plan comprend les axes ci-après :

- L'installation et opérationnalisation de 3 millions des compteurs intelligents ;
- La digitalisation des services de facturation électronique ;
- L'unification des bases de données ;
- Le paiement par voie digitale à travers l'application « SNEL et MOI » ;
- Etc.

La REGIDESO a également décliné en 2023 sa feuille de route opérationnelle qui place la digitalisation au cœur de la transformation de l'entreprise. Elle comprend les axes suivants :

- La refonte de son site Internet qui permet désormais de payer les factures d'eau en ligne ;
- Le paiement des factures par canaux numériques (USSD, Web) ;
- Le déploiement de compteurs intelligents ;
- La digitalisation des applications métiers (Ressources humaines, Suivi juridique, gestion des courriers, gestion du portefeuille immobilier, etc.)

Il sied de souligner que la digitalisation de la SNEL et de la REGIDESO constitue des étapes importantes dans la modernisation des infrastructures publiques et l'amélioration de la qualité des services pour le citoyen en République Démocratique du Congo.

15. Projet 46 : Mise en place d'un système national d'informations géographiques

Ce projet consiste à fournir une plateforme de référence et de centralisation des informations géographiques en vue d'apporter des inputs de géolocalisation aux multiples applications. Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique a lancé la procédure pour l'acquisition d'un satellite placé sous drapeau congolais pour un montant de l'ordre de 20 millions de dollars américains dont le financement est issu des contrats chinois SICOMINES dans l'objectif de fournir des informations géographiques fiables aux fins de constituer une base géographique, renforcer notre souveraineté technologique, et améliorer la gestion de notre territoire.

16. Projet 47 : Mise en place d'un système intégré de gestion des imprimés de valeur et d'approvisionnement en fournitures aux administrations publiques

Lors de la 72ème réunion du Conseil des Ministres tenue le vendredi 07 octobre 2022, le Président de la République avait instruit le Gouvernement à prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les prérogatives quant à la production de tous les imprimés de valeur soient dévolues de manière définitive et exclusive à l'Hôtel des Monnaies de la Banque centrale.



Hôtel des Monnaies, une imprimerie de sécurité digne de confiance

L'Hôtel des Monnaies de la Banque Centrale du Congo est une imprimerie de sécurité spécialisée dans l'impression des billets de banque et des documents de valeur et de sécurité.

A la suite de l'instruction du Chef de l'État, l'Hôtel des Monnaies de la Banque Centrale a réalisé des investissements significatifs pour acquérir les nouveaux matériels et équipements nécessaires à la production des documents de valeur et de sécurité afin de matérialiser l'autorité de l'État en matière des documents officiels. Des prototypes de passeports, de cartes d'identité nationale, de modèle de visa, de cartes d'étudiant, etc. ont ainsi été réalisés.

Il sied de souligner que dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'identification de la population, l'ONIP a entamé des discussions pour aboutir à un protocole d'accord avec l'Hôtel des Monnaies afin de faciliter la production et la personnalisation des cartes d'identité nationale au niveau local.

A ce jour, fort malheureusement, force est de constater qu'un nombre insuffisant d'institutions publiques fait appel à l'Hôtel des Monnaies pour la fourniture des titres et documents sécurisés relevant de leur secteur.

17. Projet 48 : Mise en place d'un ensemble de données et d'analyses pour la promotion d'une agriculture optimisée dans la production alimentaire pour la population

Au-delà de la mise en place d'une plateforme intelligente pour la promotion de l'agriculture, ce projet vise plusieurs objectifs déterminants que sont : l'établissement d'un cadastre agricole des plans d'aménagement et d'affectation des terres ; la constitution d'une base de données nationale des titres agricoles sécurisés, d'un tableau de bord de monitoring de la production agricole avec pour résultante la production d'une cartographie numérique de l'espace agricole ; la maîtrise de masse des titres de propriétés agricoles certifiés à octroyer conjointement avec le Ministère des Affaires Foncières ; et la quantification estimative des productions locales devant orienter l'action gouvernementale.

A ce jour, le Programme National de Développement Agricole (PNDA) a bénéficié des appuis de la Banque Mondiale pour augmenter la productivité agricole et améliorer l'accès au marché de petits exploitants dans les régions sélectionnées aux urgences éligibles du secteur agricole en vue de soutenir 300.000 petits exploitants agricoles. Au moins 300 millions USD sont décaissés pour la construction de 3.049 kilomètres des routes de desserte agricole qui concernent douze territoires dans quatre provinces distinctes du pays (Kasaï, Kasaï Central, Kongo Central et Kwilu), et qui ont été choisies sur la base des données transmises par l'Office de voirie de desserte agricole (OVDA) et des cartes routières.

Le projet vise également, d'une part, à transformer le secteur de l'agriculture en un secteur vital pour le pays conformément aux objectifs de développement durable, d'autre part, à en faire un puissant levier de maximisation des recettes publiques de l'État et enfin de positionner la République Démocratique du Congo tel un moteur d'autosuffisance alimentaire en Afrique, en permettant au Gouvernement de concentrer les efforts sur, notamment les investissements nécessaires pour la construction des édifices agricoles, et la mise à disposition des données fiables pour apprécier le volume des importations et des exportations agricoles.

A ce jour, le projet a atteint 50% de sa phase d'opérationnalisation avec 82 745 petits exploitants identifiés. Ainsi, ces derniers vont pouvoir bénéficier des incitations prévues dans le programme pour la saison A de l'année 2025.

Le projet est supporté par une application informatique, IDEA (Identification Delivery and Empowerment Application) proposé par la FAO (Food and Agriculture Organisation), et personnalisée pour les besoins spécifiques de la RDC. Elle utilise les technologies de pointe telles que la reconnaissance biométrique de l'IRIS, la géolocalisation des terres exploitées et des opérateurs techniques, les cartes nationales de l'agriculture sans contact, etc... dans le but d'assurer une traçabilité des fonds décaissés et garantir la correcte allocation des ressources.

Il est également prévu dans le cadre de ce projet le déploiement d'une assurance agricole supportée par le projet dans un premier en temps. La Banque mondiale prévoit une mise à l'échelle de ce programme dès l'année 2026 pour l'identification de tous les petits exploitants de la RDC.

Par ailleurs, des initiatives privées allant dans le sens de la mise en place des plateformes digitales intelligentes d'orientation pour les cultures agricoles et vivrières ont été recensées. Il s'agit notamment de :

- **AGROMWINDA :**

<https://www.youtube.com/watch?v=0dlpH9PiuUs&t=3s>



AGROMWINDA est une plateforme sociale, éducationnelle et économique qui soutient les petits fermiers et les micro-entrepreneurs avec des solutions innovantes qui rendent l'agribusiness profitable, et un accès facilité à l'information et aux services financiers pour les petites entreprises locales.

La plateforme AGROMWINDA offre plusieurs services qui permettent de mettre en œuvre un écosystème digital dans les milieux ruraux qui est basé sur la production et la transformation des produits de la terre. La plateforme contient les applications suivantes :

1. **TaxMwinda** : Il s'agit d'un système qui numérise la nomenclature des taxes. Il offre une éducation fiscale électronique, permet le paiement électronique des taxes et en assure une surveillance électronique des taxes.
2. **Store AgroMwinda** : C'est une plateforme d'e-commerce accessible via Internet et USSD. Les transactions peuvent être effectuées par banque mobile et carte bancaire.
3. **SIMA** : C'est un Système d'Information de Marchés Agricoles digital. Il fournit des informations numériques sur les marchés agricoles.
4. **AgroSearch** : C'est un service qui offre des études de due diligence électronique, des études de faisabilité, des enquêtes de satisfaction clients et des évaluations d'impact des projets.
5. **AgroPay** : C'est un système qui numérise les CVA (Comptes de Virement Automatique), permet le paiement de subventions en nature (E-voucher) et agit comme un agrégateur de paiements mobiles.
6. **Academy** : C'est un programme d'incubation qui forme sur une période de 6 mois 50 jeunes issus de 26 provinces de la RDC en matière de digitalisation et d'entrepreneuriat agricole dans la ferme école JUCHO-FAIM.

- **BILANGA** :

Bilanga est une plateforme qui vise à connecter les agriculteurs aux consommateurs urbains. Elle offre aux agriculteurs les avantages suivants :

1. Facilitation des échanges et promotion de la production locale ;
2. Fourniture aux agriculteurs et aux industries agroalimentaires des informations en temps réel sur leur marché local ;
3. Transparence des prix.

- **ATA-RDC** :

Un Programme Ambitieux pour le Développement Agricole

Le Programme d'Appui au Secteur Agricole en République Démocratique du Congo (ATA-RDC) est une initiative du Président de la République, S.E.M Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, mise en œuvre par le Ministère de l'Agriculture avec l'assistance technique de l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA), et de l'Institut Africain de Leadership Agricole (AALI).

Ce programme s'articule autour de 8 pôles de développement agricole : Mongata, Nkudi, Nkuadi, Ruzizi, Ex-Katanga, Tshopo, Equateur et Haut-Uele. Ces pôles ont été choisis pour leur fort potentiel, notamment en raison de la concentration de la population rurale, de l'accès aux marchés, et de la disponibilité des ressources. Les résultats obtenus sont encourageants :

- 74% des activités prévues ont été réalisées ;
- Mise en place de la production durable de semences de manioc (Bébé Manioc) de boutures ;
- Production de semences améliorées de maïs, de riz et de soja ;
- Augmentation de l'efficacité à 80% des usines de transformation de Mongata, Nkuadi et Ruzizi.

L'ATA-RDC est un programme important pour le développement économique et social de la RDC. Il vise à améliorer la sécurité alimentaire, à créer des emplois, et à stimuler la croissance économique.

18. Projet 49 : Services intégrés d'identification numérique de la population et des services publics

Ce projet s'inscrit dans un cadre global du projet d'appui à la transformation numérique de la RDC qui prévoit la mise en place de l'e-Gouvernement y compris la création de l'identité numérique fonctionnelle pour l'accès aux services publics. Il vise à intégrer et fédérer tous les services publics dans une seule plateforme pour faciliter la participation électronique des citoyens.

A ce jour, le projet a atteint un niveau de maturité qui permet le lancement des marchés publics.

Description du Projet d'appui de la Banque Mondiale à la transformation de la République Démocratique du Congo (Projet Infrastructure Publique Numérique)

1. Contexte et justification du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a sollicité l'appui de la Banque Mondiale et de l'Agence française de développement pour le financement d'un projet de transformation numérique en RDC. L'objectif du projet est d'améliorer l'accès à une connectivité haut-débit abordable et de qualité, à des services numériques pertinents et à des compétences numériques qui répondent à la demande du marché. Le projet comporte trois composantes principales : (1) l'extension de l'accès et l'inclusion au numérique ; (2) l'introduction de fondations pour les services numériques et l'identification de la population y compris la création de l'identité numérique ; et (3) le développement d'une main d'œuvre compétente pour stimuler l'innovation. Le projet bénéficie d'une avance de préparation du projet (APP) afin de réaliser les études nécessaires et d'assurer la mise en place du projet. Les fonds de l'APP seront utilisés pour financer ces études.

Le projet proposé est conçu pour appuyer la transformation numérique du pays. Pour ce faire, il investira dans (i) l'infrastructure de connectivité numérique fondamentale nécessaire pour soutenir le mouvement vers l'accès numérique universel ; (ii) l'infrastructure publique numérique transversale (IPN) fondamentale requise pour faire évoluer les transactions numériques et à distance (dans les secteurs privé et public) ainsi que la prestation de services de manière rentable et sécurisée au niveau sectoriel ; (iii) le renforcement de la base des compétences numériques avancées et l'écosystème d'innovation numérique de la RDC pour garantir l'utilisation productive de la technologie, tout en créant des liens avec des emplois numériques et soutenir le développement de nouveaux services numériques, et (iv) le renforcement de la capacité institutionnelle et la gouvernance nécessaires pour mener des initiatives connexes de manière concertée et intégrée.

2. Composantes du projet

Le Projet est constitué de cinq composantes réparties de la manière suivante :

Composante 1 - Élargir l'accès et l'inclusion numérique : Cette composante soutiendra le développement de cadres favorables et fournira un financement pour compléter et catalyser les investissements du secteur privé dans le déploiement d'infrastructures de réseaux à large bande, en vue d'accélérer les progrès de la RDC vers l'accès universel au haut débit et une inclusion numérique plus large, à travers l'extension du backbone fibre optique nationale et la connectivité rurale.

Composante 2 - Introduction des bases numériques pour la prestation de services : Cette composante soutiendra les investissements dans les éléments de base numériques transversaux nécessaires pour étendre de manière rentable et sécurisée la fourniture des services numériques à travers la RDC, en particulier du côté

du secteur public, tout en soutenant leur intégration dans les services clés pour en améliorer l'accès. Elle se concentrera sur les infrastructures et plates-formes numériques partagées et transversales qui permettraient au gouvernement d'étendre son action dans le cyberspace.

Composante 3 - Développer une main-d'œuvre compétente en matière de numérique et stimuler l'innovation dans les services numériques :

Cette composante soutiendra le développement des compétences numériques et du système national d'innovation, en améliorant les compétences et en renforçant les capacités des fonctionnaires, des étudiants et des entrepreneurs engagés dans des programmes dans le domaine de la technologie, en stimulant les liens entre le secteur de l'enseignement supérieur et le secteur technologique, et en alimentant le développement de solutions numériques locales qui encouragent une utilisation productive de la technologie numérique.

Composante 4 - Coordination institutionnelle et gestion du projet :

Cette composante financera la gestion et la coordination du projet du bénéficiaire en matière de capacités, y compris la passation des marchés, la gestion financière, le suivi et l'évaluation, ainsi que la gestion des aspects environnementales et sociales (E&S).

3. Portée géographique du projet

Les activités du projet seront mises en œuvre à l'échelle nationale, en se concentrant principalement sur les 10 provinces du Cadre de partenariat pays (CPF) entre la Banque mondiale et le Gouvernement de la RDC, à savoir Kinshasa, Kwilu, Kongo-central, Kasai, Kasai-Central, Kasai-Oriental, Lomami, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ; ainsi que de nombreuses autres provinces à travers le pays.

4. Financement du projet

Le projet est financé par la Banque Mondiale (BM) et cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 510 millions de dollars, en raison de 400 Millions \$ pour la BM et 100 Millions \$ pour l'AFD. La BM, l'AFD, et le Gouvernement ont signé des accords de financement qui entreront en vigueur après leur ratification lors de la session parlementaire du mois de mars 2025.

Une avance de préparation du projet à hauteur de 6 Millions \$ a été allouée pour faciliter la préparation du projet, y compris le lancement des avis à manifestation d'intérêt des études de faisabilité et la mise en place de la nouvelle Unité de Gestion du Projet. Le projet est mis en œuvre par la Cellule d'Infrastructure, en attendant la nouvelle unité de gestion qui sera créée au sein du Ministère des Postes, Télécommunications et Numérique.

5. Entités publiques impliquées

Les structures publiques impliquées dans la conception, la structuration et le développement du projet, qui sont, pour certaines, des bénéficiaires directes sont :

1. Ministère des Postes, Télécommunications et Numérique
2. Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières
3. Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire
4. Autorité de Régulation des Postes et des Télécommunications du Congo (ARPTC)
5. Fonds de Développement de Service Universel (FDSU)
6. Office National d'Identification de la Population (ONIP)
7. Société Congolaise de Fibre Optique (SOCOF)
8. Agence pour le Développement du Numérique (ADN)
9. Agence Nationale de Cybersécurité (ANCY)
10. Agence Nationale de Certification Électronique (ANCE)
11. Département de l'intelligence économique de l'Agence Nationale de Renseignement

6. Projets numériques majeurs

Parmi les projets numériques majeurs qui seront exécutés par ce grand projet de transformation digitale, il faut retenir :

1. Déploiement d'au moins 10.000 Km de la fibre optique backbone national avec un modèle économique sur le dernier kilomètre (last mile)
2. Création de l'identité numérique souveraine et modernisation du fichier de l'état civil et du fichier général de la population
3. Mise en place du Guichet numérique, matérialisation de l'e-Gouvernement et l'e-Administration
4. Mise en place de la signature électronique
5. Mise en place de la cybersécurité
6. Finalisation de l'intranet du gouvernement
7. Mise en place du GovNet
8. Mise en place du CERT / SOC
9. Mise en place des curricula en Cybersécurité, intelligence artificielle, Blockchain, ingénierie de données, etc.
10. Modernisation de l'administration publique et réformes institutionnelles sur les usages et pratiques au sein des institutions publiques
11. Amélioration de l'environnement des affaires numériques avec des subventions de 300 Millions \$
12. Mise en place d'un Atlas pour les télécommunications

7. Enjeux et défis du projet

1. La République démocratique du Congo (RDC) est le plus grand pays d'Afrique subsaharienne en termes de superficie et le troisième le plus peuplé, avec une population estimée à environ 102 millions d'habitants. Le taux de pénétration d'internet y est néanmoins un des moins élevés, à presque 30 % de la population en 2024 sur la base des abonnements mobiles uniques, avec des écarts d'accès marqués entre les hommes et les femmes ainsi que les villes et les milieux ruraux. Près de la moitié de la population n'a pas accès à une connexion mobile à haut-débit, les taux de couverture 3G et 4G sont respectivement de 54 % et 42 %. La RDC a actuellement des prix parmi les plus élevés en Afrique : le prix d'un panier de 2 Go de données mobiles qui équivaut à 10,3 % du revenu mensuel par habitant, bien au-delà de l'objectif de 2 % fixé par la Commission sur le haut débit des Nations Unies ;
2. Malgré une récente croissance des investissements dans son infrastructure de fibre optique, le pays ne dispose pas actuellement d'un réseau national susceptible de distribuer l'internet à haut débit sur tout le territoire national ;
3. La RDC ne dispose pas encore d'un système centralisé d'identité et d'un fichier numérique d'état civil. L'Office National d'Identification de la Population (ONIP) dispose actuellement d'une feuille de route opérationnelle qui décline le schéma d'identification par strates. Cette feuille de route prend en compte les besoins recueillis à travers des études et particulièrement l'étude menée par la Banque Africaine de Développement (BAD) sur le Système National d'Identité Digitale, et capitalise sur les acquis de la commission formalisée au sein du Gouvernement sur la mutualisation, notamment la base de données et les kits électoraux de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) ;
4. La prestation de services numériques est encore faible, avec peu de plateformes et de systèmes numérisés à même de faciliter l'efficacité des services publics et l'accès aux services par la population. Une étude menée récemment par l'Organisation des Nations Unies (ONU) démontre que la RDC connaît un grave déficit en matière de l'e-Gouvernement. Elle se classe à la 179ème position avec un Indice de Développement du Gouvernement Électronique (EDGI) de 0, 2715. L'un des déficits auxquels le pays fait face est la disposition d'une base de données ouverte de tous les citoyens, ce qui constitue un frein notable à l'émergence des services numériques gouvernementaux ;
5. Bien que des efforts aient été déployés pour améliorer le cadre réglementaire notamment à travers la promulgation de l'Ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique, qui a permis au pays de se doter d'un cadre légal et institutionnel pour l'administration dématérialisée, en considération

des notions essentielles du numérique en l'occurrence la régulation des plateformes numériques, le commerce et le contrat électronique, la signature et l'écrit électronique, la protection des données à caractère personnel, la cybersécurité ainsi que de la lutte contre la cybercriminalité, etc., le pays connaît un déficit dans l'authentification et la sécurisation des correspondances officielles et administratives. Cela est la résultante de l'absence d'un dispositif digital et d'une entité gouvernementale chargée d'asseoir les fondations d'une administration publique digitale, en luttant contre les antivaleurs et les pratiques qui défont l'autorité de l'État. Il s'agit de l'exposition des courriers officiels sur des canaux non officiels, l'absence de l'archivage des communications et correspondances électroniques, le nonaccès distant aux ressources de l'administration publique à l'ère du numérique, etc. L'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Certification Électronique telle que prévue dans le code du numérique ou de l'entité dédiée par le gouvernement pour la mise en œuvre de la signature électronique constitue donc le nœud de la transformation digitale au sein de l'administration publique. Ceci permettrait de moderniser les infrastructures de travail, de sécuriser les documents officiels, de rendre efficace et optimal la prestation et l'offre des services publics de base à la population.

- (6) La RDC présente donc un déficit des prérequis pour faire avancer la transformation numérique, notamment un environnement favorable pour l'accès au service universel, l'infrastructure publique numérique qui facilite la création et la prestation de services numériques publics et privés, et le développement d'une main d'œuvre compétente pour accompagner la transformation numérique.

Or, la RDC dispose d'un énorme potentiel non exploité dans le secteur numérique qui pourrait contribuer de manière significative au PIB du pays, augmenter les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat, et améliorer la prestation de services à la population.

Dans le cadre de ce projet, plus d'une centaine de marchés publics seront lancés pour adresser la problématique en relevant les défis, et ainsi placer la RDC à la hauteur des enjeux. La finalisation de ce projet, prévue avant l'horizon 2030, aura également comme conséquence l'opérationnalisation de tous les projets du Plan National du Numérique.

19. Projet n°50 : Opérationnalisation des plateformes de paiement électronique (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres)

Ce projet, sous la supervision du ministère des Finances, est en cours d'opérationnalisation. Il est réalisé à travers plusieurs composantes, dont notamment la numérisation de la collecte des Régies financières (ISYS-REGIES, LOGIRAD, ERP DGI). La numérisation de la collecte des Régies financières vise à améliorer l'efficacité et la transparence de la collecte des recettes publiques. A ce jour, les logiciels ISYS-REGIES et LOGIRAD ont déjà été déployés.

L'opérationnalisation du Switch national de paiement électronique pilotée par la Banque Centrale du Congo (BCC) constitue une autre composante de ce projet. Le switch monétaire doit permettre de réduire de manière significative les coûts des paiements numériques grâce à la mutualisation des infrastructures. La BCC, par son instruction 58 relative à l'interopérabilité des systèmes de paiement monétaire et la participation au switch monétaire national publiée le 04 septembre 2024, oblige les établissements assujettis à finaliser les travaux d'intégration au switch monétaire dans un délai de 6 mois, soit avant le 04 février 2025.

Sur l'axe de l'hébergement Son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République Démocratique du Congo, SAMA LUKONDE, a inauguré le jeudi 02 novembre 2023 le data center qui doit supporter la digitalisation des finances publiques. Financé par la banque d'import-export de chine, ce data center centralisé, fusionne, sécurise et stocke les activités des régies financières, contribuant ainsi à l'innovation et à la croissance économique du pays.

Enfin, le Ministère des Finances à travers la Direction Générale des Impôts (DGI) a lancé la réforme sur la facture normalisée. Cette ambitieuse initiative vise à renforcer la collecte de la taxe sur la valeur ajoutée et à lutter contre la fraude. Cette innovation associée à la mise en place du numéro fiscal unique connecté à la carte d'identité biométrique va permettre une plus grande transparence des transactions et améliorer la collecte des recettes fiscales.

Les applicatifs de la facture normalisée sont les premiers actifs hébergés dans le tout nouveau data center des finances publiques.

Plateforme de facturation en ligne e-DEF

e-DEF est la version dématérialisée des Dispositifs Electroniques Fiscaux (DEF) qui permet au contribuable d'émettre des factures normalisées en ligne

Accès

Si vous disposez déjà d'un compte, cliquez simplement sur le bouton "Se connecter" pour accéder à la plateforme

Se connecter →

Inscription

Si vous n'avez pas encore de compte et que vous êtes éligible pour utiliser la plateforme e-DEF, cliquez ici

S'inscrire →



MINISTRE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS



FACTURE
NORMALISÉE

Voici le lien d'accès à la plateforme : <https://edef.dgirdc.cd/>



20. Projet n°51 : Numérisation du cadastre (foncier, minier, forestier, des aires protégées aux niveaux national et provincial)

Concernant la numérisation du cadastre foncier, lors de la 15ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres tenue le vendredi 20 décembre 2020, le Ministre des Affaires Foncières a obtenu le quitus du Gouvernement pour la relance du projet de numérisation du cadastre foncier, rebaptisé projet e-Foncier, exécuté depuis 2016 dans le cadre d'un partenariat public-privé avec le Gouvernement par les sociétés Congo Check SARL et Teleconseil Congo Sarl. Dans le plan de relance, le Ministère des Affaires Foncières a reformaté le projet pour qu'il soit inclusif en intégrant en sus plus de la numérisation du cadastre et de la sécurisation des titres et immobiliers, la dématérialisation des titres fonciers, la production des titres électroniques et leur impression sur des papiers ignifuges, la bancarisation du processus de transfert de propriété et des opérations de conversion des titres, la modernisation du secteur foncier, et l'amorçage d'un projet de loi pour encadrer, sur le plan juridique, toutes ces réformes déclenchées.



Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre global de la réforme foncière, vise à atteindre 3 objectifs majeurs parmi tant d'autres. Il s'agit de :

- La résolution des conflits qui constituent jusqu'à 80% des cas de litiges traités par les tribunaux, et qui sont à l'origine de la problématique des violences, qui impactent la société notamment dans la partie Est de la République Démocratique du Congo ;
- L'instauration de la sécurité foncière aussi bien pour les investisseurs que pour les particuliers, qui constitue un enjeu majeur du climat des affaires, et demeure la pierre angulaire pour le développement intégral, la croissance économique et le progrès social ;
- L'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que la maximisation des recettes publiques par la transformation du foncier en un puissant levier de développement des projets socio-économiques à l'échelle nationale.

Le ministre des Affaires foncières a estimé à la suite de l'adoption du projet e-Foncier en conseil des ministres en 2022 que la digitalisation de son secteur va contribuer à hauteur de 2.2 milliards USD par an aux recettes publiques sur une période de 20 ans. Son ambition est de hisser les affaires foncières au rang de 1er contributeur au budget de l'Etat, une place qui occupée à ce jour par le secteur minier dont la RDC est extrêmement dépendante.



Bien que les opérateurs privés ci-haut mentionnés ont réalisé des avancées significatives dans la partie Est et Ouest du pays par la constitution des bases de données d'au moins 25.000 titres sécurisés consultables en ligne, leur capacité technico-financière limitée pour exécuter le projet sur l'ensemble du territoire national dans la durée impartie au partenariat, a conduit le Gouvernement à lever d'autres options,

notamment celle relative à la signature en juillet 2022 d'un contrat de partenariat public-privé entre le Ministère des Affaires Foncières et un prestataire privé pourvu d'une surface technico-financière avérée pour la mise en place d'un registre numérique complet des titres fonciers et immobiliers sécurisés en République Démocratique du Congo.



Toutefois, en dépit de la signature dudit contrat le projet eFoncier n'est pas encore pleinement relancé. En effet, celui-ci exige certains ajustements entre le Gouvernement et le prestataire.

Republique Démocratique du Congo
Gouvernement de la République



MINISTRE DES FINANCES

MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES

ARRETE INTERMINISTERIEL N° 01116.../CAB/MIN.AFF.FONC/ASM/JMI/2021
ET N° 089.../CAB/MIN/FINANCES/2021 DU 19 JUILLET 2021 PORTANT BANCARISATION
DES OPERATIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES A TRAVERS LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO

LE MINISTRE DES FINANCES

ET

LE MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES,

Vu la Constitution telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 juillet 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 93 et 205 alinéa 4 ;

Vu la Loi organique n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, spécialement en ses articles 106 et 107 ;

Vu la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 80-008 du 18 juillet 1980, spécialement en ses articles 181, 231, 233, 234 et suivants ;

Vu la Loi n° 2004-16 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, spécialement en ses articles 1, 4, 5 et 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 21/006 du 14 février 2021 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

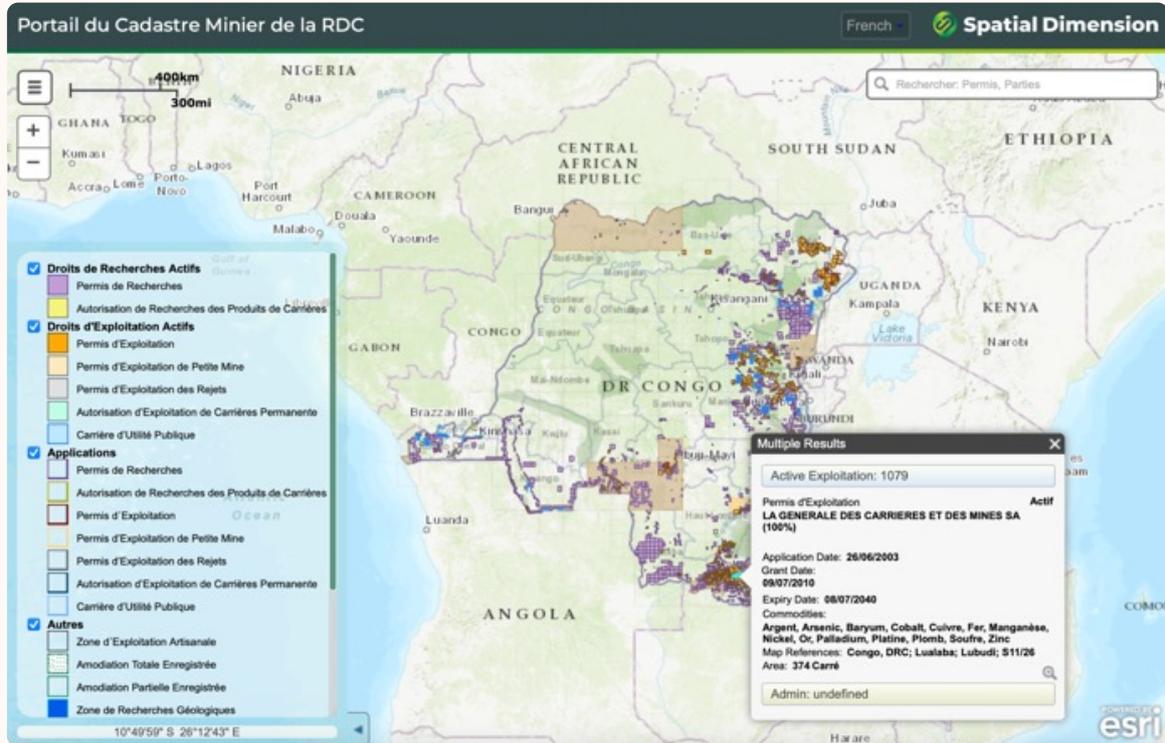
Vu l'Ordonnance n° 20/016 du 27 Mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Boulevard du 30 juin-Kinshasa-Gombe-RDC
E-mail : cabfinances@minfinrdc.com
URL : http://minfinrdc.com

27, croisement des Avenue de la Gombe et Bapstela
Kinshasa-Gombe

Par ailleurs, les opérations de bancarisation des transactions immobilières conformément à l'arrêté interministériel ci-dessous suivent leur cours, avec l'appui des acteurs privés historiques initiaux qui opèrent toujours dans une certaine mesure jusqu'à la reprise totale du projet par le futur opérateur.

En ce qui concerne la numérisation du cadastre minier, des travaux ont été effectués dans le cadre des missions du Cadastre Minier (CAMI) notamment l'inscription dans les registres et le reportage sur une carte de tous les droits miniers et des carrières valides, et les titres y afférents, la supervision et validation du bornage des périmètres des droits miniers et de carrières d'exploitation. Il s'agit de la mise en place des portails pour la cartographie des domaines miniers concédés et la production des cartes géo-référencées des titres miniers et des occurrences minières.



Voici le lien pour la consultation de domaine minier concédé : https://drlicences.cami.cd/fr/?_gl=1*1jii8u5*ga*MTI1MTE4NDcwNC4xNzQzMjQ1MTI4*_ga_N6W36RJ8TK*MTc0MzI0NTYOC4xLjEuMTc0MzI0NTYwNy-4wLjAuMA..)





Voici le lien pour la consultation des titres miniers et des occurrences minières : <https://www.arcgis.com/apps/instant/sidebar/index.html?appid=5f33862234ff4d46b238524c095096ac>



Aujourd'hui, Il y a nécessité de produire une cartographie claire des ressources minières découvertes et à découvrir en République Démocratique du Congo dans l'objectif d'établir des statistiques et des estimations correspondant à la réalité de la situation.

Par exemple, cette hypothèse qui dit « la RDC possède environ 24 000 milliards de dollars américains de gisements des minerais inexploités, y compris les plus grandes réserves mondiales de coltan et de lithium à haute teneur estimé à un potentiel de 1,5 milliard de tonnes » devrait trouver des réponses appropriées et être certifiées par des organes habilités.

Concernant le cadastre forestier, la Direction du Cadastre Foncier (DCF), placé au sein du ministère de l'Environnement et du Développement Durable, dont les attributions sont notamment de :

- Concevoir et élaborer les projets de politique et des stratégies en matière de cadastre forestier et en assurer la mise en œuvre après leur validation ;
- Contribuer à l'élaboration des avant-projets de textes législatifs et réglementaires relatifs au cadastre forestier et en assurer la mise en œuvre après leur promulgation ;
- Contribuer à l'élaboration des projets de textes réglementaires relatifs au cadastre forestier et en assurer la mise en œuvre après leur publication ;
- Traiter et conserver les documents cadastraux du domaine forestier ;

- Assurer la planimétrie (le prélèvement, la délimitation, le mesurage et le bornage) du domaine forestier de la RDC ;
- Établir et mettre à jour les plans cadastraux forestiers ;
- Produire des cartes de concession forestière ;
- Établir et réviser la carte du domaine forestier ;
- Superviser et suivre la production, la conservation et la gestion des titres et actes forestiers de cadastres forestiers provinciaux ;
- Constituer, gérer et mettre à jour la banque des données.

A ce jour, parmi les initiatives prises par la DCF devant matérialiser la mise en place d'un cadastre forestier en République Démocratique du Congo, il y a notamment (i) la constitution en cours d'une banque de données en vue de l'archivage et conservation des actes et documents forestiers du domaine, (ii) la création, la mise en place et développement du laboratoire du Cadastre Forestier, (iii) la mise en place d'un service de télédétection et photogrammétrie.



Le projet est dans sa phase opérationnelle et nécessite des efforts technologiques et des financements adéquats pour sa pleine exécution.

21. Projet 55 : Système d'information de planification (Finances, Budget, Ressources Humaines etc.)

Ce projet consiste à déployer un système d'information aux fins de la planification globale de politiques publiques et de financements des projets de développement national, d'une part, et de la gestion ainsi que de la traçabilité du parcours des agents publics de l'État, d'autre part. Ce projet se présente comme le cadre approprié dans l'implémentation du basculement vers le budget-programme dont la réforme a été adoptée par le Gouvernement l'année dernière. A ce jour, sur l'aspect de planification budgétaire, les étapes ci-après sont amorcées :

- Adoption de la feuille de route 2020 - 2024 de migration vers le budget-programme lors de la 50ème réunion du Conseil des Ministres ;
- Signature du décret n° 22/12B du 31 mars 2022 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Trésors et de la Comptabilité Publique, « DGTCP » dont les missions sont notamment (i) la mise en œuvre opérationnelle de la politique budgétaire au plan de l'exécution des dépenses et du suivi des recettes recouvrées par les administrations financières ; (ii) la définition de la politique financière de l'État à travers la gestion de la trésorerie et le suivi de l'endettement du Pouvoir central, des Provinces, des Entités Territoriales Décentralisées et des organismes auxiliaires ; (iii) la réglementation, la tenue et la centralisation de la comptabilité et des flux financiers du Pouvoir central, des Provinces et Entités Territoriales Décentralisées ainsi que des organismes auxiliaires, conformément aux normes nationales et internationales en la matière ;
- Nomination de l'équipe de direction de la DGTCP ;
- Recrutement du personnel et formation des cadres de la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement sur la migration vers le Budget-Programme.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES FINANCES

**Avis d'appel à candidature pour le poste de Directeur Général
de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)**

Avis n° : 001/GVT/COPIREP/DGTCP/11/2022
Date de publication : 14/11/2022
Date de clôture : 28/11/2022

I. Contexte et objectif

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, en sigle «DGTCP», est un service public créé par le Décret n° 22/12B du 31 mars 2022 et dotée d'une autonomie administrative et financière.

Elle est placée sous l'autorité directe du Ministre ayant les Finances dans ses attributions.

Dans le cadre de sa mise en service, le Gouvernement a décidé de recruter le personnel clé de la DGTCP suivant une procédure compétitive et transparente.

Le présent avis a pour but de recruter le **Directeur Général de la DGTCP**.

II. Mandat

Le **Directeur Général** est chargé de la gestion courante de la DGTCP et assiste le Ministre dans l'exercice de ses prérogatives légales et réglementaires. A ce titre, il s'assure de l'exécution conforme des missions dévolues à la DGTCP, assure la liaison entre le cabinet du Ministre et la DGTCP et représente la DGTCP auprès des tiers.

III. Profil

- 1) Etre de nationalité congolaise ;
- 2) Jouir de la plénitude des droits civiques ;
- 3) Etre de bonne vie et mœurs ;
- 4) Etre en bonne santé et avoir des aptitudes physiques et mentales requises pour les fonctions à exercer ;
- 5) Etre âgé (e) de 60 ans au plus, au 31/12/2022 ;
- 6) Etre apolitique ;
- 7) Etre titulaire d'un diplôme universitaire (Bac+5 minimum) en Sciences Economiques et de Gestion, en Sciences politiques et Administratives, en Droit ou tout autre diplôme équivalent, délivré par une institution d'enseignement supérieur reconnue ;
- 8) Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 12 ans dans le secteur public ou privé, dont au moins 6 ans dans des postes de direction ou de haute responsabilité. Spécifiquement pour les agents de carrière des services publics de l'Etat, ne pas avoir une ancienneté de plus de 30 ans dans la Fonction Publique ;
- 9) Justifier d'une expérience avérée d'au moins dix (10) ans en finance et en comptabilité. La connaissance des finances publiques est un atout ;
- 10) Avoir une capacité de gestion et de coordination des équipes ;
- 11) Avoir des capacités en organisation de service, en gestion des ressources humaines, ainsi qu'en gestion des projets ;
- 12) Avoir une parfaite connaissance de la langue française. La connaissance de la langue anglaise est un atout ;

- 13) Justifier d'une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, etc ...).

IV. Dossier et procédure de soumission

Le (la) candidat (e) intéressé (e) doit fournir :

- 1) Un Curriculum vitae à jour suivant le modèle obligatoire à télécharger dans la Data room (<https://www.copirep.cd/home-page/recrutements/>);
- 2) Une lettre de motivation de 2 pages maximum adressée au Ministre des Finances ;
- 3) Des copies des diplômes et tout autre document jugé important (attestation d'aptitude physique, extrait du casier judiciaire, copie pièce d'identité etc...).

Le dossier complet de candidature, rédigé en français, doit être envoyé au COPIREP **exclusivement par courrier électronique, au plus tard le 28 novembre 2022 à 16 heures** (heure de Kinshasa) et ce, à l'adresse suivante : recrutement.dg.dgtcp@copirep.cd avec l'objet suivant : « **Dossier de candidature au poste de Directeur Général de la DGTCP - Noms candidat...** »

Le non-respect de ces dispositions entrainera le rejet automatique de la candidature.

Toute candidature transmise par une autre voie que la voie électronique ou à une adresse autre que celle spécifiée pour le poste, sera non recevable.

La procédure de soumission et la documentation utile se trouvent dans la Data room constituée à cet effet, à consulter en suivant le lien ci-après :

<https://www.copirep.cd/home-page/recrutements/>

Les candidatures des intéressés seront évaluées sur base notamment des études faites, de l'expérience professionnelle pertinente, de la connaissance de l'environnement de travail de la DGTCP, des notions de la finance, des finances publiques et de la fonction publique, ainsi que d'autres connaissances spécifiques liées audit poste tels que décrits dans le référentiel des emplois et des compétences de la DGTCP.

Seuls les dix (10) meilleurs candidats présélectionnés au terme des évaluations documentaires, seront contactés pour les interviews.

Fait à Kinshasa, le 14 novembre 2022

LE MINISTRE DES FINANCES

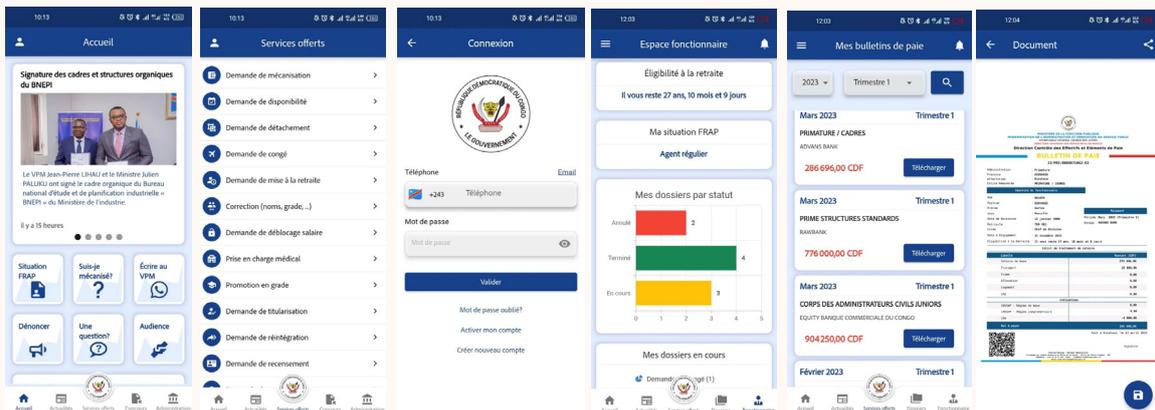
Nicolas KAZADI KADIMA NZUJI

En ce qui concerne la gestion et la traçabilité du parcours des agents publics de l'État, le Ministère de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration Publique et Innovation du Service Public a lancé, le 18 juillet 2023, le portail web et l'application mobile « Fonction Publique RDC ».



Disponible sur App Store pour les utilisateurs d'iOS ou le Google Play Store pour les utilisateurs Android, l'application est conçue pour faciliter la vie des fonctionnaires en leur permettant d'accéder facilement à divers services administratifs et en leur offrant la possibilité de suivre leurs dossiers en temps réel, où qu'ils se trouvent. Elle offre une panoplie de fonctionnalités pour faciliter la gestion administrative, le suivi de la rémunération, et la communication avec les différents services de la Fonction Publique.

Le lien suivant explique comment utiliser l'application (<https://fonctionpublique.gouv.cd/guide-de-lutilisateur/>)



22. Projet 63 : Création du Conseil National du Numérique (CNN)

L'article 11 de l'Ordonnance - loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code du numérique crée le Conseil National du Numérique qui est un organisme consultatif placé sous l'autorité du Président de la République. L'organisation et le fonctionnement du CNN sont fixés par voie d'Ordonnance.

Le CNN est un organe de réflexion sur les grands sujets du numérique. Il regroupe une représentation de l'ensemble des acteurs du secteur du numérique dont la Présidence de la République, le Gouvernement et ses services, le secteur privé, le Parlement, le monde scientifique, les cours, tribunaux et parquets, la société civile ainsi que d'autres parties prenantes.

Conformément à l'article 12 de l'O-L précitée, les missions du CNN sont de :

1. Servir de cadre de concertation et d'évaluation des projets du Gouvernement dans le secteur du numérique ;
2. Donner des avis au Gouvernement et mener des études sur les questions en relation avec le numérique ;
3. Evaluer les politiques sectorielles et les initiatives des investissements numériques ;
4. Veiller à l'éthique du numérique et principalement du numérique avancé, de l'intelligence artificielle, du Big Data, de la Robotique collaborative, du Blockchain, etc. ;
5. Proposer et présenter au Gouvernement des initiatives sectorielles ainsi que les entraves d'exécution des projets à caractère numérique.

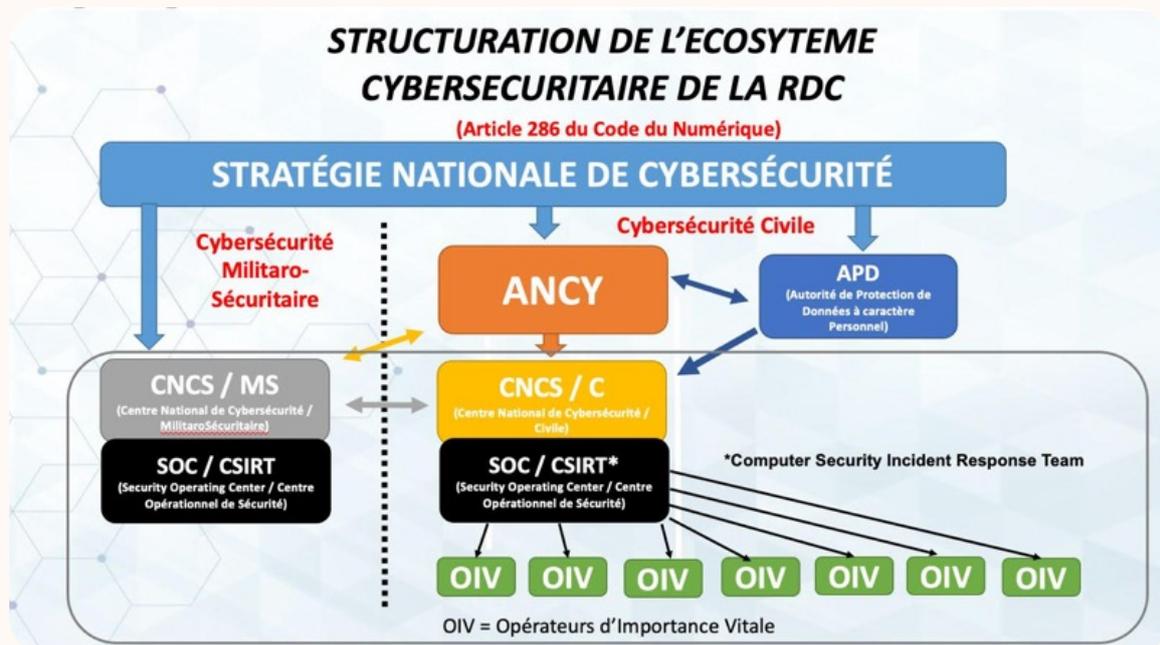
A ce jour, le CNN n'a pas encore été mis en place.

23. Projet 65 Création du centre national de cybersécurité (CNCS)

L'Ordonnance n°23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique instaure la création de l'Agence Nationale de Cybersécurité (ANCY), dont la mission principale est d'être l'autorité nationale en matière de cybersécurité et de sécurité des systèmes d'information en République Démocratique du Congo.

Prenant conscience des enjeux et défis de la cybersécurité qui touchent tous les domaines y compris le domaine militaire, renseignement et service d'intelligence, Son Excellence Monsieur le Président a créé, par l'Ordonnance n° 23/170 du 15 août 2023, un service spécialisé dénommé « Conseil National de Cyberdéfense » ayant comme mission notamment la coordination des services de cyberdéfense et cyber-renseignement, aux fins de prévenir et de contrer les menaces et attaques cybernétiques dans le cyberspace congolais, particulièrement dans le domaine de la défense nationale.

Suivant les orientations de la Stratégie Nationale de Cybersécurité adoptée le 14 octobre 2022 en Conseil des Ministres, le CNC fait partie intégrante de la réponse globale à la problématique de la cybersécurité, qui sera effective par l'opérationnalisation de l'ANCY.





III.

INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE CONGOLAISE



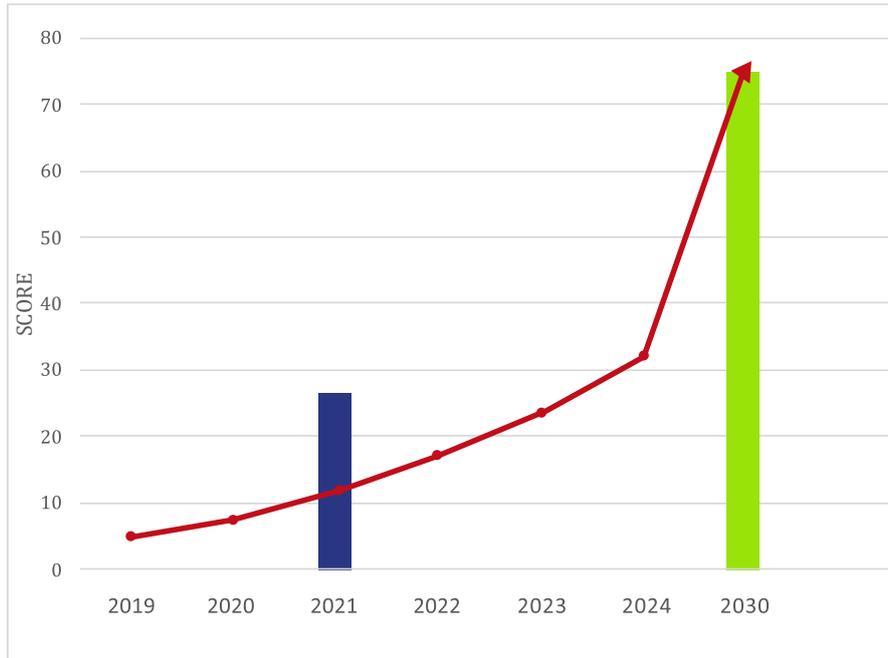
La République Démocratique du Congo contribue à la Stratégie de Transformation Numérique de l'Union Africaine (STN) à travers son Plan National du Numérique "Horizon 2025".

La stratégie de l'Union Africaine a pour ambition de créer de nouvelles opportunités en faveur d'une croissance inclusive, de l'innovation, de la création d'emplois, de meilleurs services publics, et de la réduction de la pauvreté en Afrique à travers le développement de l'économie numérique.

Elle définit ainsi des indicateurs et fixe des cibles à atteindre d'ici 2030 pour tous les pays africains afin de s'assurer de la mise en place d'un écosystème digital panafricain permettant aux citoyens, entreprises et gouvernements africains de bénéficier des retombées positives du numérique pour leur épanouissement socio-économique.

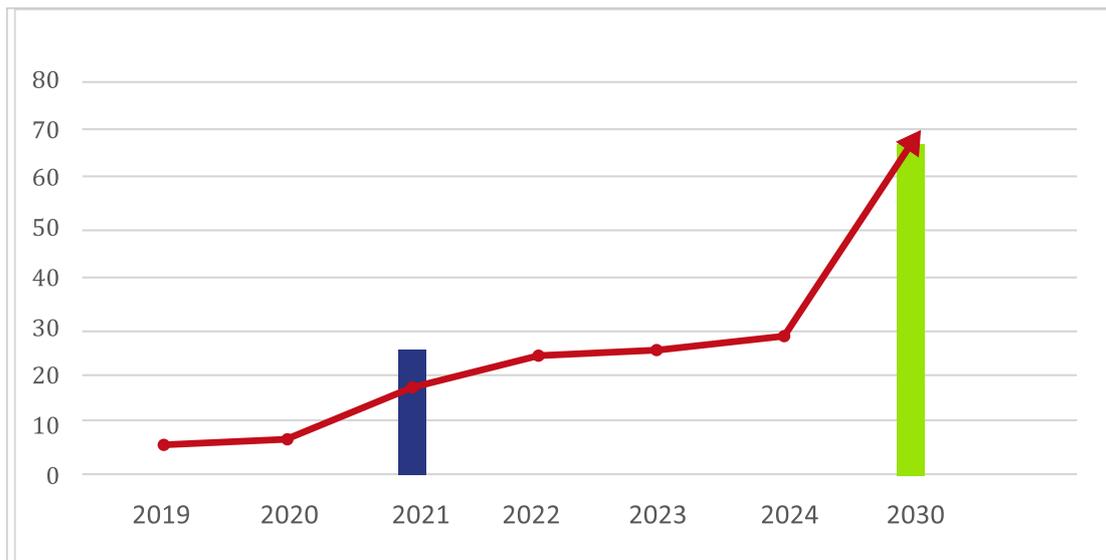
Les impacts du PNN dans la transformation digitale à 360° de l'écosystème national sont mesurés à travers les indicateurs définis par l'Union Africaine dans la STN.

Nombre d'abonnés Internet par 100 habitants



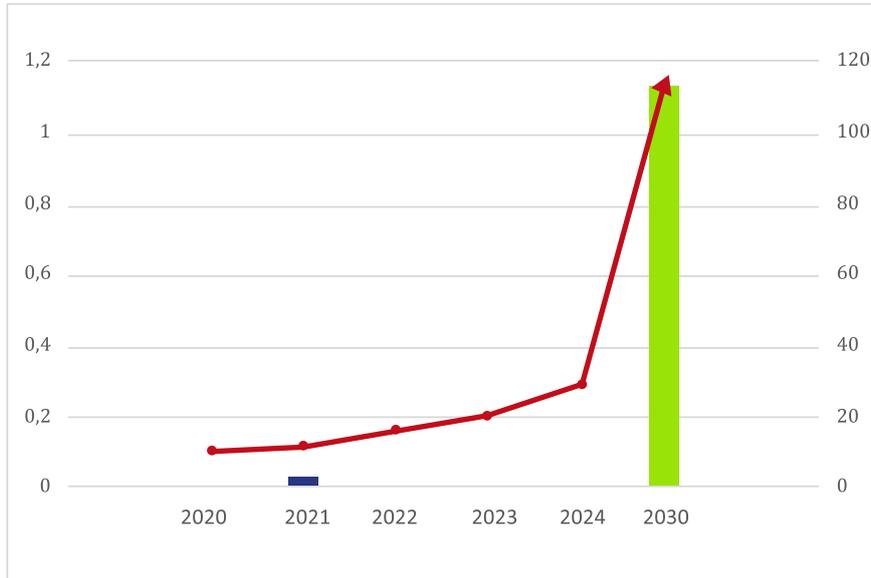
■ BASELINE AFRIQUE 2021 ● RDC ■ TARGET AFRIQUE

Abonnement haut débit mobile unique par 100 habitants



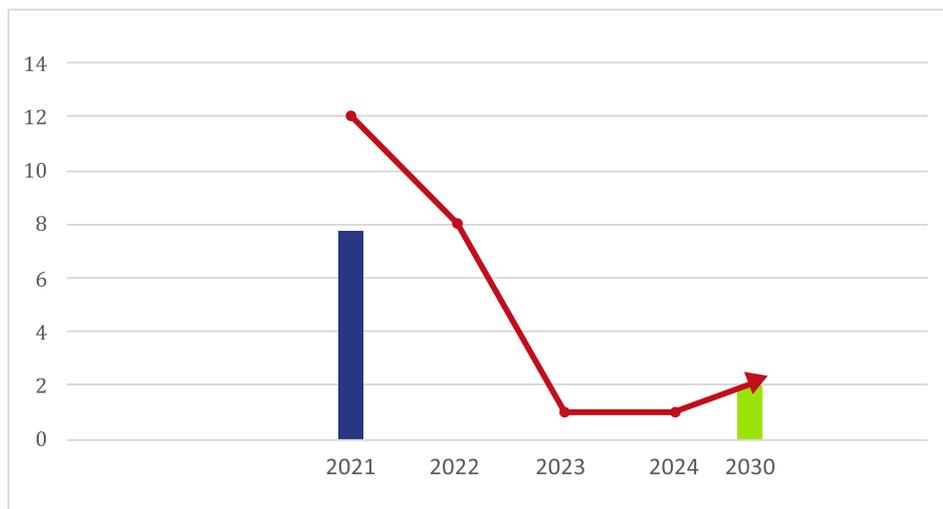
■ BASELINE AFRIQUE 2021 ● RDC ■ TARGET AFRIQUE

Qualité Internet; Vitesse moyenne en haut débit uniquement (Mbps)



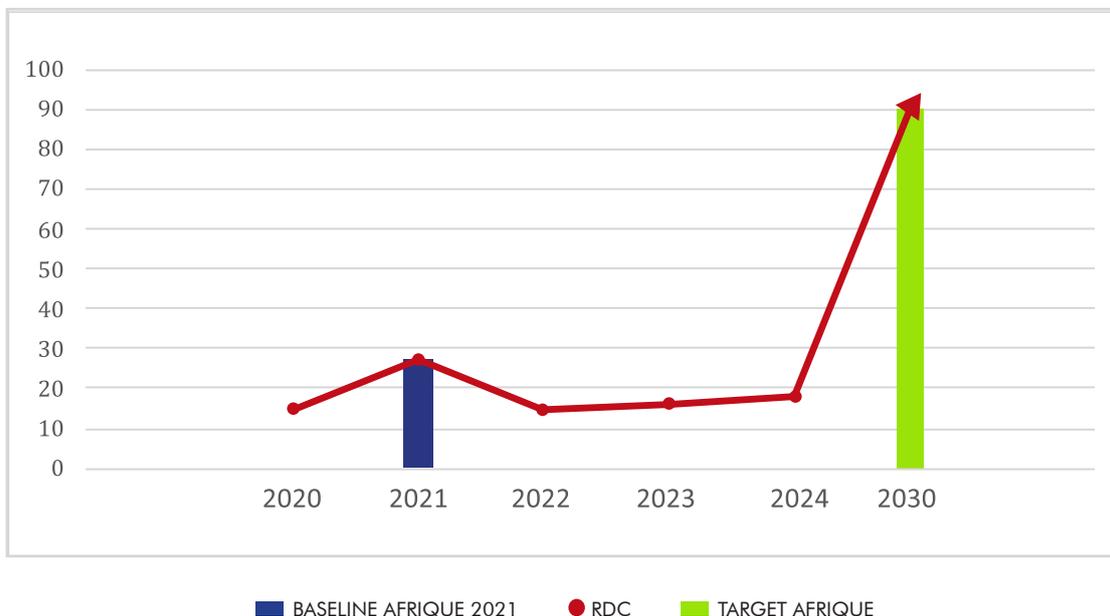
■ BASELINE AFRIQUE 2021 ● RDC ■ TARGET AFRIQUE

Prix moyen par mois des forfaits de 1GB des données mobiles

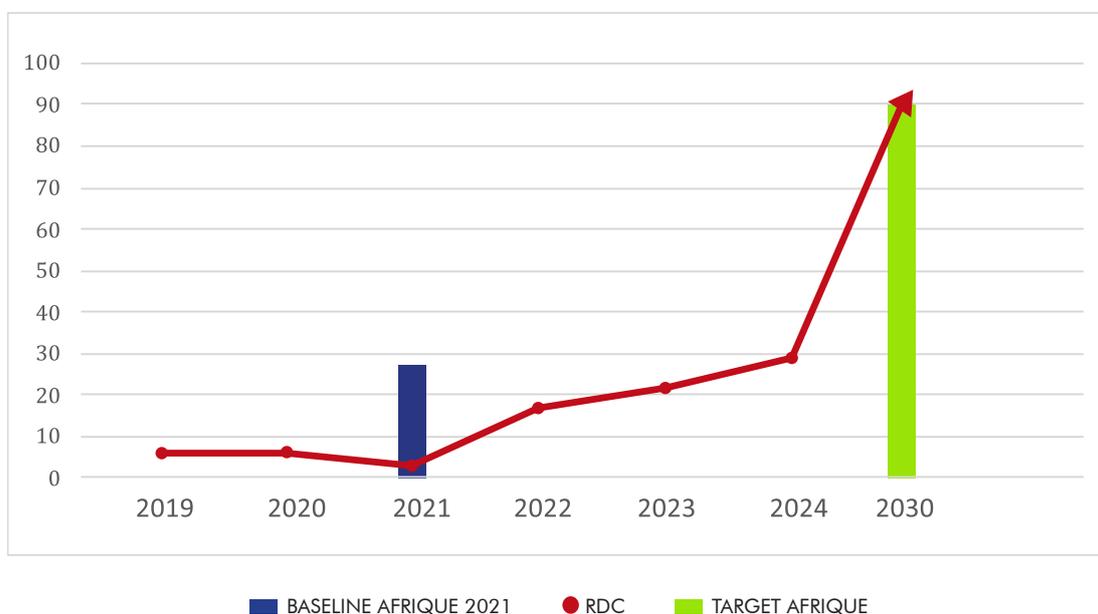


■ BASELINE AFRIQUE 2021 ● RDC ■ TARGET AFRIQUE

Pourcentage des adultes avec un compte électronique pour effectuer des transactions financières



Pourcentage des adultes ayant réalisé un paiement numérique



On constate une progression linéaire des indicateurs suivis depuis 2019 à l'exception de celui qui concerne les paiements numériques qui, après avoir plus que triplé entre 2020 et 2022, a connu un repli en 2024.

Les résultats sont certes encourageants, mais au vu des enjeux du numérique dans la compétition entre les états, et plus particulièrement, relativement à la question de l'appropriation de l'intelligence artificielle et la sauvegarde de leur souveraineté, l'évolution linéaire ne peut suffire aujourd'hui.



CONCLUSION :
**le numérique, une chance pour
tous les citoyens**



Le numérique change déjà la vie des Congolais et il est partie intégrante de leur quotidien.

La transformation numérique est en marche et ses effets se font sentir dans le quotidien de nombreux citoyens. L'accès à Internet s'est amélioré, facilitant la communication, l'information et les échanges. Les démarches administratives deviennent plus simples grâce à des services en ligne comme la demande de visa électronique. Dans le domaine de la santé, des projets de numérisation facilitent l'accès aux soins, notamment pour les femmes et les personnes vulnérables. Le secteur de l'éducation, quant à lui, bénéficie de plateformes d'apprentissage en ligne, ouvrant ainsi de nouvelles opportunités pour les jeunes.

Pourquoi ces avancées sont essentielles pour l'avenir ?

Ces changements ne sont pas seulement techniques, ils sont essentiels dans les perspectives de développement du pays. En modernisant les services publics, le numérique améliore la transparence et la gouvernance. Il permet aux citoyens de participer davantage à la vie économique et sociale, en accédant à des outils pour apprendre, entreprendre et se soigner. Une RDC mieux connectée, c'est une RDC plus forte, où chacun peut contribuer à la croissance et au progrès.

Les défis à relever pour une transition réussie.

Pour que tous les Congolais profitent pleinement du numérique, des défis importants doivent être surmontés. L'accès à Internet reste inégal, surtout entre les villes et les zones rurales. Les infrastructures demeurent insuffisantes dans certaines régions, et beaucoup de citoyens manquent de compétence dans l'utilisation des outils numériques. Il est donc crucial d'investir davantage dans la connectivité, l'électricité, la formation, et la sensibilisation.

Une mobilisation collective pour avancer ensemble.

La réussite du numérique est l'affaire de tous. Le gouvernement doit continuer à faire du numérique une priorité, en renforçant les lois, les infrastructures, et les services. Les partenaires internationaux et le secteur privé jouent un rôle important dans le financement et le développement des projets innovants. Mais chaque citoyen peut aussi agir, en utilisant ces services, en se formant, et en aidant d'autres à se connecter. **Ensemble, nous pouvons bâtir une RDC plus inclusive, où le numérique profite à tous.**

Le numérique, moteur de justice sociale et de progrès.

Le numérique est bien plus qu'une technologie : c'est un outil pour réduire les inégalités, créer des emplois, et renforcer la participation citoyenne. En poursuivant cette transformation, nous serons en mesure d'offrir à chaque Congolais les moyens d'agir, de réussir, et de construire un avenir meilleur. Le Plan National du Numérique nous a mis sur la voie : continuons, unis et solidaires, pour faire du numérique une force pour notre pays et pour chaque citoyen.

Nous exprimons nos sincères remerciements à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, **Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, pour son engagement personnel et constant en faveur de la transformation numérique de la République Démocratique du Congo. Sa vision et son implication déterminée ont permis de poser les fondations d'un pays plus moderne, plus connecté, et résolument tourné vers l'avenir. Grâce à son leadership, le numérique devient une réalité pour les Congolais, un levier de développement et d'inclusion au service de tous.



BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Législation



<https://adn.cd/fr/textes-legaux-et-reglementaires/>

Loi

- Loi n°20/017 du 25 novembre 2020 relative aux Télécommunications et aux technologies de l'Information et de la Communication
- Loi n°82-001 portant protection de la propriété industrielle, encadre les créations à caractère industriel et commercial

Ordonnance

- Ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique
- Ordonnance n° 22/144 du 29 août 2022 portant création de l'Agence pour le Développement du Numérique
- Ordonnance-loi n°22/030 du 08 septembre 2022 relative à la promotion de l'entrepreneuriat et des startups
- Ordonnance-loi n°86-033 du 5 avril 1986, portant protection des droits d'auteur et droits voisins, couvre les œuvres artistiques, littéraires et culturelles

Décret

- Décret n° 20/032 du 31 octobre 2020 portant institution du Fonds de garantie de au Congo
- Décret n° 22/51 du 30 décembre 2022 publié au Journal Officiel le 13 février 2023 portant organisation du fonctionnement du FDSU
- Décret n°22/17 portant transformation du service public ANICiis en un établissement public dénommé Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la santé.
- Décret n° 23/14B du 12 avril 2023 portant modification et complément du décret n°13/056 du 13 décembre 2013 relatif au statut des mandataires publics dans les établissements publics
- Décrets N° 22/08 et N° 22/07, portant respectivement création d'une Carte d'Identité Nationale « CIN » ; et d'un Fichier Général de la Population
- Décret n° 22/12B du 31 mars 2022 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Trésors et de la Comptabilité Publique, « DGTCP »

Arrêté

- Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/PKK/255/2023 du 15 novembre 2023 portant mesure d'exécution du décret n°22/08 du 02 mars 2022 relatif à la création d'une carte d'identité nationale en République Démocratique du Congo
- Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/PKK/261/2023 du 16 novembre 2023 portant fixation du numéro d'identification nationale et enregistrement de certaines autres données dans le fichier général de population en République Démocratique du Congo
- Arrêté ministériel CAB/MIN/PT&NTIC/AKIM/KL/Kbs/009/2023, portant nomination d'un chargé de mission et une chargée de mission adjointe au FDSU
- Arrêté CAB/MIN/PTNTIC/AKIM/KL/Kbs/016/2023 du 09 août 2023 portant création d'une commission technique pour l'élaboration de la feuille de route relative à la production de la stratégie nationale de la connectivité dans le secteur de l'éducation en RDC avec pour objectif de promouvoir la culture de recherche et d'innovation dans les institutions académiques et autres
- Arrêté n°CAB/MIN/PT&N/AKIM/KL/Kbs/051/2024, portant harmonisation des modalités de mise en œuvre des régimes de l'Ordonnance-Loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique

Instruction

- Instruction académique n°026/MINESU/CAB.MIN/SASM/MMK/2024 du 28 janvier 2024 portant Directives pour l'année académique 2024-2025
- Instruction 58 de la BCC sur l'interopérabilité des systèmes de paiement (04/09/2024)

Documents et rapports officiels

- Journal Officiel
- Plan National du Numérique
- Stratégie Nationale de Cybersécurité
- Tableau National d'attribution des bandes de fréquences

Webographie

<https://anicns.gouv.cd>

<https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/47-Democratic-Republic-of-the-Congo/dataYear/2024>

<https://data.worldbank.org/indicator/IT.NET.USER.ZS>

https://vodacomnews.blogspot.com/2022/08/vodacom-congo-reduit-la-fracture.html?utm_source=chatgpt.com

https://spaceinfrica.com/2020/08/03/jean-claude-tshipama-ceo-of-konnect-africa-on-connecting-africa-via-satellite-broadband/?utm_source=chatgpt.com

https://deskeco.com/2025/03/21/rdc-le-gouvernement-accelere-les-discussions-avec-starlink-pour-etendre-la-connectivite-notamment-en?utm_source=chatgpt.com

<https://drcliences.cami.cd/>



ANNEXES



TABLEAU DU STATUT DES PROJETS DU PNN

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
1	Projet 1 : Dotation des services consulaires congolais d'un système de visa électronique d'entrée	Faciliter l'entrée en RDC à des étrangers	(4) CLOTURE	2020	(6) Fermeture	Ministère des Affaires étrangères	Président
2	Projet 2 : Introduction du Numérique dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux	Révision et actualisation permanente du programme d'enseignement de l'informatique et du numérique dans le cursus classique et dans la formation	(4) CLOTURE	2020	(6) Fermeture	Ministère EPST; Ministère ESU	Président
3	Projet 3 : Identification électronique de toute la population	Instaurer pour chaque citoyen l'identifiant	(3) RETARD	2023	(4) Opérationnalisation	Ministère de l'intérieur	Président
4	Projet 4 : Organisation chaque année d'un forum panafricain du Numérique, dénommé « Africa Digital »	Organiser au moins un forum annuel regroupant tous les acteurs directs et indirects du numérique congolais et africain	(4) CLOTURE	2020	(6) Fermeture	Ministère du Numérique	Président
5	Projet 5 : Mise en place de quatre centres Internet communautaires par territoire	étendre la culture numérique à toutes les couches sociales et créer des conditions de connectivité de toutes les localités	(3) RETARD	2023	(2) Initialisation	Ministère des PTNTIC	Infrastructures
6	Projet 6 : Conception d'un plan d'aménagement global des infrastructures de support au Numérique et élaboration de la stratégie nationale large bande.	Faciliter le déploiement des infrastructures de support au Numérique	(4) CLOTURE	2020	(6) Fermeture	Ministère des PTNTIC	Infrastructures

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
7	<p>Projet 7 :</p> <p>Connexion de la RDC à au moins deux câbles sous-marins internationaux et à au moins quatre liaisons transfrontalières : - Moanda (WACS/FB / Google)</p> <ul style="list-style-type: none"> Angola (Dilolo, Noqui) Congo Brazzaville (Câble sous le fleuve) Rwanda (Goma-Gisenyi) Zambie (Kasumbale-sa-Sakania-Solwezi) Avec, le cas échéant, de nouveaux points d'atterrage 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir définitivement la redondance en connectivité du pays Assurer une meilleure compétitivité de l'écosystème numérique congolais 	(3) RETARD	2021	(4) Opérationnalisation	Ministère des PTN-TIC	Infrastructures
8	<p>Projet 8 :</p> <p>Achèvement des segments restant du backbone national large bande à fibre optique, avec des interconnexions redondantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de développement infrastructure fibre optique de la SCPT (Phases 3 / 4 / 5 du Backbone public) Plan de développement infrastructure fibre optique de la SOCOF (Prise en charge de certains axes du Backbone public en complément des travaux de la SCPT) Plan de développement infrastructure fibre optique de la SNEL (Ligne fibre optique de gestion Inga-Shaba : Gestion commerciale en sous-traitance par Liquid Telecom, Vodacom, Airtel) Points de branchement suivants : Likasi, Kolwezi, Kamina, Kikwit, Inga Plan de développement d'un Backbone national privé (Lubumbashi- Goma , Goma-Beni-Butembo-Ouganda) 	<ul style="list-style-type: none"> Couverture quasi nationale de la connectivité à large bande 	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère des PTN-TIC	Infrastructures



NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
9	<p>Projet 9 :</p> <p>Construction des Ring urbains de fibre optique dans les 26 chefs-lieux des provinces</p> <ul style="list-style-type: none"> Existant : Kinshasa, Lubumbashi, Goma 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre un large accès du public et des entreprises aux services numériques à haute valeur ajoutée 	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère des PTN-TIC	Infra-structutres
10	<p>Projet 10 :</p> <p>Création d'au moins 5 grands centres de données (Data Center) neutres (Tier-3 ou Tier-4) dans les centres urbains (Goma, Moanda, Kisangani, Kinshasa, Lubumbashi)</p> <ul style="list-style-type: none"> En priorité dans les villes possédant déjà des rings urbains à large bande 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre l'éclosion de tous les Business de la donnée. 	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Infra-structutres
11	<p>Projet 11 :</p> <p>Dotation d'une infrastructure satellitaire terrestre à couverture nationale, interconnecté au Backbone à fibre optique (RENATEL-SAT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Complément de la couverture de connectivité haut débit dans les zones d'accès difficile 	(1) EN COURS	2025	(3) Contractualisation	Ministère des PTN-TIC	Infra-structutres
12	<p>Projet 12 :</p> <p>Mise en place d'une politique incitative à la réservation des ressources en IPv4 (Deux /13, soit 1048572 IP publiques) et en IPv6 d'ici fin septembre 2019, et à la prise en charge effective du routage IPv6 sur tous les réseaux publics et privés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Complément de la couverture de connectivité haut débit dans les zones d'accès difficile 	(4) CLOTURE	2025	(6) Fermeture	Ministère des PTN-TIC	Infra-structutres
13	<p>Projet 13 :</p> <p>Construction d'un réseau national de recherche (NREN) interconnectant les universités, les grandes écoles, les institutions de recherche et les services nationaux de documentation et d'archivage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la culture de recherche et d'innovation dans les institutions académiques et autres 	(1) EN COURS	2025	(3) Contractualisation	Ministère des PTN-TIC	Infra-structutres
14	<p>Projet 14 :</p> <p>Élaboration d'une stratégie nationale de gestion des fréquences (Intérieures et aux frontières)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre fin à l'usage de nos fréquences par les pays frontaliers 	(4) CLOTURE	2020	(6) Fermeture	Ministère des PTN-TIC	Infra-structutres
10	<p>Projet 10 :</p> <p>Mise en place d'un coffre-fort numérique de stockage et d'archivage des données nationales au profit de l'Institut National des Archives du Congo</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser l'hébergement des mégadonnées nationales ainsi que leur accès 	(3) RETARD	2021	(4) Opérationnalisation	Ministère de la Culture, Arts et Patrimoines	Infra-structutres

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
15	Projet 15 : Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Police, sécurité et justice • Éducation • Santé • Services aux citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser et sécuriser le déploiement des services numériques de l'État 	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Infrastructures
16	Projet 16 : Adaptation des filières de formations pour les profils liés aux infrastructures numériques <ul style="list-style-type: none"> • Techniciens et ingénieurs de la fibre optique • Techniciens et ingénieurs des réseaux à faisceau • Ingénieurs et intégrateurs de Data Center 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des compétences nationales suffisantes pour le déploiement et la gestion des infrastructures numériques locales • Baisser les coûts d'infrastructures liées aux ressources humaines • Garantir la souveraineté et la sécurité des infrastructures numérique 	(3) RETARD	2020	(3) Contractualisation	Ministère de la Formation Professionnelles et Métiers	Infrastructures
17	Projet 17 : Développement de projets de connectivité rurale avec des technologies de performances intermédiaires (couverture satellite globale - connectivité Data Edge – Backbone faisceau)	Connecter l'ensemble du territoire national	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère des PTNTIC	Infrastructures
18	Projet 18 : Promotion de l'hébergement au niveau du pays d'au moins 30% des contenus locaux et suivi auprès des gestionnaires internationaux le nom de domaine lié au patrimoine culturel congolais	S'approprier et valoriser le contenu local généré par les administrations publiques et par les entités privées	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Contenus
19	Projet 19 : Numérisation et diffusion du patrimoine informationnel, touristique, culturel, géographique de la RDC	S'approprier et valoriser le patrimoine informationnel, touristique, culturel, géographique	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère du Tourisme; Ministère de la Culture, Arts et Patrimoines	Contenus



NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
20	Projet 20 : Appui à la mise en place d'une industrie locale de développement des contenus utilitaires (e-applications, icônes) made in DRC	Faciliter l'accès de la population aux services publics et accroître la contribution du continu à la croissance économique	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère du Numérique	Contenus
21	Projet 21 : Incitation à la mise en place de plateformes locales de commerce électronique (livres, musique, films, jeux, ...), des activités ludiques en ligne (loisirs, gestion à distance des salles de spectacles, des billetteries et des compétitions), la messagerie nationale « .cd » et des services interconnectés par IP multicanal (Voix, SMS, USSD)	Elargir le champ culturel de la population en s'appuyant sur le numérique	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Contenus
22	Projet 22 : Création des parcs technologiques, des cyberlabs, des télé-centres, et autres médiathèques, ... Pour l'économie numérique	Favoriser l'accès du grand nombre au contenu en vue de l'élargissement de l'écosystème numérique	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère du Numérique	Contenus
23	Projet 23 : Mise en place et opérationnalisation du fonds d'appui à l'entrepreneuriat et à la promotion du numérique	Favoriser l'éclosion de l'entrepreneuriat local dans le secteur du numérique	(4) CLOTURE	2025	(6) Fermeture	Ministère du Numérique; Ministère de l'Entrepreneuriat,	Contenus
24	Projet 24 : Réforme du code des marchés publics pour alléger les conditions/entraves pour l'accès à la commande publique pour les PME locales	Lever les entraves à l'éclosion des PME dans le secteur du Numérique	(4) CLOTURE	2025	(6) Fermeture	Ministère de l'Entrepreneuriat, Petites et Moyennes Entreprises	Contenus
25	Projet 25 : Mise en place d'un programme d'appui et de promotion de la production numérique de contenus audiovisuels et d'oeuvres artistiques	Valoriser le contenu local audiovisuel et artistique pour permettre l'amélioration des revenus des producteurs locaux	(1) EN COURS	2025	(3) Contractualisation	Ministère de la Culture, Arts et Patrimoines	Contenus

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIER
26	Projet 26 : Mise en place d'un centre de traitement des déchets des équipements électriques et électroniques	Protéger l'environnement contre la pollution d'origine électrique et électronique	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère de l'Environnement et Développement durable	Contenus
27	Projet 27 : Promotion de l'enregistrement de noms de domaines .cd et de l'allocation des ressources Internet (ASN et adresses IP)	Permettre l'enregistrement facile des noms de domaines et l'allocation des ASN et IP adresses permettant un hébergement local du contenu	(4) CLOTURE	2025	(6) Fermeture	Ministère du Numérique	Contenus
28	Projet 28 : Création des filières d'études, de recherche et de développement du Numérique dans les écoles, des centres de formation professionnelle, des instituts supérieurs et universités	Reformer les programmes scolaires, académiques et professionnels à tous les niveaux	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère EPST; Ministère ESU; Ministère de la Formation Professionnelles et Métiers	Contenus
29	Projet 29 : Mettre en place des carrefours communautaires d'accès à Internet et d'usages multifonctionnels du Numérique	Permettre la proximité des accès communautaires à Internet	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère du Numérique	Contenus
30	Projet 30 : Formation des agents et fonctionnaires des administrations publiques ainsi que des enseignants à l'usage des outils informatiques	Recycler les agents et fonctionnaires ainsi que les enseignants dans la maîtrise des bases nécessaires à l'utilisation des outils informatiques (ordinateur, bureautique, internet, outils de collaboration, bases de	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de la Fonction Publique	Contenus
31	Projet 31 : Mise en place des espaces de rencontre, des cadres d'échange et des ateliers de transfert de compétences du Numérique	Permettre l'amélioration des connaissances dans les domaines du numérique	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère de la Formation Professionnelles et Métiers	Contenus
32	Projet 32 : Organisation de concours provinciaux et nationaux sur les applications innovantes et accompagnement des lauréats dans un programme national d'incubation en vue de l'entrepreneuriat	Stimuler et primer l'innovation à travers des concours de compétences au sein des pôles scolaires, universitaires, citoyens, administratifs et professionnels.	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique	Contenus



NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIER
33	Projet 33 : Développement d'une masse critique nationale des compétences dans les domaines du Numérique	Former et certifier des jeunes compétents dans les matières numériques (Infrastructures, Applications, Gestion des projets et des services, Sécurité, ...)	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de la Formation Professionnelles et Métiers	Contenus
34	Projet 34 : Tenir un forum avec les opérateurs en vue de mettre en place une série d'incitatifs à la création des industries d'assemblage des terminaux et des équipements numériques	Garantir un environnement incitatif à l'émergence d'une industrie nationale d'assemblage	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de l'Industrie	Contenus
35	Projet 35 : Appui aux programmes de recherche et développement locaux	Former les formateurs (maîtrise, doctorat)	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de la Recherche Scientifique et	Contenus
36	Projet 36 : Mise en place d'un réseau national d'instituts de Recherche et Développement dans le domaine du Numérique	Créer un lien entre les chercheurs des instituts développant les filières informatiques	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique	Contenus
37	Projet 37 : Promotion de l'accès universel au service des télécommunications et des TIC	Vulgariser les usages du Numérique par la subvention de l'accès pour les bas revenus et des incitatifs pour les autres couches sociales	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère des PTNTIC	Contenus
38	Projet 38 : Mise en place à l'échelle nationale des centres de calculs intégrés et des moteurs de recherche	Permettre le support de la recherche et du développement par un environnement efficient de travail moderne et aligné aux exigences du Numérique	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique	Contenus
39	Projet 39 : Rentabilisation au profit des administrations de l'ouverture de leurs données massives anonymisées ou pseudonymisées	Offrir l'accès aux données anonymisées ou pseudonymisées pour des besoins d'études de marché, d'analyses multidimensionnelles et d'enquêtes tant pour le public que le privé	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère du Numérique	Contenus

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
40	Projet 40 : Mise à disposition des données massives au service de la gouvernance et des politiques publiques	Permettre à l'État de se doter des données autrefois cloisonnées dans les administrations et les utiliser en vue de supporter en analyses la gouvernance et les politiques publiques	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère du Numérique	Contenus
41	Projet 41 : Reconnaissance au citoyen du droit à l'autonomie informationnelle dans le cycle de vie de ses données personnelles (production, collecte, traitement, consultation, modification, opposition, suppression)	Aligner la sécurité de l'information personnelle sur des standards internationaux	(4) CLOTURE	2025	(6) fermeture	Ministère du Numérique	Contenus
42	Projet 42 : Alimentation du patrimoine informationnel, des archives numériques et de la mémoire administrative de la RDC en données déclassifiées	Mise en place d'un coffrefort numérique de stockage, d'archivage et de présentation des données nationales au profit de l'Institut National des Archives du Congo	(3) RETARD	2023	(1) Non commencé	Ministère de la Culture, Arts et Patrimoines	Contenus
43	Projet 43 : Usage des « smart meters » pour la capture d'informations sur l'usage de l'électricité et de l'eau en vue d'analyses statistiques de l'énergie et de l'environnement	Déployer l'infrastructure idoine pour assurer la capture des métriques permettant l'optimisation de la desserte en énergie électrique et en eau	(3) RETARD	2020	(4) Opérationnalisation	Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité	Contenus
44	Projet 44 : Utilisation des données mobiles pour générer des données sur les mouvements de la population afin d'optimiser le transport et tourisme	S'allier aux opérateurs mobiles afin de disposer des données utiles anonymisées pour l'analyse des mouvements de la population afin de la planification du transport et les informations aux touristes	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère du Transport et Voies de communication	Contenus
45	Projet 45 : Mise en place de la capture automatique des prix pour analyse des index de prix au travers du pays	Fournir à l'INS les données utiles et en temps réel ou quasi-réel de l'évolution des prix sur les différents marchés du pays	(4) CLOTURE	2025	(6) fermeture	Ministère de l'Économie	Contenus

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIER
46	Projet 46 : Mise en place d'un système national d'informations géographiques	Fournir une plateforme de référence et de centralisation des informations géographiques en vue d'apporter des inputs de géolocalisation aux multiples applications	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique	Contenus
47	Projet 47 : Mise en place d'un système intégré de gestion des imprimés de valeur et d'approvisionnement en fournitures aux administrations publiques	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la standardisation sécurisée des imprimés de valeur hautement sécurisés et authentifiés. Garantir l'opérabilité numérique des approvisionnements pour tout l'Administration publique, 	(3) RETARD	2020	(4) Opérationnalisation	Ministère du Budget	Contenus
48	Projet 48 : Mise en place d'un ensemble de données et d'analyses pour la promotion d'une agriculture optimisée dans la production	Fournir une plateforme intelligente d'orientation pour les cultures agricoles et vivrières et de présentation du plateau des semences améliorées	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère de l'Agriculture	Contenus
49	Projet 49 : Services intégrés d'identifications numériques de la population et des services publics (démarche publique en ligne : plateforme de visas en ligne, plateforme de cartes d'identités et de passeports en ligne, centres d'appels pour les services publics et autres)	Instaurer pour chaque citoyen l'identifiant numérique unique dans le fichier général de la population ainsi que les autres fichiers documentaires (état civil, casier judiciaire, cours et tribunaux, passeport biométrique, carnet de santé, carte d'étudiant, numéro de sécurité sociale, numéro d'impôt, numéro d'identification fiscale,...)	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
50	Projet 50 : Opérationnalisation des plateformes de paiement électroniques (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres)	Assurer la transformation numérique intégrale de l'appareil des Finances publiques, de la Justice, de la Police, des Affaires Étrangères, entreprises, commerce électronique etc.	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère des Finances	Usage applicatifs

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIER
51	Projet 51 : Numérisation du cadastre (foncier, minier, forestier, des aires protégées aux niveaux national et provincial)	Priorise l'information et la connexion des administrations	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère des Affaires Foncières	Usage applicatifs
52	Projet 52 : Création de centres d'excellence en appui des usages, des supports et des évolutions des matériels/logiciels; initiation populaire à l'usage des supports numériques à considérer comme des produits de service universel, à taxation douanière	Se servir des facilités du Numérique à des fins d'activités collaboratives (wikis), de financement participatif (crowdfunding), de rapportage affiné des situations prévisionnelles et/ ou en temps réel	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
53	Projet 53 : Programme d'informations et de sensibilisation des décideurs et cadres aux risques de Cybersécurité; aux utilisateurs des réseaux de transmission des données; de l'exposition et de l'offre de leurs données et opérations à la consultation par des tiers. Cyberprotection face aux	Utiliser le Numérique pour parvenir à une architecture d'entreprise dans la gouvernance publique, et mettre en place l'Agence Nationale de Sécurisation des Systèmes d'Informations	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
54	Projet 54 : Opérationnalisation de la santé numérique et Numérisation de la couverture universelle maladie	Rendre opérationnelle l'AN-ICiS - Agence Nationale d'Ingénierie Clinique de l'information et d'Informatique de Santé	(4) CLOTURE	2025	(6) Fermeture	Ministère de la Santé	Usage applicatifs
55	Projet 55 : Système d'information de planification (Finances, Budget, Ressources Humaines etc.)	Prioriser l'information et la connexion des administrations critiques (état civil, identification nationale des citoyens, finances, budget, douanes, Banque Centrale du Congo, cadastre foncier et minier, santé; archives nationales)	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
56	Projet 56 : Plateforme de gestion électronique des documents de l'administration	Améliorer le contrôle, l'imputabilité et l'efficacité des services de l'administration; esprit d'entreprise	(1) EN COURS	2025	(3) Contractualisation	Ministère du Numérique	Usage applicatifs



NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
57	Projet 57 : Programme de capacitation en management de projets numériques	Vulgariser les applications numériques et leurs usages dans le quotidien de la population	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
58	Projet 58 : Création de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information	Mettre en place la stratégie Nationale de sécurisation de systèmes d'information	(4) CLOTURE	2025	(6) Fermeture	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
59	Projet 59 : Sensibilisation de la population aux dangers des radiofréquences	Politique de limitation d'exposition de population aux radiofréquences; contrôle du contact des jeunes avec les supports numériques usuels (téléphone, tablette, télévision, écouteurs, ...) pour des raisons de santé	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère des PTNTIC	Usage applicatifs
60	Projet 60 : Prise de conscience par les autorités politiques, publiques, coutumières et sécuritaires à la notion de la gestion multi-acteurs de l'Internet et du domaine .CD	Utiliser le Numérique pour parvenir à une culture d'entreprise dans la gouvernance publique	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
61	Projet 61 : Définition du statut, du fonctionnement et du régime juridique de l'Agence de Développement du Numérique (ADN).	Créer l'Agence de Développement du Numérique (ADN)	(4) CLOTURE	2020	(6) Fermeture	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation
62	Projet 62 : Mise en place d'un cadre légal et réglementaire des activités numériques dans une optique participative, corrective, adaptative, complémentaire et prospective, en corrélation avec les engagements aux niveaux provincial, national, sous régional, régional et international	Encadrer les phénomènes nouveaux du Numérique par la combinaison harmonieuse des lois étatiques, de la norme technique et des lois du marché.	(4) CLOTURE	2020	(6) Fermeture	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation
63	Projet 63 : Création du Conseil National du Numérique (CNN)	Définir le statut, le régime juridique et le fonctionnement du Conseil National du	(3) RETARD	2020	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
64	Projet 64 : Mise en place d'une fiscalité incitative et protectrice pour le marché congolais du Numérique	Accélérer l'intégration du numérique dans tous les secteurs de la vie nationale.	(4) CLOTURE	2025	(6) Fermeture	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation
65	Projet 65 : Création du centre national de cybersécurité (CNCS)	Protéger les internautes et le cyberspace congolais	(3) RETARD	2021	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation
66	Projet 66 : Élaboration de la Stratégie Nationale de Cyber sécurité	Assurer la cohérence des moyens nationaux de lutte informatique et défense active.	(4) CLOTURE	2021	(6) Fermeture	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation
67	Projet 67 : Organisation des séminaires à l'intention des parlementaires et Ministres sur le Numérique tant au niveau national que provincial	Assurer la mise à niveau des animateurs des institutions politiques au niveau national et provincial	(3) RETARD	2019	(2) Initialisation	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation
68	Projet 68 : Convocation de la conférence des gouverneurs	Mettre en place le cadre institutionnel sur le numérique au niveau provincial	(3) RETARD	2020	(1) Non commencé	Présidence	Gouvernance - Régulation



4 Piliers

01 INFRA-STRUCTURES

02 USAGES APPROPRIÉS

03 CONTENUS

04 GOUVERNANCE ET REGULATION

ACTIVITÉS GRAND PUBLIC EN RAPPORT AVEC LE NUMÉRIQUE

<https://adn.cd/fr/salon-numerique-rdc>



2023

Date	Dénomination	Objectifs	Lieux	Participants
28-29 mars 2023	Africa Tech Invest	Promotion de l'innovation tech	Kinshasa	300
05-04-23	JIF 2023	Éducation numérique égalitaire	Bukavu	100
15 juin 2023	Cérémonie de Lancement Code du Numérique	Réglementation du secteur	Kinshasa	300
14-09-23	YouthIGF DRC	Forum des jeunes sur la Gouvernance de l'internet en RDC	Kinshasa	150
05-oct-23	D-CLIC	Cérémonie de lancement de projet de formation au numérique des jeunes	Lubumbashi	50
14-15 Nov 2023	Haki 2023	Promotion des droits numériques pendant la période électorale	Goma RDC	200
22-23 Nov 2023	ADEX 2023	Promotion du Numérique	Hotel du Fleuve Kinshasa	300

2024

Date	Dénomination	Objectifs	Lieux	Participants
23/02/2024	Cérémonie de la Remise du prix du Champion du Numérique 2024	Remise de prix	Sultani River (Kinshasa)	50
27/03/2024	Orange Business Summit	Promotion du Numérique et cybersécurité	Hôtel Pullman Kinshasa	1000
22/04/2024	SEF 2024	Salon E-commerce et Fintech	Hôtel Rotana Kinshasa	300
10/05/2024	Vit Expo	Salon de l'innovation et de la Technologie	Orange DRC Center	50
20/06/2024	Africa Tech Invest 2024	Promotion du Numérique et cybersécurité	Centre Financier Kinshasa	500
22/08/2024	Inauguration Raxio data center niveau III	Lancement de data center	Centre de données Limete	300
4-09-2024	Forum DRC-SIS	Promotion de l'innovation sociale en RDC	Hôtel Pullman	250
10 au 12 décembre 2024	ADEX 2024	Promotion du Numérique et cybersécurité	Hotel du Fleuve Kinshasa	300



**TROMBINOSCOPE DE
L'ÉQUIPE RÉDACTIONNELLE**



L'ÉQUIPE RÉDACTIONNELLE



DOMINIQUE MIGISHA
Le Coordonnateur



JEAN-LUC MUGOGWA KATSHELEWA
Coordonnateur adjoint en charge des questions techniques et planification



JEFF CIAMALA CITENGE
Coordonnateur adjoint en charge des questions administratives et financières



BETTY ARCHANGE MULEMBO
Secrétaire technique



RAYMOND KABONGO KADILA-NZEVU
Conseiller en charge des Partenaires techniques et financiers



JOEL KISELA DUNIA
Conseiller en charge des Infrastructures



AIMÉ MUKUMA NGANDU
Conseiller en charge du Contenu et Usages applicatifs



ALPHONSE MBUYU KABASELE
Conseiller en charge de l'Administration et de la Formation



PASCAL KISAKA KALENGA
Conseiller Juridique



VICTOR KALONDA LUNDULA
Conseiller en charge de la Communication



ORNELLA NGOMBILA NKUSU
Conseillère Événementielle



NDENGE MAKONKO MIGNON
Graphiste



JEAN-LUC BANZY KAYEMBE
Chargé d'études en charge des Infrastructures



GABRIEL TSHIBUYI MUBENGAYI
Développeur IT



ASHLEY DIANGIENDA MVETE
Responsable des Questions relatives au droit du numérique et formation



MADIMBA KADIMA-NZUJI
Expert bénévole



JOELIN SOBA MUWOLO
Photographe





#